

Université de Montréal

**Exploration des facteurs qui influencent la mise en œuvre de la méthode
HEA pour la sélection des ménages bénéficiaires des programmes de filets
sociaux au Mali.**

par

Dukuze Muziranenge Marie-Aline Brigitte

École de santé publique

Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé

Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de maîtrise en administration des services
de santé option santé mondiale

Septembre 2019

© Dukuze Muziranenge Marie-Aline Brigitte, 2019

Résumé

Partout dans le monde, l'identification des personnes ou ménages bénéficiaires d'interventions sociales demeure un défi. Dans les pays où la majorité de la population travaille dans le secteur informel, vit d'une agriculture de subsistance et/ou vit sous le seuil de la pauvreté, le ciblage des personnes devant bénéficier d'une intervention fait appel à des méthodes différentes dont la vérification du revenu et la classification de la pauvreté sur base monétaire. En 2014, un projet-pilote intitulé Cadre commun des filets sociaux au Nord Mali (CCFS) a été mis en place au Mali. L'objectif de ce projet est d'identifier les populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle et leur fournir une assistance (transferts monétaires, assistance alimentaire et prévention de la malnutrition pour les femmes enceintes et les enfants), particulièrement en périodes de soudure pastorale et agricole. La méthode de ciblage *Household Economy Approach* (HEA) est une des méthodes utilisées pour sélectionner les ménages bénéficiaires des transferts monétaires au Nord Mali.

L'objectif de cette recherche est d'identifier les facteurs et le contexte qui influencent la mise en œuvre de la méthode HEA. Deux villages dans une commune agricole et deux sites de fraction dans une commune pastorale ont été choisis comme sites. Des entretiens (48 entretiens (12 effectués par l'étudiante et 36 par l'ONG de recherche)) et une collecte de 15 documents ont été réalisés. À l'aide des 23 facteurs du cadre d'analyse de la mise en œuvre de Durlak et Dupré (2008), une analyse thématique a été effectuée à l'aide du logiciel © QDA Miner.

Les résultats démontrent que l'identification des ménages bénéficiaires des transferts monétaires au Nord Mali repose essentiellement sur le ciblage géographique et communautaire. Les facteurs qui influencent le processus de ciblage sont liés à la faible connaissance de la méthode HEA, à la lassitude et la faible motivation des personnes impliquées, à la gestion *top down* et au manque de transparence dans les processus décisionnels au niveau des structures organisationnelles, aux logiques de domination et relations de pouvoir au sein des communautés ainsi qu'aux enjeux liés au financement et aux rapports hégémoniques existants dans le monde de l'aide humanitaire et de l'aide publique au développement. La difficile coordination multisectorielle des acteurs de la protection sociale vient appuyer le besoin en recherches nouvelles sur la mise en place du régime social unifié (RSU) au Mali.

Mots-clés : Méthode de ciblage HEA, ciblage géographique, ciblage communautaire, transferts monétaires, analyse des processus, Mali.

Abstract

Around the world, the identification of people or households benefiting from social interventions remains a challenge. In countries where the majority of the population works in the informal sector, lives on subsistence agriculture and/or lives below the poverty line, targeting people who have to benefit from an intervention requires methods that are different from income verification and from the classification of poverty on a monetary basis. In 2014, an experimental project entitled *Cadre commun des filets sociaux au Nord Mali (CCFS)* was implemented in Mali. The objective of this project is to identify the populations who suffer from food and nutritional insecurity and provide them with assistance (cash transfers, food assistance and prevention of malnutrition for pregnant women and children), particularly during pastoral and agricultural lean periods. The Household Economy Approach (HEA) targeting method is one of the methods used to select beneficiary households for cash transfers in Northern Mali.

The purpose of this research is to identify the factors and the context that influence the implementation of the HEA method. Two villages in an agricultural commune and two fractional sites in a pastoral commune were chosen as sites. Interviews (48 interviews (12 carried out by the student and 36 by research NGOs)) and a collection of 15 documents were conducted. Using the 23 factors in the Durlak and Dupré Implementation Analysis Framework (2008), a thematic analysis was conducted using the software © QDA Miner.

The results show that the identification of households receiving cash transfers in Northern Mali is mainly based on geographical and community targeting. The factors that influence the targeting process are related to the low knowledge of the HEA method, to the weariness and low motivation of the people involved, to top down management and lack of transparency in the decision-making processes at the level of organizational structures, to the logic of domination and power relations within communities, and finally to the issues of funding and hegemonic relationships in the world of humanitarian aid and development cooperation. The difficult multisectoral coordination of social protection actors comes to support the need for new research on the establishment of a household registration system in Mali.

Keywords: HEA targeting method, geographic targeting, community targeting, cash transfers, process analysis, implementation, Mali.

Table des matières

RÉSUMÉ.....	I
ABSTRACT.....	II
TABLE DES MATIÈRES.....	III
LISTE DES TABLEAUX.....	VI
LISTE DES FIGURES.....	VII
LISTES DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	VIII
DÉDICACES.....	IX
1 INTRODUCTION.....	1
1.1 Aperçu de la situation sociale au Mali.....	1
1.1.1 Situation au Nord Mali.....	2
1.2 La protection sociale au Mali.....	3
1.2.1 Les systèmes de protection sociale réactive aux chocs.....	3
1.2.2 Le cadre commun des filets sociaux saisonniers.....	4
1.3 Les méthodes de ciblage.....	5
1.3.1 La méthode HEA.....	5
1.3.2 Le ciblage communautaire.....	8
1.4 Contexte de l'étude.....	11
1.4.1 FBR au Mali.....	11
1.4.2 Etude comparative des méthodes de ciblage PMT+ et HEA.....	11
1.5 Analyse des processus.....	12
1.6 Objectif de la recherche.....	13
2 MÉTHODOLOGIE.....	14
2.1 Cadre conceptuel.....	14
2.2 Stratégie méthodologique.....	15
2.3 Identification du cas et détermination des niveaux d'analyse.....	16
2.4 Sélection des sites.....	16
2.5 Collecte de données.....	17
2.5.1 Types de données.....	17
2.5.2 Echantillonnage.....	18
2.5.3 Processus de collecte.....	19

2.6	Traitement et analyse des données	21
2.6.1	Traitement et conservation des données	21
2.6.2	Analyse des données.....	21
2.7	Rigueur en recherche qualitative	22
2.8	Considérations éthiques.....	23
3	RÉSULTATS	25
3.1	Reconstitution du processus de ciblage à Goura dans la commune Zongo	26
3.2	Reconstitution du processus de ciblage à Mbolo dans la commune Zongo	30
3.3	Reconstitution du processus de ciblage à Tawchit dans la commune Ndala.....	36
3.4	Reconstitution du processus de ciblage à Kinele/Moussi dans la commune Ndala	39
3.5	Les facteurs qui influencent le processus de ciblage HEA mis en œuvre par l'ONG1 dans la commune Zongo.....	44
3.6	Les facteurs qui influencent le processus de ciblage HEA mis en œuvre par l'ONG2 dans la commune Ndala.....	50
3.7	Facteurs communs aux ONG1 et ONG2	57
4	DISCUSSION	68
4.1	Analyse des résultats	68
4.1.1	Analyse des facteurs liés à la méthode HEA.....	68
4.1.2	Analyse des facteurs liés à la capacité organisationnelle	70
4.1.3	Analyse des facteurs liées au contexte communautaire.....	72
4.1.4	Analyse des facteurs liés au milieu de l'aide humanitaire et de l'aide publique au développement.....	74
4.2	Transférabilité des résultats.....	78
4.3	Réflexivité	78
4.4	Forces de l'étude	80
4.5	Limites de l'étude.....	80
4.6	Contribution de l'étude.....	82
4.7	Besoins en recherches nouvelles	84
4.8	Conclusion.....	85
5	BIBLIOGRAPHIE.....	86
6	ANNEXES	I
	ANNEXE 1 : Protection sociale au Mali.....	ii

ANNEXE 2 : Zone de moyens d'existence (ZME) du Mali	iii
ANNEXE 3 : Typologie des modèles d'interprétation de la cohésion sociale	i
ANNEXE 4: Le cadre conceptuel de Durlak et Dupré (2008).....	i
ANNEXE 5: Les 23 facteurs selon le cadre conceptuel de Durlak et Dupré (2008).....	ii
ANNEXE 6 : Carte du Mali, zones à l'étude	iv
ANNEXE 7 : Guide d'entretien	v
ANNEXE 8 : Un des quatre guides d'entretien de Miseli.....	xii
ANNEXE 9 : Liste de documents collectés	xxii
ANNEXE 10 : Liste des entretiens.....	xxiii
ANNEXE 10 : Arbre de codes dans QDAMiner.....	xxvii
ANNEXE 11 : Comité d'éthique Université de Montréal.....	xxviii
ANNEXE 12 : Comité d'éthique Mali	xxix
ANNEXE 13 : Fiche de catégorisation des GSE - ONG1.....	xxx
ANNEXE 14 : Fiche vierge de recensement des nouveaux ménages - ONG1	xxxv
ANNEXE 15 : Fiche de catégorisation des GSE - ONG2.....	xxxviii
ANNEXE 16 : Portait de la situation alimentaire - courante et projetée.....	xl
ANNEXE 17 : Résultats des facteurs de l'ONG1 et l'ONG2 présentés selon le Cadre de Durlak et Dupré (2008)	xlii
ANNEXE 18 : Résultats des facteurs communs à l'ONG1 et l'ONG2 présentés selon le Cadre de Durlak et Dupré (2008)	xliv
ANNEXE 19 : Formulaire d'information et de consentement	xlviii

Liste des tableaux

Tableau 1: Critères d'inclusion des participants	19
Tableau 2: Sélection des participants	19
Tableau 3: Collecte des données, lieu et date.....	20
Tableau 4: Pondération des critères pour le ciblage HEA 2016 par ONG1	29
Tableau 5: Récapitulatif du processus de ciblage HEA dans la commune Zongo.....	33
Tableau 6: Récapitulatif du processus de ciblage HEA dans la commune Ndala.....	41

Liste des figures

Figure 1: Les étapes d'une analyse HEA	8
Figure 2: Cadre analytique adapté de Durlak et Dupré (2008)	15
Figure 3: Ligne du temps du processus de ciblage HEA effectué par ONG1 et ONG2	25
Figure 4: Processus de ciblage HEA tel qu'effectué par ONG1	35
Figure 5: Processus de ciblage HEA tel qu'effectué par ONG2.....	43

Listes des sigles et abréviations

BDD :	Base de données
BM :	Banque mondiale
CSA :	Commissariat à la sécurité alimentaire
CCFS :	Cadre commun des filets sociaux
CH :	Cadre harmonisé
DNPSES :	Direction nationale du développement social et de l'économie solidaire
DRDSES :	Direction régionale du développement social et de l'économie solidaire
DS :	Développement social
ECHO :	European Commission Humanitarian Office
ENSAN :	Enquête nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle
FEWS NET :	Famine Early Warning Systems Network
GSE :	Groupes socio-économiques
HEA :	Household economy approach
PAM :	Programme alimentaire mondial
PS :	Protection sociale
SAP :	Système d'alerte précoce
SLDSES :	Service local du développement social et de l'économie solidaire
TM :	Transferts monétaires
TMUM :	Transferts monétaires à usage multiple
ZME :	Zone de moyens d'existence

Dédicaces

En guise de votre soutien et de vos prières, je dédie ce mémoire :

à mes parents (Bararengana Séraphin et Mukamuzoni Catherine), **à mes frères** (Aimé Ntuye, Robert Rugwiro Mpaka, Jean-Eric Hakuzimana) et **à mes sœurs** (Marie-Christine Uwamahoro, Marie-Chantal Kamugisha, Marie-Claire Uwamariya)
à mon époux (Mindessi Loreano Tossou) et **à nos enfants** (Osei Jean-Pierre Tossou, Kpedeti Sowa Tossou et Hugo Sedjro Tossou)
ainsi qu'à ma famille élargie.

Je vous aime bein gros !

Un sincère merci à tous ceux qui ont contribué de prêt ou de loin à l'élaboration de ce document :

Mon directeur de mémoire : **Valéry Ridde**,
mes professeurs et collègues de la maîtrise,
les membres de l'équipe Miseli au Mali (Laurence Touré, Fabrice Escot, Aminata Sissoko et Mahamadou Diabaté)
et surtout les participants pour leurs confidences.

Que la Sainte Trinité en Dieu le père, le fils Jésus-Christ et le Saint Esprit veille sur vous.

Merci Maman Marie pour ton incessante intercession.

Que la gloire et la louange soient rendues à la Sainte Trinité toujours et en tout lieu !

1 Introduction

1.1 Aperçu de la situation sociale au Mali

Malgré les efforts investis pour atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et une croissance économique moyenne de 3,5% du PIB sur les cinq dernières années (2010-2014), la réduction du taux de pauvreté de moitié (34,7%) avant 2015 n'a pu être atteinte (1). Parmi les pays à faible développement humain, le Mali se classe au 175^{ième} rang sur 188 pays en 2015 (2). Nonobstant une baisse du taux de pauvreté entre 2001 et 2009 de 55,6% à 43,6% (3), le nombre d'individus vivant dans la pauvreté tend à augmenter et les écarts ne cessent de se creuser tendant vers l'extrême pauvreté (4). En effet, le taux de pauvreté monétaire est passé de 45,4% en 2011 à 47,1% en 2013, pour légèrement baisser à 46,9% en 2014 (5), en outre grâce au taux de croissance du PIB de 7,04% en 2014 contre 2,3% en 2013 (3). Plusieurs contraintes d'ordres géographique, démographique, sociale et sécuritaire font barrière au progrès économique et social du Mali: un vaste territoire, une croissance démographique, un accès restreint aux soins de santé de qualité pour certains groupes sociaux marginalisés, une régression de certains indicateurs liés à l'éducation et l'insécurité (1,5). D'une superficie de 1,2 million Km² répartie en 10 régions, 49 cercles, 703 communes et couvrant différents types de sol et de zones climatiques, le contrôle du territoire malien et la délivrance des services sociaux sur son sol restent un défi (1,3,6). Sur une population de 17,9 millions d'habitants à ce jour, 49,97% sont des femmes et seulement 34% (soit 6 225 219 personnes) de cette population se trouve en âge de travailler (3). Tandis que le taux de chômage au Mali était estimé 10,8 en 2013 (7), en 2015 le Mali affiche un taux de fertilité de 6,2 avec une croissance démographique annuelle estimée à 3% (8). Sans compter l'arrivée des réfugiées et autres types de migrants, les déplacements internes dont l'exode rural et les rapatriements, le Mali est devenu un pays d'émigration, d'immigration et de transit (9). Sur plan sanitaire, quelques avancées d'après les diminutions du taux de mortalité infantile de 91 à 68 entre 2006 et 2016 (3), du nombre de décès maternels de 834 à 587 pour 100 000 naissances vivantes entre 2000 et 2015, de la prévalence du VIH pour les adultes âgés de 15 à 49ans de 1,5% à 1% entre 2005 et 2016 (10). Cependant, en 2016 selon les énoncés du Cadre harmonisé¹, près de 16% de la population malienne sont touchés par l'insécurité alimentaire et nutritionnelle (12) et les inégalités d'accès aux soins de santé de qualité, à l'eau, l'hygiène et l'assainissement persistent (1). Selon les résultats de l'enquête SMART de 2016, les taux de Malnutrition aigüe globale (MAG) 11,5% et Malnutrition aigüe

¹ Initié en 2012 et financé par les pays membres du Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), l'USAID, l'Union Européenne et l'AFD, le Cadre Harmonisé (CH) est système d'information et d'analyse des dispositifs nationaux et régional de prévention et de gestion des crises alimentaires (11)

sévère (MAS) 2,3% dépassent largement les seuils d'alerte respectifs de 10 et 2% fixés par l'OMS (12). En matière d'éducation, en 2015, le taux d'alphabétisation était estimé à 33,07% des jeunes de 15 ans et plus avec une grande disparité entre les femmes soit 22,2% et les hommes 45,07%. Le taux net de scolarisation au niveau du primaire est de 55,72%, soit 72,11% pour les filles et 79,32% pour les garçons (8). Plusieurs maux handicapent les efforts investis : les conditions économiques précaires des populations, la faiblesse et l'inadaptation de l'offre éducative, l'inadéquation entre les capacités d'accueil et les besoins en scolarisation (1), la faible qualité des enseignements notamment due à une insuffisante valorisation du personnel et aux répartition et utilisation inappropriées des ressources financières et humaines (4). Côté sécurité, la situation reste très précaire au Mali (12). Malgré les interventions militaires des forces armées maliennes soutenues par la France (opération Barkhane) et l'ONU (la MINUSMA) pour assurer le contrôle du territoire et la sécurité des populations, de timides avancées se dessinent notamment en raison des divergences entre les parties prenantes signataires de l'accord de paix en 2015 et la montée du terrorisme dans région du Sahel (1,12).

1.1.1 Situation au Nord Mali

La situation sécuritaire est encore plus alarmante au Nord et au centre du Mali (12). Depuis 1963 de multiples rebellions touarègue et arabe (1990, 2006 et 2012) perturbent la stabilité de la région, sans compter en 2012 le coup d'état et l'occupation du Nord du Mali (Tombouctou, Kidal et Gao) par des groupes armés (1,13). Cette situation d'instabilité sécuritaire entrave la circulation des personnes et des biens mettant en péril les opérations humanitaires et le fonctionnement des structures étatiques (12). De plus, les populations du Nord sont d'autant plus vulnérables aux conditions environnementales (sécheresse, inondations et désertification) qui affectent grandement les récoltes (13). L'insécurité combinée aux vulnérabilités climatiques laissent place à de multiples conséquences : départ des jeunes originaires de la région, récoltes de plus en plus minces et difficiles, déstructuration de certains marchés agricoles, forte perturbation des approvisionnements en intrants agricoles, tarissements des sources d'eau pour les populations et le bétail et accès inadéquat aux services de santé. Sur plus de 3 millions de personnes au Mali touchées par l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, 18% sont situées dans les régions du nord (12).

Tous ces enjeux liés à la grande superficie du Mali, à la croissante démographie majoritairement constituée de femmes et de jeunes, aux inégalités sociales et au contrôle vacillant du territoire malien ne favorisent pas la croissance économique et rendent difficilement visibles tous les engagements et initiatives gouvernementaux et non gouvernementaux de réduction de la pauvreté (1,4,12). Parmi les initiatives gouvernementales, il y a la Politique nationale de solidarité en 1993, la Déclaration de politique nationale de protection sociale adoptée en 2002 et son Plan d'actions nationale

d'extension 2005-2009, 2011-2015, 2016-2018, les cadres stratégiques pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCR) 2002-2006, 2007-2011, 2012-2017.

1.2 La protection sociale au Mali

La protection sociale (PS) est un ensemble d'interventions publiques, privées, formelles ou informelles visant à soutenir les membres de la société, notamment les plus pauvres et les plus vulnérables. En vue d'atteindre une plus grande équité sociale, la PS aide les individus à gérer les risques, à mieux faire face aux difficultés financières, à combler leurs besoins essentiels et à améliorer l'accès aux services publics (14–16). En effet la PS, si bien appliquée, crée des conditions favorables au développement humain et permet de donner aux pauvres les moyens de se protéger et de préserver leurs biens face aux chocs environnementaux, sociaux et économiques (14). Au Mali, la PS relève de plusieurs formes complémentaires (la sécurité sociale, l'action sociale, l'aide sociale, les mutuelles et assurances privées) dont les programmes sont contributifs (avec cotisations de la part des bénéficiaires) ou non-contributifs (sans cotisations de la part des bénéficiaires) (17) (ANNEXE 1). Dans le contexte malien, le terme « filets sociaux ou transferts sociaux » fait référence aux programmes non contributifs destinés aux personnes pauvres et vulnérables. Ces programmes non contributifs sont classés en quatre catégories : i) les transferts monétaires ou non-monétaires tels que les distributions alimentaires, ii) les subventions universelles sous forme d'exemption de taxes sur les produits alimentaires, iii) les travaux publics en échange d'un revenu et iv) les exemptions de frais médicaux (17,18). Dans le cadre de cette recherche, c'est le volet des transferts monétaires qui nous intéresse, plus particulièrement les méthodes de sélection des personnes ou des ménages qui en bénéficient.

1.2.1 Les systèmes de protection sociale réactive aux chocs

Depuis quelques années déjà est né le concept de protection sociale réactive aux crises. Ce dernier fait référence à la capacité d'un système à faire appel au mécanisme de PS qui va répondre le mieux et le plus rapidement à une crise (19). Les crises sont le résultat d'une combinaison et/ou une accumulation de chocs et vulnérabilités jumelés (20). Contrairement aux chocs idiosyncrasiques tel que le décès d'une personne ou la perte d'emploi, susceptible d'affecter de façon individuelle, les chocs covariants sont ceux qui affectent collectivement une grande partie de la population (19,21). Ils peuvent être naturels (inondations, sécheresses, tremblements de terre, etc.), économiques (inflation des prix, crises économiques, etc.) ou politiques (conflits armés, crise politique, mouvements d'insurrection, etc.). La particularité de ces chocs réside dans leur caractère cyclique ou récurrent et souvent simultané (22). Ainsi, la nature de la crise détermine la nature de la réponse à enclencher pour réduire au minimum l'impact de ces chocs sur les populations (19). La réflexion porte donc sur la création de nouveaux et/ou la connexion d'existants mécanismes de la PS, avec les activités de gestion du

risque des catastrophes et les interventions humanitaires en vue d'améliorer la synergie entre les acteurs et aboutir à une meilleure coordination (20). À Bamako, depuis la tenue de la 1^{ère} édition en 2015, chaque année a lieu la Conférence nationale sur la PS. Cette plateforme permet d'engager les discussions et faire murir la réflexion sur l'avènement d'un système hybride intégrant les différents acteurs de PS (acteurs étatiques, partenaires de développement, acteurs humanitaires, acteurs privés) à même de répondre le plus efficacement aux crises (changement climatique, insécurité alimentaire et nutritionnelle, insécurité liée au terrorisme, etc.) auxquelles le pays fait face (20). De plus, avec cinq autres pays du Sahel, le Mali est intégré au programme de Protection sociale adaptative (ASP) initiée par la BM. Bien qu'associé aux systèmes de PS réactive aux crises, il s'en écarte de par son attention particulière sur la gestion du changement climatique ainsi que ses impacts à long terme (23).

1.2.2 Le cadre commun des filets sociaux saisonniers

En 2014, le cadre commun des filets sociaux saisonniers (CCFS) a été constitué pour aider les populations du Nord du Mali (régions de Gao et Tombouctou) à faire face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Cette initiative collaborative de six ONG internationales (Action contre la faim Espagne, Danish refugee council, Handicap international, OXFAM, Solidarités International et International rescue committee) a été financée par le Bureau humanitaire de la Commission européenne (ECHO). Inspiré des expériences du Niger et Burkina Faso dans l'organisation des filets sociaux en cadres communs², le CCFS s'articule autour de trois volets d'intervention : les transferts monétaires à usage multiples (TMUM), l'assistance alimentaire et la prévention de la malnutrition pour les femmes enceintes et les enfants de six à 23 mois (13). Le montant total annuel des TM par ménage équivaut à 120 000FCFA, distribué en trois tranches correspondantes aux périodes de soudure pastorale et agricole (24). La soudure pastorale est caractérisée par un déficit fourrager et une rareté des points d'eaux qui affectent l'alimentation du bétail avec perte d'embonpoint occasionnant de fortes dépenses pour l'entretien des animaux, la baisse de production et du prix des animaux sur le marché ainsi que la réduction des revenus et du pouvoir d'achat des ménages pasteurs (25–27). Par ailleurs, la soudure agricole est la période entre l'épuisement des réserves de la récolte précédente et le début de la récolte suivante. Elle est caractérisée par la hausse des prix attribuée aux pénuries alimentaires (27,28). Au cours d'une année typique, ces périodes de soudure pastorale et agricole s'étendent respectivement d'avril à juillet et de juillet à octobre (27). Lorsque ces périodes débutent de manière précoce et s'allongent, elles déterminent l'acuité de la crise

² Le cadre commun est un groupement d'ONG, en collaboration avec les gouvernements des dits pays, qui propose des transferts monétaires et autres programmes en faveur des ménages pauvres et en situation d'insécurité alimentaire chronique. Financés par l'Association internationale de développement (IDA), une institution de la BM, les projets de filets sociaux au Niger se déroulent de 2011 à 2017, de 2017 à 2019 et au Burkina-Faso de 2014 à 2019.

alimentaire ébranlant les conditions de vie des populations. Durant ces périodes de soudure, les populations sont contraintes de se débrouiller en vendant leurs biens (bétails, terre, outils, etc.) afin d'acheter de quoi manger et combler les besoins non alimentaires (27,28). C'est pourquoi les TM sont effectués lors des périodes de soudure pastorale et agricole, périodes particulièrement difficiles pour les ménages pauvres, afin de permettre aux populations de maintenir leurs moyens d'existence.

1.3 Les méthodes de ciblage

Plusieurs méthodes de ciblage sont utilisées, partout dans le monde, pour identifier et sélectionner les personnes bénéficiaires d'interventions sociales. La revue de littérature effectuée par Coady, Grosh et Hoddinott (2004) concernant 122 programmes de transferts sociaux mis en œuvre entre 1985 et 2000 en a recensé six : la déclaration vérifiée des ressources (Means Test), le ciblage géographique, le ciblage démographique, la sélection à base communautaire, l'auto-ciblage et le test multidimensionnel des moyens d'existence (Proxy Means Test, PMT) (29). Le ciblage fait l'objet de plusieurs débats dû au fait qu'il est quasiment impossible d'effectuer un ciblage efficace, sans erreurs et que les décisions qui découlent du comment, quand et qui cibler font objet de controverses (30). Sachant que le choix des méthodes est fortement lié au contexte et que le succès d'un ciblage réside dans leurs conception et mise en œuvre (29,30), il est important de produire des connaissances sur ces méthodes de ciblage utilisées en Afrique et surtout d'étudier leurs conditions de mise en œuvre. Bien que la plupart des études effectuées se soient intéressées aux résultats (couverture, analyse des effets, performance), fraude et perte des fonds (leakage), erreurs d'exclusion et inclusion, coût-efficacité et conséquences sociales), toutes les études reconnaissent l'importance de la mise en œuvre : « *implementation matters for targeting* » p.105 (31,32). Toutefois, peu d'études se sont penchées sur la qualité, sur les mécanismes de fonctionnement et sur les moyens possibles ou potentiels d'amélioration en cours d'utilisation(30,33–36). La dernière étude sur les méthodes de ciblage au Mali date de 2015 (Malet et Kamaté (2015)). Il s'agissait plutôt d'un recensement des toutes les approches de ciblage utilisées entre 2013 et 2014 dans les programmes de filets sociaux au Mali. Les principales méthodes de ciblage recensées étaient le ciblage géographique (par région, cercle, commune et village) et le ciblage des ménages (ciblage communautaire, ciblage par catégorie, auto-ciblage et ciblage par enquêtes socioéconomiques) (37). Ainsi, cette recherche consiste en l'analyse de la mise en œuvre de la méthode de ciblage Household Economy Approach (HEA) utilisée au Mali.

1.3.1 La méthode HEA

Née d'une collaboration entre Save the Children UK et le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR) de la FAO dans les années 1990,

l'approche HEA est un cadre analytique (non une méthode de collecte de données) qui permet de définir la nature des données à collecter, la manière de les organiser et les analyser selon le champ d'intérêt (38). La HEA repose sur un éventail d'informations (qualitatives et quantitatives) issues de données collectées sur le terrain ou de sources secondaires (39). Traduite en français en Analyse de l'économie des ménages, la méthode HEA, sur une année de référence, évalue essentiellement :

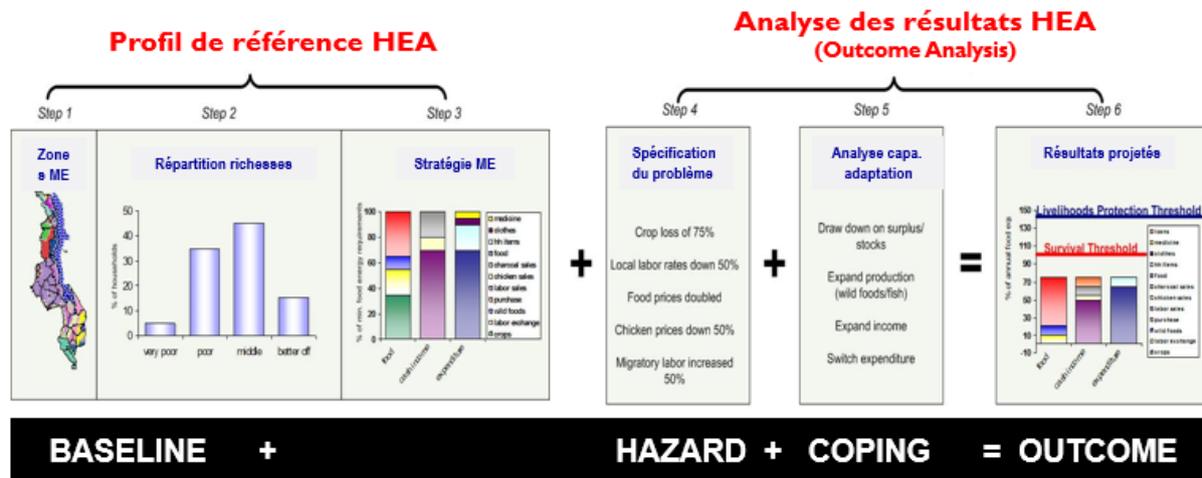
- ✓ l'accès à la nourriture, c'est-à-dire où et comment les ménages obtiennent leur nourriture ;
- ✓ les ressources dont dispose les ménages, c'est-à-dire les biens, sources et montants de revenus ;
- ✓ les stratégies entreprises pour y accéder et les préserver face à un stress ou choc quelconque subit par le ménage ;
- ✓ les principales dépenses et leur proportion (40,41).

L'analyse HEA, divisée en deux parties, se déroule en sept étapes comme l'illustre la figure 1. L'étape 1 - *Livelihood zone* - consiste à identifier les zones de moyens d'existence (ZME). Une ZME est un espace géographique donné dans lequel les ménages qui y résident ont des sources de revenu et des modes de consommation similaires, incluant l'accès aux marchés (38). Elle est essentiellement définie par 1) les variables géographiques naturelles et celles causées par l'activité humaine. Pour ce faire, des données sont recueillies sur le climat, l'état des sols, le relief, les cours d'eau, le tracé des voies, etc. ; 2) les systèmes de production (agriculture, pêche, élevage, chasse, extraction de minerais, etc.) et 3) le secteur économique, c'est-à-dire, l'acquisition d'une source de revenus (dans le secteur formel ou informel), l'accès aux marchés, l'accès à l'emploi, les échanges de biens et services, les moyens de transports et de communication, etc. Au Mali, il existe 17 zones de moyens d'existence (42) (ANNEXE 2). L'étape 2 - *Wealth breakdown* - est la répartition des ménages, d'après la nomination locale des groupes sociaux et les seuils associés à chacun d'eux, en groupes socio-économiques (GSE). L'approche HEA adoptée au Mali en propose quatre : Très pauvres, Pauvres, Moyens et Nantis. L'étape 3 - *Analysis of livelihood strategies* - consiste à définir et quantifier les principales sources d'alimentation, de revenus et dépenses pour chaque GSE. Les étapes 2 et 3 doivent être effectuées conjointement avec les communautés (observations participantes, entretiens, focus group). Une fois l'étape 3 achevée, la première partie du cadre d'analyse - *HEA Baseline* - permet, sur une période donnée, de faire des comparaisons entre les GSE et les ZME afin d'en déduire une tendance. Cette première partie offre donc un portrait de comment chaque GSE dans chaque ZME accède à la nourriture, les différentes sources de revenus et les dépenses. La deuxième partie du cadre analytique - *Outcome analysis* - a comme objectif de comprendre comment l'avènement d'un choc covariant (ou plusieurs) affecte l'accès à la nourriture et aux revenus de chaque GSE. Elle se déroule en trois étapes. L'étape 4 - *Problem specification* - est la conversation d'un choc covariant (par

exemple la sécheresse, une inondation ou la cessation des activités d'une entreprise agricole) en conséquence (s) économique (s) sur les ménages affectés. Au cours de cette cruciale étape, il s'agit de recueillir des informations aux niveaux macro (sur l'inflation, les prévisions météorologiques, la production de la biomasse via la surveillance pastorale, etc.) et micro (sur la disponibilité des aliments et variation des prix, la santé du bétail, la situation sanitaire et la consommation alimentaire des ménages, etc.) qui permettront d'analyser la situation courante, de l'opposer à celle correspondante à l'année de référence et ensuite d'en faire une projection. L'étape 5 - *Analysis of coping strategy* - correspond à l'identification et à l'analyse des stratégies entreprises par les ménages pour diversifier les sources d'alimentation et de revenu suite au choc subi. Les étapes 4 et 5 requièrent une étroite collaboration avec différents acteurs afin de faciliter le partage d'informations. L'étape 6 - *Projected outcome* - permet de déterminer l'écart entre les sources de revenus et les dépenses pour chaque GSE. Cependant, la collecte et l'analyse des données étant un exercice long et rigoureux, la majorité des analyses HEA ne présente que les résultats du GSE le plus vulnérable au choc (43). L'écart entre les sources de revenus et les dépenses est calculé à partir de deux seuils : le seuil de survie et le seuil de protection des moyens d'existence. Le seuil de survie représente le revenu minimum (en nourriture et en espèce) nécessaire à un ménage pour satisfaire les 2100 Kcal par jour dont une personne aurait besoin pour assurer sa survie à court terme. Le PAM dispose d'une base de conversion de denrées alimentaires en kilocalories qui, à leur tour, peuvent faire l'objet d'une conversion monétaire. À cette conversion, s'ajoute le coût des biens et services non alimentaires essentiels utilisés lors de la préparation et consommation d'aliments. Le seuil de protection des moyens d'existence est le niveau de revenu total nécessaire à un ménage pour assurer l'accès aux services de base (éducation et santé) et maintenir des moyens d'existence locaux à moyen et long terme (39,41,43). Les moyens d'existence comprennent les capacités, les biens, les ressources (aussi bien financières que sociales) et toutes activités dont un ménage a besoin pour vivre³ (44). En somme, en ayant comme point de départ une année de référence, le cadre analytique HEA permet d'identifier les zones à risques par ZME au cours d'une période donnée, d'analyser l'impact d'un choc sur les GSE, de déterminer le ou les GSE les plus affectés et d'établir une situation projetée pour montrer les limites de l'adaptation des ménages en réponse à un choc. Si bien appliquée, le cadre analytique HEA peut servir de guide aux projets d'intervention et aux politiques publiques quant aux actions à mener (39,43). Voici le figure 1 illustrant les sept étapes mentionnées ci-haut.

³ Traduction de « *A livelihood comprises capabilities and assets (stores, resources, claims and access) and activities required for a means of living* » p.6 (Chambers and Conway, 1991)

Figure 1: Les étapes d'une analyse HEA



(Source : HEA-SAHEL, USAID, Commission européenne, aide humanitaire et protection civile, 2015)

Au Sahel, les principaux chocs retenus par HEA-SAHEL sont l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Promulgué en 2010 par ECHO, HEA-SAHEL est un regroupement d'acteurs du développement (Save the Children, Oxfam Intermon, Oxfam GB, ACF, PAM) qui, grâce au cadre d'analyse HEA, vise à comprendre les moyens d'existence des populations en vue d'une meilleure identification des zones à risque et pour offrir une analyse, voire une projection, de la situation alimentaire des ménages vulnérables dans sept pays du Sahel, dont le Mali. Indiquant les informations sur le revenu et l'alimentation des ménages ruraux, depuis 2013 à nos jours, 71 profils de références HEA ont été créés. L'approche HEA est largement utilisée par les agences gouvernementales, les acteurs humanitaires ainsi que ceux du développement comme outil d'aide à la décision dans la formulation de politiques et programmes liés à la sécurité alimentaire et la nutrition(45). Ce mémoire consiste à analyser la méthode de ciblage HEA (processus et outils analytiques utilisés) telle que mise en œuvre par deux ONG.

1.3.2 Le ciblage communautaire

Parmi les méthodes de ciblage se trouve le ciblage communautaire (29). Dépendamment du projet, le ciblage communautaire peut constituer la méthode de ciblage principale ou peut être combiné avec ou intégrée à d'autres méthodes de ciblage (46). Les modalités du ciblage communautaire varient selon le contexte et les objectifs. Par exemple, au Burkina Faso le ciblage communautaire a servi à l'identification des plus démunis pour la gratuité des soins (47), au classement des communautés en groupes socio-économiques afin que les plus pauvres bénéficient de subventions de l'assurance maladie (48), au Niger à l'identification des ménages bénéficiaires des transferts monétaires (49), au Rwanda pour la catégorisation des membres d'une communauté donnée en vue de l'admissibilité à une gamme d'avantages

sociaux (50), ou encore en Tanzanie à l'identification des enfants issus de famille disposant de très faibles revenus pour la levée des frais de scolarité ou encore l'identification des enfants les plus vulnérables et des personnes handicapées pour la gratuité des soins (51). Dans le cadre des filets sociaux, le ciblage communautaire sert à l'identification de personnes ou groupes de personnes dont les conditions de vie sont modestes ; en l'occurrence, les plus pauvres, les plus vulnérables, les plus démunis, les indigents, etc. Le ciblage communautaire consiste en la participation des membres de la communauté dans l'identification des bénéficiaires de programmes sociaux, la surveillance lors de la prestation des services et/ou l'implication des membres de la communauté dans une quelconque étape du processus de ciblage (46). Différents membres de la communauté peuvent participer au processus de ciblage; des autorités politiques, aux notables, en passant par les jeunes, les femmes, etc. Les caractéristiques des membres de la communauté (âge, genre, statut social, activité professionnelle, etc.) ainsi que leur degré d'implication respectif dans le processus de ciblage varient d'un programme à l'autre. Chaque programme érige ses règles du processus de ciblage (49–52). Au-delà d'être qu'un simple exercice, le ciblage est une des étapes les plus ardues dans la mise en œuvre des programmes sociaux (46,49,50). Ainsi, la méthode de ciblage communautaire comporte des avantages et des inconvénients. Le ciblage communautaire vise à utiliser les informations existantes provenant des connaissances indigènes et est basé sur la définition et la perception communautaires de la pauvreté ou de la vulnérabilité. Il permet la capture des personnes ou des groupes marginalisés et génère la connaissance et une meilleure compréhension du contexte (conditions de vie des communautés ; moyens de subsistance, mode d'organisation sociale, etc.) dans lequel il est mise en œuvre (51–53). Comparativement aux autres méthodes de ciblage, l'utilisation de la méthode du ciblage à base communautaire est peu coûteuse et nécessite peu de matériel (29,47,48,51,52). Bien que l'efficacité du ciblage communautaire, c'est-à-dire l'identification des personnes dans le besoin, ait été prouvé dans différents contextes sociaux à Dori et à Sebba (54) et dans le district de Ouargaye (47,55) au Burkina-Faso, le taux de couverture reste faible et « *l'influence négative que pourraient avoir des personnalités locales sur la sélection des bénéficiaires en constitue l'inconvénient majeur* » p.211 (54). Ainsi, les acteurs locaux peuvent avoir d'autres motivations qui ne relèvent de la justice et l'équité et exercer une pression sur le comité de sélection ou les personnes responsables pour favoriser les individus, les amis ou les membres de la famille, excluant par le fait même les vrais potentiels bénéficiaires (46,51,53–55). L'exclusion sociale fait référence aux normes et processus qui empêchent certains groupes de participer de manière égale et effective à la vie sociale, économique, culturelle et politique dans la société. L'exclusion sociale comporte quatre axes :les exclus, les institutions à partir desquelles ils sont exclus, les agents dont les actions aboutissent à l'exclusion, et le processus par lequel se

produit l'exclusion⁴ p.229 (56). En société, « *les relations asymétriques qui s'établissent entre les individus* » sont inévitables p.1 (57). En soi, ces asymétries de position sociale, statut social ou classe sociale ne posent pas problème (57). Le danger réside plutôt dans « *la pluralité et la diversité des lieux de pouvoir et des rapports de domination* » p.45 qui s'invitent dans la production et la reproduction des relations sociales (58). La domination est donc « *ce rapport social où le pouvoir est établi, reconnu et exercé sur des bases et selon des règles, implicites ou explicites, qui sont acceptés de part et d'autre, quelles que soient ces bases et ces règles.* » p.40 (58). Selon Guy Rocher (1986), le pouvoir est la coercition que peuvent exercer certaines personnes ou certains groupes sur d'autres pour réaliser leur volonté, leurs intentions et leurs désirs ; ou encore selon Denis H. Wrong « *power is the capacity of some persons to produce intended or foreseen effects on others* » p.36 (58). De même, certaines formes de capital social⁵ génèrent la distinction sociale en favorisant une partie de la population et légitiment les inégalités sociales en introduisant des relations de domination et de pouvoir pouvant donner lieu à des formes de clientélisme (59,61).

Par ailleurs, la littérature démontre que les membres de la communauté sont les mieux placés pour reconnaître et identifier les plus démunis/les plus vulnérables au sein de leur communauté (46,47,51,53–55,62). Cependant, la nature équitable du processus ne peut être garantie (46,54,55,62). De plus, l'identification étant à base communautaire, donc locale ; la mise à l'échelle au niveau régional ou national est limitée entre autres, par le fait que les définitions et les perceptions de la pauvreté/vulnérabilité sont différentes d'une communauté à une autre (46,51,53). Pour obtenir de bons résultats de ciblage, certaines conditions doivent être remplies : une prise en compte du contexte social, culturel et économique, un climat social favorable, une communication adéquate, une transparence dans les procédures, une solidarité interindividuelle, des conditions d'impartialités ainsi que des animateurs bien formés et compétents pour encourager l'approche participative (46,48,51). Plus particulièrement dans un contexte de ciblage communautaire, la cohésion sociale est une composante clé. Conformément à l'inspiration durkheimienne, la cohésion sociale fait

⁴ *It [social exclusion] refers to the norms and processes that prevent certain groups from equal and effective participation in the social, economic, cultural, and political life of societies (Narayan 1999). [...] Social exclusion thus involves at least four factors: the excluded, the institutions from which they are excluded, the agents whose actions result in the exclusion, and the process through which exclusion occurs.* » p. 229 (Narayan et al 2000)

⁵ Selon Bourdieu, « le capital social est l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la production d'un réseau durable de relations - l'inter-reconnaissance - dont les membres sont unis par des liaisons permanentes et utiles » p.2 (59). Il subsiste dans « l'ensemble des réseaux sociaux et des normes de réciprocité qui y sont associées », telles que la confiance, l'appartenance à un groupe, l'inter-reconnaissance, etc. p.10 (60). « Les capitaux sociaux ne sont pas tous de même nature. Les uns reposent sur un artifice juridique - la propriété privée -, les autres sont acquis à l'aide d'une formation (ou transmission de savoir), d'autres encore dépendent de croyances ; ils sont tous source d'une légitimité donnant autorité » p.4 (61).

allusion à la manière dont les différentes composantes de la société, en l'occurrence les individus et les groupes sociaux, font pour « *tenir ensemble* » p.17 (63) ou « *vivre-ensemble* » p.2 (60). Idéalement, la cohésion sociale a pour objectif de faciliter la collaboration et la distribution équitable des ressources à l'échelle familial, communautaire et national p.220 (56). Il existe plusieurs modèles d'interprétations de la cohésion sociale selon les facteurs et les mécanismes sociaux que chacun de ces modèles d'interprétations mobilisent (ANNEXE 3) (60). Le rôle fondateur de la solidarité, en matière de cohésion, a été souligné par Durkheim dans *De la division du travail social* (1893). La solidarité sociale repose autant sur les structures et politiques sociales de l'État – dites « *solidarité institutionnelle* » que sur « *la solidarité interindividuelle* » p.202 (64). Ainsi, les politiques sociales et les liens sociaux interindividuels, sont sources de la cohésion sociale (56,60,64). Cependant, toutes les relations sociales ne mènent pas forcément à la cohésion à grande échelle, d'où l'importance qu'elles soient enracinées dans la justice et l'équité (64).

1.4 Contexte de l'étude

Cette recherche a été menée dans le cadre de deux projets distincts dans lesquels mon point de contact au Mali est impliqué.

1.4.1 FBR au Mali

Le Financement basé sur les résultats (FBR) en santé maternelle et infantile et l'équité au Mali et au Burkina-Faso est un programme de recherche 2015-2020 financé par le Centre de recherche pour le développement international CRDI et les Instituts de recherche en santé du Canada IRSC (# de projet 108038). Les principaux acteurs pilotant ce projet sont la Chaire de recherches appliquées interventionnelles en santé mondiale et équité basé à Montréal (Canada), l'Institut national des sciences sociales et l'association de recherche AGIR basés à Ouagadougou (Burkina Faso) et l'association de recherche Miseli basé à Bamako (Mali). Les résultats de cette recherche participeront au choix de la méthode à adopter pour l'identification et la sélection des indigents à Koulikoro au Mali afin qu'ils puissent bénéficier de la gratuité des soins de santé.

1.4.2 Etude comparative des méthodes de ciblage PMT+ et HEA

La recherche s'est déroulée dans le cadre d'une étude comparative de deux méthodes de ciblage (PMT+⁶ et HEA) conjointement appliquées à une même population par trois

⁶ Le Proxy means test+ (PMT+) est la combinaison d'un modèle statistique (un algorithme), du ciblage géographique et communautaire. Le PMT génère un score suite à l'addition de points attribués à un certain nombre restreint de variables portant sur les conditions de vie des ménages (53)

structures (*Jigisèmèjiri*⁷, ONG1 et ONG2) dans le Nord du Mali. Il s'agissait d'identifier les ménages qui allaient bénéficier des transferts monétaires (TM). Cette étude commanditée en 2016 par ECHO avait pour objectifs 1) d'explorer l'efficacité des deux méthodes de ciblage via les erreurs de ciblage (taux d'exclusion et d'inclusion) et 2) de constater la convergence du ciblage, c'est-à-dire étudier dans quelle mesure les deux méthodes de ciblage (PMT+ et HEA) permettent de sélectionner les mêmes ménages. L'étude comportait deux volets quantitatif et qualitatif. Travaillant avec Miseli, l'association malienne de recherche ayant décrochée l'appel d'offre pour exécuter le volet qualitatif, mon mandat était de reconstituer les processus de ciblage et analyser les mécanismes contraignants ou facilitant ces derniers. Toutefois, la mise en œuvre de la méthode PMT+ ayant accusé un retard considérable (ciblage ayant été effectué en avril 2017 au lieu de septembre 2016), ce mémoire ne présentera que la méthode HEA telle que mise œuvre par deux ONG.

1.5 Analyse des processus

Pour mieux comprendre comment la méthode de ciblage HEA est opérationnalisée au Mali, une analyse des processus sera réalisée. Sachant que la manière de mettre en œuvre un programme influence directement les bénéficiaires qui peuvent en être retirés (66), selon Patton (1997) l'analyse des processus se penche davantage sur les conditions réelles du terrain dans lesquelles le processus de ciblage se déroule, afin de mieux comprendre comment le contexte façonne l'intervention (67). En ce sens, un processus d'implantation ne peut être détaché du contexte dans lequel il évolue (68). En effet, la réussite ou l'échec d'un programme ne dépend pas seulement de la pertinence de sa théorie, mais aussi de son implantation. Ainsi, un programme peut devenir inefficace, voire nuisible, s'il est implanté de façon inadéquate (66). Dans ce cas, il s'agira de recenser les facteurs humains et contextuels qui influencent positivement et négativement le processus d'implantation de la méthode HEA à travers les différentes étapes, les activités formelles et informelles qui s'y rattachent, les acteurs impliqués ainsi que leur rôle respectif, les ressources dont disposent les acteurs, le type et le niveau de formation du personnel, etc. (69). Le cadre conceptuel choisi servira de guide pour l'identification des facteurs.

⁷ *Jigisèmèjiri*, "arbre de l'espoir" en langue bambara, est un programme gouvernemental de filets sociaux. Dirigé par l'Unité technique de gestion des filets sociaux (UTGFS) sous le financement initial de l'Association internationale de développement (IDA) et le fonds de la Banque mondiale, ce programme a débuté en 2013 essentiellement dans le sud et en 2017 dans le nord du Mali. Il permet aux ménages pauvres et affectés par l'insécurité alimentaire de recevoir une allocation mensuelle (10 000FCFA environ 20\$ US) payable chaque trimestre par l'entremise d'agences de paiements recrutées(65).

1.6 Objectif de la recherche

Cette recherche évaluative a pour objectif de comprendre comment la méthode HEA est mise en œuvre par deux ONG pour faciliter l'identification et la sélection des ménages bénéficiaires des TM au Nord Mali. La recherche permettra une comparaison entre les deux processus d'implantation ainsi que les facteurs qui les influencent. Les connaissances produites serviront à l'amélioration des processus.

Questions de recherche:

- Quels sont facteurs et le contexte qui influencent la mise en œuvre de l'approche HEA pour sélectionner les ménages bénéficiaires des transferts monétaires au Mali ?
- En quoi ces facteurs diffèrent-ils en fonction des contextes et des organismes impliqués dans le processus de sélection ?

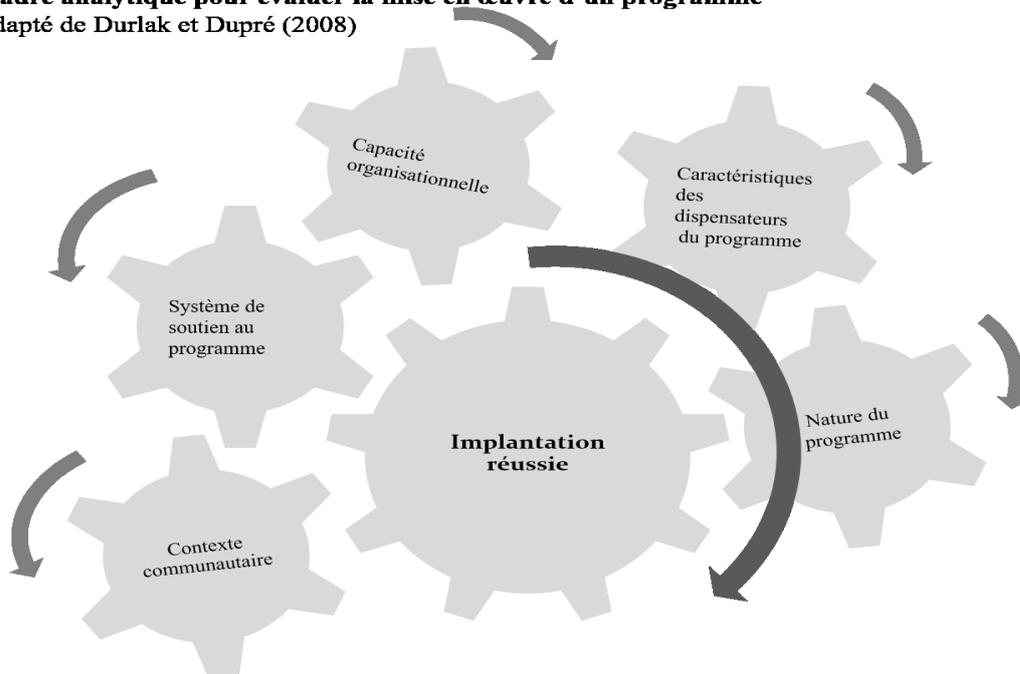
2 Méthodologie

2.1 Cadre conceptuel

Cette recherche évaluative étant particulièrement intéressée à la mise en œuvre et l'identification des facteurs contextuels favorables ou défavorables au processus d'implantation l'approche HEA, le cadre conceptuel de Durlak et Dupré (2008) a été choisi (66) (ANNEXE 4). Le volet descriptif du cadre permet de bien définir l'intervention et mieux comprendre son déroulement (dynamique interne) tandis que son volet explicatif, une fois les facteurs identifiés, expose l'interaction qu'il peut y avoir entre les facteurs (69). D'après la revue de littérature de 254 documents publiés entre 2000 et 2015, effectuée par Devereux et al. (2015) sur le ciblage efficace dans les pays en voie de développement, les facteurs contextuels peuvent être humains, organisationnels, politiques, financiers, logistiques et structurels (30). Selon d'autres auteurs, les facteurs d'ordre humains peuvent faire allusion au niveau de scolarité, aux compétences et aux aptitudes nécessaires au personnel pour accomplir leurs tâches, tandis que les facteurs organisationnels font référence au transport, à l'hébergement et à la nourriture des agents de terrain lors de la collecte des données et les facteurs structurels, à l'usage du pouvoir politique par les autorités en vue d'influencer le processus de sélection (70,71). À la suite d'une mise en commun des facteurs dont certains avaient déjà été identifiés par d'autres auteurs tels que Wandersman et al. (2008), Fixsen et al. (2005), Greenhalgh et al. (2004), Stith et al. (2006), Durlak et Dupré offrent un cadre conceptuel complet qui permet de bien cerner le dynamisme auquel le contexte expose le ciblage et les répercussions (ajustements ou modifications) qui s'en suivent (66). Selon ce cadre, 23 facteurs déterminant le succès de la mise en œuvre d'un programme sont présentés en cinq catégories (ANNEXE 5): i) la nature du programme; ii) les caractéristiques des dispensateurs du programme; iii) la capacité organisationnelle; iv) le système de soutien au programme; et v) le contexte communautaire (66).

Figure 2: Cadre analytique adapté de Durlak et Dupré (2008)

Cadre analytique pour évaluer la mise en œuvre d'un programme
adapté de Durlak et Dupré (2008)



2.2 Stratégie méthodologique

Dans une logique de découverte (de type exploratoire pour étudier un phénomène peu connu) et de compréhension de la mise en œuvre de la méthode de ciblage HEA, ce mémoire repose sur une recherche qualitative (72). Présentée comme une méthode de proximité par Paillé, la recherche qualitative est proche « de la parole, de son énonciation, de son organisation en action ; du vécu des personnes dans leur monde intime, social et culturel ; du sens des expériences tel qu'il peut être appréhendé ou construit et de la subjectivité du chercheur » p.432 (73). Sachant que les réalités sont multiples tel que l'endosse le constructivisme, la recherche qualitative accorde une importance aux significations, expériences et points de vue des individus (via les entrevues dans cette recherche) afin de mieux appréhender ces réalités socialement construites et historiquement situées dans leurs contextes (74,75). Le devis de recherche retenu est une étude de cas avec deux niveaux d'analyse imbriqués (76). Sachant que le cas est situé, délimité dans le temps et qu'il s'inscrit dans un contexte historique, social, économique, politique et éthique, l'étude de cas puise sa puissance explicative dans la compréhension profonde du cas, des processus qui le composent et des personnes qui y prennent part (77-79). Cette stratégie méthodologique s'inscrit dans une dynamique de co-construction de sens à travers la triangulation d'informations provenant de diverses sources (78). Caractéristique holistique pour Stake et lien inséparable pour Yin, une des spécificités de l'étude de cas réside dans son indissociable relation entre le phénomène (ici la méthode de

ciblage HEA) et le contexte dans lequel il est mis en œuvre (80). Ainsi, l'étude de cas est l'approche qualitative la plus pertinente pour répondre à mes questions de recherche.

2.3 Identification du cas et détermination des niveaux d'analyse

Cette recherche est une étude de cas avec deux niveaux d'analyse imbriqués (81). Le cas est la méthode HEA et les 23 facteurs du cadre conceptuel de Durlak et Dupré (2008) (ANNEXE 5) en constituent les niveaux d'analyse. Dans un premier temps, il a s'agit d'identifier les facteurs de la méthode HEA telle que mise en œuvre par chaque organisme. Dans un deuxième temps, identifier l'interaction et voir comment cette interaction entre deux ou plusieurs facteurs peut contribuer à accroître (interaction synergique) ou inhiber (interaction antagoniste) la qualité de l'implantation au sein de chaque organisme coordonnateur(66,69). Selon Durlak et Dupré (2008) un facteur ne peut-être analyser de façon isolée. Les facteurs sont reliés et deviennent interdépendants. Ainsi, les facteurs sont parfois indissociables, d'où la pertinence d'analyser leurs relations. Dans des circonstances favorables, les facteurs interagissent et mènent à une implantation réussie (66). Dans un dernier temps, le choix des niveaux d'analyse est justifié par une étude comparative des facteurs identifiés d'après chaque organisme pour en dégager les divergences et les similitudes. L'étape de la sélection des sites a précédé ma participation au projet. Néanmoins, les démarches qui y été reliées m'ont été expliquées.

2.4 Sélection des sites

Dans les termes de référence (TDR soit l'appel d'offre) pour la réalisation de l'étude comparative des deux méthodes de ciblage, quatre communes de la région de Gao y étaient mentionnées : Titoua, Salahwi, Zongo et Ndala. Comme projet pilote, c'est uniquement dans ces trois communes que les deux méthodes de ciblage (PMT+ et HEA) devaient être appliquées en 2016 pour une même population. Miseli dans sa proposition technique a écarté la commune de Salahwi pour des raisons de sécurité et Titoua pour des raisons de logistique, notamment à cause du manque de temps attribué à l'étude et à la distance entre les communes. Pour une meilleure représentativité de la diversité des paysages du cercle de Gao, les communes Zongo et Ndala ont été retenues : une commune agricole avec climat sec et sol humide traversée par le fleuve Niger (Zongo) et une commune de type pastoral en zone saharienne avec climat aride et désertique et sol dépourvu de nappe d'eau souterraine (Ndala)⁸ (82). Donc une commune dites sédentaire (Zongo) et une dites nomade (Ndala). Une fois la proposition technique acceptée par le bailleur ECHO, des échanges ont eu lieu pour identifier

⁸ Caractéristiques des communes tirées du Profil fourrager Mali (6)

les villages qui seront couverts par l'étude. Ces échanges ont principalement eu lieu entre le bailleur, l'association malienne de recherche, les deux ONG (ONG1 et ONG2) mettant en œuvre la méthode de ciblage HEA et la structure (Jigisèmègiri) mettant en œuvre la méthode de ciblage PMT+. Pour des raisons logistiques (faisabilité, temps, ressources et accessibilité au terrain), deux villages de la commune Zongo et deux sites dans deux fractions de la commune Ndala ont été sélectionnés : le chef-lieu de la commune (Goura) et l'autre, un village enclavé, non loin du chef-lieu (Mbolo) ; un site populaire et rassembleur (Tawchit) et un autre site (Kinele/Moussi) (ANNEXE 6).

2.5 Collecte de données

2.5.1 Types de données

Partant d'un postulat constructiviste, stipulant que le monde social est pré-construit par l'activité humaine (51) et l'étude de cas comme stratégie méthodologique, la conduite d'entrevues semi-dirigées et l'analyse documentaire sont les outils de collecte utilisés dans ce mémoire. Etant donné que les réalités sont multiples, l'entrevue semi-dirigée a permis de comprendre le sens que les participants donnent à leur réalité (84). Les questions ouvertes invitaient au dialogue et ainsi chaque participant a pu fournir son point de vue sur le déroulement du processus de ciblage.

Une grille d'entretien tenant compte de toutes les dimensions du cadre conceptuel a été élaborée (ANNEXE 7) et quatre grilles l'ont été par Miseli (ANNEXE 8). Pour chaque ONG, les grilles élaborées par Miseli ont été soumises aux membres du personnel des ONG et aux acteurs étatiques (Grille 1) ainsi qu'aux membres de la communauté (Grille 2). Ces quatre grilles sont complémentaires à la mienne car elles s'intéressent au processus (les étapes, les acteurs impliqués, les moyens de communication) et la perception du principe de ciblage, tandis que la mienne se penche davantage sur les facteurs suggérés par le cadre de Durlak et Dupré (2008). Dans les cinq grilles, il y a des éléments similaires : moyens de communication, compétences des participants, compatibilité de la méthode de ciblage avec les besoins des populations et les normes/valeurs culturelles et l'adaptation de la méthode de ciblage au contexte malien. Après un pré-test, les cinq grilles ont été légèrement modifiées, notamment sur la nomination et le contenu de certaines étapes, la suppression et l'attribution de certaines questions aux groupes stratégiques identifiés et le changement de certains mots pour adopter un vocabulaire populaire et donc plus facile à traduire. Des notes de terrain ont été rédigées à la fin de chaque entrevue ou à la fin de la journée pour servir d'aide-mémoire. J'ai eu accès aux notes de terrain des agents de Miseli. Le contenu de mes notes était sur les impressions, le déroulement de l'entrevue, des points d'éclaircissement et de vérification, des documents à ne pas oublier de collecter, etc.

De plus, à des fins de validation des informations fournies par les participants et pour enrichir l'analyse de cette étude, une collecte de documents a été effectuée (ANNEXE 9). La pratique étant bien souvent différente de la réalité et le caractère impartial des documents consultés ne pouvant être garanti, il était important de varier les sources documentaires pour ensuite les croiser (72). Au-delà des entretiens semi-dirigés et des documents collectés, les discussions informelles avec divers acteurs de la PS, notamment lors de la Conférence nationale sur la PS, du 25 au 26 octobre 2016 à Bamako, ont été fondamentales car elles m'ont permis de mieux comprendre les enjeux du contexte social et politique malien.

2.5.2 Echantillonnage

Ma recherche étant intégrée à l'étude comparative menée par Miseli, l'échantillonnage a été effectué en plusieurs étapes. En premier lieu, un échantillonnage raisonné visant une diversification des participants selon leurs rôles dans le processus : autorités politiques, membres des comités de ciblage, personnel ONG1 et ONG2, personnel Miseli dont les enquêteurs de Miseli, bénéficiaires et non-bénéficiaires. L'identification de ces groupes stratégiques a été faite sur la base de la riche information qu'ils pouvaient fournir afin de répondre aux questions de recherche (85). Ensuite, une introduction de Miseli et ECHO aux différents acteurs m'a permis d'effectuer un échantillonnage par boule de neige. Le coordonnateur de l'ONG2 m'a directement mis en contact avec ses agents de terrain à Gao, tandis que celui de l'ONG1 m'a plutôt référé au responsable des TM à Gao qui, à son tour m'a référé au département de suivi évaluation et surveillance pastorale. Le contact avec les autorités politiques, les membres des comités de ciblage, les agents du développement social a été établi grâce au personnel des ONG, celui avec les bénéficiaires et non bénéficiaires l'a été grâce aux autorités politiques et les membres des comités de ciblage. Les enquêteurs de Miseli n'ont pas eu accès aux listes des bénéficiaires donc ils se sont contentés des bénéficiaires et non bénéficiaires proposés par les autorités politiques et les membres des comités de ciblage. Pour ma part, malgré l'acquisition des listes des bénéficiaires, je n'ai pas pu effectuer d'entretiens avec un bénéficiaire ou non bénéficiaire. Pour des raisons de sécurité, mes déplacements étaient restreints) et mon séjour fut court à GAO. Pour chaque groupe de participants des critères d'inclusions ont été établis (Tableau 1).

Tableau 1: Critères d'inclusion des participants

Groupes stratégiques	Critères d'inclusion
Autorités politiques	-être autorité politique de la commune ou du village/fraction à l'étude -avoir une connaissance du processus de ciblage
Membres des comités de ciblage ou plainte	-être membre des comités de ciblage ou plainte 2016 -avoir participé au processus de ciblage en 2016
Personnel ONG1 et ONG2	-avoir travaillé sur le projet des TM et/ou du processus de ciblage -avoir participé au processus de ciblage (pour les agents de terrain)
Personnel Miseli dont les enquêteurs	-avoir mené les entrevues à Bamako ou dans la région de Gao
Bénéficiaires	-être bénéficiaire des TM en 2016 - si possible avoir une connaissance du processus de ciblage
Non bénéficiaires	-avoir une connaissance du processus de ciblage -si possible avoir participé à l'AG

Sur un total de 48 entretiens réalisés, 12 ont été effectués par moi et 36 par Miseli (ANNEXE 10). Le tableau II présente 46 participants des différents groupes stratégiques.

Tableau 2: Sélection des participants

Miseli			
4 membres du personnel dont 2 enquêteurs			
DRDS			
1 chef local du développement social			
2 agents du développement social			
Personnel ONG 1		Personnel ONG 2	
1 coordonnateur ONG 1		1 coordonnateur ONG 2	
1 chargé de projet		1 chargé de projet	
4 agents de terrain		3 agents de terrain	
1 technicien suivi-évaluation			
1 agent de la surveillance pastorale			
Participants au processus de ciblage			
7 bénéficiaires			
7 non-bénéficiaires			
7 membres du comité de ciblage			
1 responsable de la distribution			
Autorités politiques			
1 Secrétaire général de la Mairie	1 Chef de village	1 1 ^{er} adjoint du maire	1 Chef de fraction

2.5.3 Processus de collecte

A mon arrivée au Mali, une partie de la collecte avait déjà été effectuée par Miseli. Miseli compte au moins dix ans d'expériences dans la conduite d'évaluations qualitatives et anthropologiques de programmes et possède une solide connaissance en matière de problématiques de ciblage au Mali. Ses enquêteurs travaillent depuis plusieurs années avec

Miseli, effectuant des entretiens pour divers projets de recherche. Le processus de collecte des données a donc été effectué en plusieurs étapes (Tableau 3) ce qui a permis une pré-analyse de la situation.

Tableau 3: Collecte des données, lieu et date

	Lieu	Date
Miseli	A Bamako	Avril à mai 2016
	Dans la Région de Gao	27mai au 11 juin 2016
Moi (étudiante)	À Bamako	Septembre à novembre 2016 (selon la disponibilité des participants)
	Dans la Région de Gao	16 au 29 novembre 2016

Une fois tous les entretiens achevés, un inventaire de l'ensemble des données (documents et entretiens) a été effectué afin de déceler les données manquantes et écarter les entretiens vide de contenu et ceux ne respectant pas les critères d'inclusion. Ce processus de familiarisation au corpus analytique d'une recherche fait référence à la réduction des données, au processus d'abstraction et au début de la conceptualisation des résultats de la recherche (86,87). Mon séjour à Bamako et dans le Nord m'a permis :

- 1) de faire ou refaire des entretiens afin d'utiliser ma grille d'entretien pour mieux identifier les facteurs
- 2) d'apporter des éclaircissements sur des aspects bien précis des procédures (les étapes du ciblage, les moyens de communication lors des différentes étapes, l'appréciation de la pré-liste et le rôle des comités de plaintes)
- 3) de mieux comprendre le rôle et l'implication de la Direction régionale de développement social (DRDS) dans le processus de ciblage, ainsi que sa perception de la méthode HEA telle que mise en œuvre par les ONG1 et ONG2
- 4) de collecter des documents essentiels (listes des bénéficiaires, guide méthodologique, les fiches F3, les fiches de renseignement, les procès-verbaux, les fiches d'enquêtes Baseline et post-distribution monitoring (PDM), etc.)

Tous les entretiens ont été menés avec le consentement des participants. Un consentement écrit pour ma part, via le formulaire de consentement (ANNEXE 19) et un consentement verbal pour Miseli. Juste avant l'identification du participant, un consentement verbal lui était demandé (ANNEXE 8). Certains entretiens étant en langues du Mali (Sonrhāï=11 et Tamasheq=12), il a fallu des interprètes au moment de la collecte des données pour les entretiens en Tamasheq. Pour les traductions en Tamasheq, les personnes de Gao les plus aptes à le faire étaient indisponibles ou ne souhaitaient plus le faire. Donc finalement, une fois les enquêteurs de Miseli arrivés dans la commune Ndala, ils ont dû recruter trois personnes

suggérées par les ONG, les autorités locales et la communauté. Pour les entretiens en Sonrhaï, les enquêteurs de Miseli parlent et comprennent cette langue. Pour ma part, les entretiens en sonrhaï ont été conduits avec un interprète proposé par les ONG.

2.6 Traitement et analyse des données

2.6.1 Traitement et conservation des données

Tous les entretiens ont été transcrits. Certains par moi (12 entretiens) et d'autres par deux transpositeurs recrutés par Miseli (43 entretiens et 4 focus group). Ces transpositeurs travaillent avec Miseli depuis plusieurs années et parlent couramment le sonrhaï et le tamasheq. Ces derniers ont plus de trois ans d'expérience dans la transcription et traduction de documents. A des fins de vérification de la qualité de la transcription, quatre sur 11 entretiens en sonrhaï ont été réécoutés par un enseignant du lycée Yana Maïga de Gao, j'ai réécouté 10 des 15 entretiens en français réalisés par Miseli, mais faute de n'avoir pu trouver un traducteur (tamasheq-français) compétent, aucun entretien en tamasheq n'a pu être réécouté. Par contre, une relecture de toutes les transcriptions a permis de déceler des doublons de verbatims dans quatre entretiens en sonrhaï et tamasheq. Elles ont été reprises par les transpositeurs et revérifiées à nouveau par ma personne. Suite à la perte d'un dictaphone à Gao, 8 entretiens (5 en français et 3 en sonrhaï) ont été reconstitués à partir des notes de terrain des enquêteurs Miseli. Une fois la collecte de données terminée, un inventaire de l'ensemble des données a été effectué. Tous les documents collectés ont été photocopiés afin que Miseli et moi en conservant une copie. Pour la rédaction de ce mémoire, 36 entretiens sur 43 réalisés par Miseli ont été retenus. Néanmoins, tous les entretiens (audios et transcriptions) ont été sauvegardés pour ma part sur un disque dur verrouillé et seront conservés pendant 7 ans, puis détruits. Seuls moi et mon directeur de recherche ayant le code d'accès peuvent y accéder. Pour Miseli, les données seront conservées pendant 5 ans. Cependant, l'équipe de recherche de l'Université de Montréal ne peut pas garantir comment les renseignements seront conservés et utilisés par Miseli.

2.6.2 Analyse des données

Grâce au logiciel QDA Miner, une analyse thématique a été effectuée suivant le cadre conceptuel de Durlak et Dupré (88). Avant même de transférer les transcriptions dans le logiciel QDA Miner, une anonymisation des données a été effectuée. Les noms des personnes (ainsi que l'organisme auquel elles sont affiliées si applicable) ont été remplacées par des codes numériques et les noms des communes et villages/sites et fractions par des noms fictifs afin que les organismes ne soient pas facilement identifiables. QDA Miner m'a permis de coder, organiser et extraire les segments de transcriptions. Dans le logiciel, les cas correspondent aux entretiens, les codes aux facteurs du cadre de Durlak et Dupré (2008) ; les

variables aux groupes stratégiques, les valeurs à ONG1, ONG2 ainsi que les localités ciblées pour l'étude (ANNEXE 10).

2.7 Rigueur en recherche qualitative

Crédibilité

Dans la mesure où la diversité des discours se mêle à la subjectivité du chercheur, il a été fondamental d'adopter des critères de rigueur afin d'assurer, le plus possible, une adéquation empirique entre mes observations et la réalité (72,78). Pour m'assurer de la validité des résultats et de la qualité de cette recherche en réduisant au minimum les risques liés à la sous-interprétation ou surinterprétation qui peut être effectuée, plusieurs stratégies ont été adoptées (72,89). Une première présentation des résultats préliminaires a eu lieu à Bamako le 24 octobre 2016 lors de l'atelier d'échange FBR inter pays ainsi qu'une seconde à la fin du séjour dans la Région de Gao. Les présentations étaient principalement destinées au bailleur ainsi qu'aux deux ONG mettant en œuvre la méthode de ciblage HEA. Les représentants d'ECHO n'étant pas présents lors de la restitution à Bamako, la présentation Powerpoint leur a été transmise. Les commentaires émis lors de ces deux restitutions et ceux acheminés par courriel par ECHO ont permis de valider certains résultats mais aussi ont suscité de nombreux questionnements quant à certains détails du processus de ciblage. Une démarche de recherche d'informations additionnelles a dû être entreprise. Ainsi lors de l'analyse finale, les entretiens ont été parcourus avec plus de vigilance pour pouvoir détecter les nuances et cerner ces détails. De plus, l'utilisation d'un cadre conceptuel pour orienter la collecte et l'organisation des données ainsi que celle de la triangulation des données renforce la validité interne de cette étude. La triangulation rappelle l'importance de varier les sources de données et les méthodes de collecte de données. Au cours de cette étape cruciale, il s'agit non seulement de comparer mais aussi de recouper les idées communes et de contraster les informations pour éviter de tirer des conclusions liées à une seule source ou une seule méthode de cueillette de données (45,46). Pour chacune des ONG (ONG1 et ONG2), une triangulation à deux niveaux a été effectuée. Dans un premier temps, une triangulation des discours émis sur chaque facteur, suivi d'un croisement entre les différents facteurs appartenant à une même ONG et dans un deuxième temps une triangulation entre les discours et les documents collectés.

Fiabilité

La fiabilité d'une recherche porte sur les instruments et méthodes de collecte des données. Elle désigne la capacité de reproduire la recherche en obtenant les mêmes résultats (72). Pour y répondre et assurer la transparence de ma démarche, je fournis une description détaillée de la démarche méthodologique (stratégie méthodologique, collecte, traitement et analyse des données) et je joins en annexe le matériel empirique utilisé soit le cahier de codification

(ANNEXE 10), les grilles d'entretiens (ANNEXES 7 et 8), formulaire de consentement vierge (ANNEXE 19) (92).

Transférabilité

Les leçons tirées de cette recherche, au niveau de l'identification des facteurs susceptibles d'influencer la mise en œuvre de la méthode de ciblage HEA, serviront de critères de transférabilité. La question centrale n'est plus de savoir si les résultats peuvent être généralisés à un univers plus large, mais plutôt de mettre en lumière les phénomènes et processus que l'étude de cas met en évidence. Il s'agit de spécifier les conditions par lesquelles un phénomène existe, de comprendre les actions et événements qui y sont associés (93). L'essence même d'une étude de cas, telle que fournie dans ce mémoire, est d'offrir une description détaillée du contexte, des conditions d'implantation, des enjeux ou des difficultés opérationnelles que rencontrent cette mise en œuvre de la méthode HEA au Nord Mali (72,92). Plus de détails sur la transférabilité des facteurs qui influencent la mise en œuvre de la méthode de ciblage HEA sont mentionnés dans la section Discussion (p.77)

Réflexivité

En recherche qualitative, le chercheur est l'instrument primaire de collecte de données. La réalité est avant tout accessible à travers sa personne. De ce fait, le chercheur influence toujours, d'une façon quelconque, l'objet de son étude et il doit en être conscient afin de prendre des mesures nécessaires (89). Ne pouvant échapper à d'éventuelles sources de biais causés par l'interaction du terrain avec le chercheur, plutôt tentant de *les minimiser, les maîtriser et les contrôler*, une démarche ethnographique a été adoptée, permettant l'imprégnation des codes et normes socioculturels locaux ainsi que la tenue d'un journal de bord renfermant les réactions et impressions sur le milieu (78). Cette enquête de terrain de courte durée (trois mois), dont l'humilité et l'ouverture d'esprit étaient les mots d'ordre, résulte en une riche expérience caractérisée par de multiples adaptations. Ma réflexion est davantage détaillée dans la section Discussion (p.77)

2.8 Considérations éthiques

Cette étude a tenu compte des considérations éthiques aussi bien du Canada qu'au Mali. Elle a fait l'objet de l'approbation du comité d'éthique de la recherche en santé (CERES) de l'Université de Montréal (ANNEXE 11) et de l'approbation du comité d'éthique de l'Institut national de recherche en santé publique (INRSP) du Mali (ANNEXE 12)

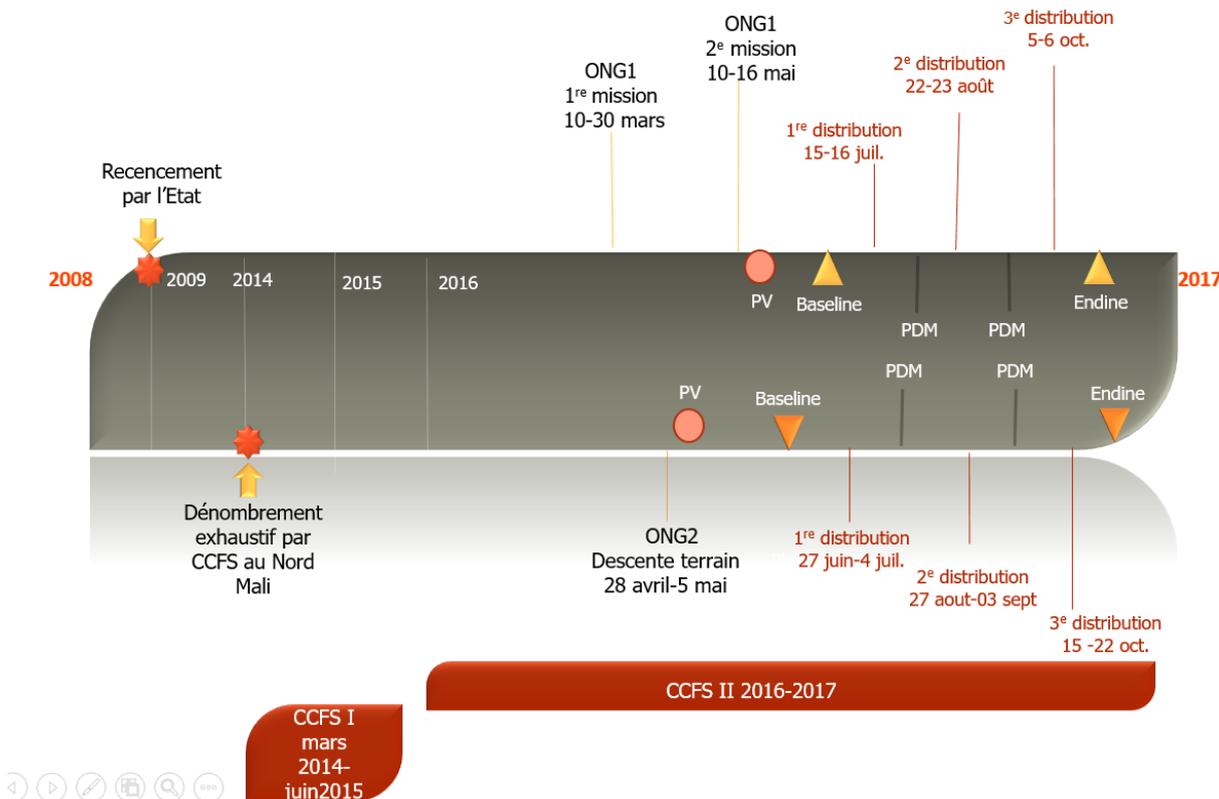
Pour ma part, après avoir présenté le projet aux participants (objectif, nature de la participation, avantages et inconvénients) et répondu aux questions/préoccupations, les

formulaire de consentement ont été signés. Pour Miseli, un consentement verbal au début de chaque entretien était requis. Aucun participant n'a été forcé à participer à l'étude et aucune compensation financière n'a été fournie. Cependant, cette étude ayant été commanditée par le même bailleur qui finance les activités de TM des deux ONG à l'étude, une certaine pression à participer à l'étude était palpable auprès de certains participants. Évidemment, j'ai insisté sur le fait qu'une non-participation à cette étude n'engendrera pas de conséquence sur leur emploi, collaboration ou à titre de bénéficiaire. Aucun refus de participer n'a été relevé et aucune plainte n'a été enregistrée auprès de ma personne, de l'équipe Miseli ou du comité d'éthique de l'INRSP. Les noms des ONG, communes, villages, fractions et sites ont été remplacés par des noms fictifs. Les participants ont été rendus anonymes et certaines informations réduites au minimum (dans les verbatims par exemple) ainsi que les organismes auxquels ils sont affiliés. Par exemple l'ONG1 et ONG2 font usage de termes différents pour désigner les agents de terrain : animateurs ou moniteurs. En ce sens, pour des raisons éthiques et d'uniformisation le terme "agents de terrain" a été retenu afin que l'une ou l'autre ONG ne soit pas facilement identifiable. Même démarche pour les fiches des GSE ; pour l'une des ONG c'est la fiche F3 et pour l'autre la fiche groupes économiques. L'étude ayant été menée dans un environnement restreint où la collaboration est étroite, malgré tous les efforts déployés, la confidentialité a été un aspect difficile à préserver. Mon étude étant une recherche conjointement menée avec Miseli, les entretiens ont fait l'objet d'une mise en commun. La confidentialité et la conservation des données par Miseli ne peuvent être garanties par l'équipe de recherche de l'Université de Montréal. Toutefois, les nombreuses collaborations passées entre Miseli et mon directeur de mémoire nous rassure sur d'éventuels bris de confidentialité. Aucun cas similaire n'a été décelé dans le passé.

3 Résultats

Figure 3: Ligne du temps du processus de ciblage HEA effectué par ONG1 et ONG2

Aperçu du calendrier du processus de ciblage dans la région du Nord du Mali



Légende

CCFS: Cadre commun des filets sociaux

ONG1 commune Zongo 1^{re} mission: passage des deux équipes ONG1 dans 13 villages présélectionnés pour les TM. Lors de ce passage sont effectués la présentation du projet et critères 2016, la répartition du quota, l'établissement d'un calendrier la passation de la fiche de catégorisation des GSE, la collecte des informations servant à l'actualisation de la base dont le recensement des nouveaux ménages.

2^e mission: passage des deux équipes ONG1 dans les 13 villages pour le ciblage communautaire

1^{re} distribution: à un point de distribution dans chaque village, remise 45 000F par ménage bénéficiaire des TM

2^e distribution: à un point de distribution dans chaque village, remise 45 000F par ménage bénéficiaire des TM

3^e distribution à un point de distribution dans chaque village, remise 30 000F par ménage bénéficiaire des TM

ONG2 commune Ndala Descente terrain: passage des deux agents ONG2 dans 19 fractions présélectionnées pour les TM. Lors de ce passage sont effectués la présentation du projet et critères 2016, la passation de la fiche de catégorisation des GSE, la répartition du quota, l'établissement de la date et lieu de l'AG et le ciblage communautaire.

1^{re} distribution: à un des trois points de distribution, remise de 45 000F par ménage bénéficiaire des TM

2^e distribution: à un des trois points de distribution, remise de 45 000F par ménage bénéficiaire des TM

3^e distribution: à un des trois points de distribution, remise de 30 000F par ménage bénéficiaire des TM

PV: Le procès-verbal est un document écrit attestant la tenue d'une AG dans chaque village ou fraction/site. On y retrouve le déroulement de l'AG, les principaux points à l'ordre du jour, les difficultés rencontrées, les noms des participants et des membres présents des comités. Le document est signé par le président de la séance (autorité politique) et un membre du personnel ONG.

Baseline: Enquête effectuée avant toutes les distributions

PDM: Le Post distribution monitoring (PDM) est une enquête menée auprès d'un échantillon des ménages bénéficiaires après chaque distribution

Endline: Enquête effectuée un mois après toutes les distributions

3.1 Reconstitution du processus de ciblage à Goura dans la commune Zongo

En 2016, ONG1 a desservi cinq communes pour les TM, soit 3839 ménages bénéficiaires. Deux équipes composées de cinq personnes chacune ont été formées pour sillonner l'ensemble des communes selon un planning. Une première mission a eu lieu du 10 au 30 mars 2016 et une seconde du 10 au 16 mai 2016. Dans la commune Zongo, 13 villages ont été sélectionnés pour les TM, soit 463 ménages bénéficiaires sur une population estimée à 33 414 habitants en 2014. Pour la présente étude, deux villages ont été sélectionnés comme sites. Le village Gourou qui se trouve à 13 km de Gao et celui de Mbolo à 40 km de Gao. Goura et Mbolo comptaient respectivement 19 et 38 ménages bénéficiaires des TM. Le montant annuel des TM par ménage était de 120 000F, distribué en trois tranches : 45 000F (du 15 au 16 juillet 2016), 45 000F (22 au 23 août 2016) et 30 000F (du 5 au 6 octobre 2016).

❖ Recensement de 2014

Le dénombrement effectué à Goura en 2014 a permis d'avoir une idée du « *nombre d'habitants, leurs conditions de vie* » (Non bénéficiaire #24), « *déterminer le seuil de pauvreté et effectuer une catégorisation socioéconomique des ménages* » (Membre du comité de ciblage #25). Par contre, le travail ne semble pas avoir été fait correctement durant cette étape, beaucoup de hameaux ont été oubliés et dans d'autres cas un double comptage de certains ménages : « *il y a eu un appel des populations notamment nomade donc sur certains sites, on était au double de la population recensée par l'Etat [en 2009].* » (Membre du personnel #8). Lors du passage de l'ONG1 en 2014, des catégories socio-économiques (Pauvres (P), Très pauvres (TP), Moyen (M) et Nanti (N)) ont été établis par zone de moyen d'existence ZME ainsi que les seuils de pauvreté et de richesse des populations pour chaque catégorie socio-économique. Cette fiche des groupes socio-économiques (ANNEXE 13) été établie par des membres de la communauté ayant participé au recensement. La fiche a été créée en assemblée afin que chacun puisse proposer des critères et que par vote à main levée, les seuils soient adoptés.

❖ Préparation au terrain

Le recrutement d'enquêteurs journaliers par le département de suivi-évaluation permet de former deux équipes mixtes (hommes/femmes et enquêteurs journaliers/employés de l'ONG1). Au cours la formation d'une journée sur la méthode HEA, une présentation du projet y est intégrée. Les équipes sont formées sur les critères 2016, les formulaires à remplir et le code de conduite. Ainsi, deux équipes composées de cinq personnes chacune sillonnent les 13 villages de la commune. Une équipe par village, deux villages par jour. Les autorités politiques sont avisées 48 heures à l'avance de l'arrivée des équipes dans leur

commune. Ce projet étant une continuité de 2014, il n'y a pas grand protocole à faire, l'ONG1 est en bonne collaboration avec toutes les parties prenantes (autorités politiques, les membres des comités de ciblage, les notables, les populations, etc.). Avant de quitter Gao, la liste des ménages recensés en 2014, dont les renseignements ont été actualisés en 2015, a été imprimée. A chaque équipe est remise une copie papier. Cette liste est tirée de la base de données (BDD) créée en 2014.

❖ Premier passage dans la commune

Rencontre avec les autorités communales et villageoises

Arrivées à Goura, chef-lieu de la commune Zongo, les équipes se dirigent directement vers la Mairie où se tient la réunion communale avec le Maire, les conseillers du maire, le chef de village de Goura, les conseillers du chef du village et les élus villageois. Une présentation PowerPoint du projet y est faite en français par les agents. Ces derniers présentent les modalités des versements, effectuent un rappel des critères communautaires établis en 2014, présentent les critères 2016 du bailleur (femmes enceintes ou allaitantes et enfants de moins de cinq ans) et le quota de la commune 18,3%. Selon la taille de la population des villages, ensemble, ils effectuent la répartition du quota de la commune entre les 13 villages et ajustent le calendrier pour le passage des équipes dans chaque village. L'information est relayée de bouche à oreille et par téléphone par les personnes présentes à la rencontre.

AG restreinte pour l'actualisation de la BDD

Ensuite, les équipes se rendent chez le chef du village pour, selon la procédure, la passation de la fiche des groupes socioéconomiques (GSE). Cependant cette fiche a été établie en 2014 et depuis n'a subi aucune modification (ni ajout ou ni retrait de critères). Normalement, cette fiche est remplie par village ou par regroupement de villages ayant des caractéristiques similaires. En 2016, elle a été validée pour le village de Goura, en présence des leaders communautaires, informateurs clés, chefs de villages environnants, sages, etc. Ensuite, à partir des listes imprimées de la BDD commence l'actualisation de la BDD qui consiste à (1) noter les cas de décès sur la Fiche de décès et remplacer le nom du décès par le représentant du ménage, (2) détecter les cas de doublon qui consistent en la présence deux ou plusieurs personnes au sein d'un même ménage, le chef de ménage étant le représentant du ménage, (3) actualiser les informations relatives aux femmes enceintes ou allaitantes (FEFA) et aux enfants de moins de 5 ans aux niveaux des ménages. Pour ce faire, les agents demandent à la communauté de leur fournir ces informations et, selon la procédure se doivent également se rendre au CSCOM (centre sanitaire communautaire) pour recueillir ces informations, 4) avoir un portrait de la situation sur les mouvements des populations, c'est-à-dire recenser les nouveaux ménages retournés ou formés et rayer de la liste BDD les ménages déplacés. Après l'AG restreinte, accompagnés par une personne ressource, les agents parcourent le village

pour recenser les ménages nouvellement formés ou retournés. Ces ménages sont préalablement mentionnés en AG restreinte. Les renseignements recueillis auprès des nouveaux ménages sur la fiche de recensement des nouveaux ménages concernent le nom du chef de ménage, nombre de femmes, hommes et enfants au sein du ménage, les sources de revenu principale et secondaires, le type de logement, le matériau de construction des murs etc. (ANNEXE14). Toute cette étape est coordonnée, gérée et encadrée par le comité permanent des sages du village. En dehors du ciblage, ce comité s'occupe de d'autres activités du village.

❖ **Création de la liste pondérée**

De retour à Gao, les agents remettent tous les documents au technicien suivi-évaluation. Une fois introduites dans la BDD, les informations collectées permettent une mise à jour des catégories TP, P, M, et N. Ensuite, une pondération est attribuée à certains critères préalablement choisis. À l'aide du logiciel Excel, la pondération est attribuée à chaque ménage des catégories P et TP,

« C'est-à-dire on crée d'autres colonnes pour chaque ménage par critère. Il y a des ménages qui répondent à trois critères mais ne répondent pas à deux critères. Et là, c'est sommation des points maintenant qui va faire la différence. » (Membre du personnel #14).

La pondération consiste à accorder une valeur aux critères socioéconomiques selon les réalités économiques des communes et les critères privilégiés par le projet. Les ménages qui accumulent le plus de points se retrouveront dans de nouvelles catégories TP et P. Une impression de la liste pondérée des ménages P et TP est effectuée pour chaque village.

Tableau 4: Pondération des critères pour le ciblage HEA 2016 par ONG1

Catégorie	Critère	Note
Terre agricole (Production céréalières)	Superficie de terre <= 1 ha	2
Capital Cheptel	Capital Cheptel <= 6 têtes et 0 bovin	2
Statut du chef de ménage	Femmes veuves chef de ménage	2
	Personnes Agées > 60 ans	1
	Personnes Handicapées dans le ménage	1
Critères Nutritionnels	Présence de FEFA	5
	Présence d'enfants de moins de 5 ans	5

(Source : Présentation PPWT du volet TM du projet X et de la méthodologie de ciblage –ONG1)

❖ Deuxième passage dans la commune

L'AG

Convocation de tous ceux qui peuvent effectuer le déplacement chez le chef du village. L'assemblée est composée « *d'hommes, femmes, jeunes du village* » (Membre du comité de ciblage #25) et « *leaders du village et des hameaux* » (Non bénéficiaire #24). Le chef de village et l'équipe présentent, en français et en sonrhaï, le projet, ses modalités et les critères 2016. Les agents du DS sont présents et « *jouent le rôle de facilitateur* » (Membre du comité de ciblage #25)

Mise en place des comités de ciblage

Deux comités de ciblage, composés de 7 membres chacun, sont mis en place ou plutôt reconduits durant l'AG. Les membres du comité absents lors de l'AG sont remplacés. Les membres des comités sont sélectionnés sur base de : « *être une personne engagée et déterminée* » (Membre du comité de ciblage #26), « *faire partie des hommes, femmes, jeunes actifs dans le développement du village* » (Membre du comité de ciblage #25), « *ce sont des personnes dignes de confiance des personnes que tout le monde reconnaît avec leur sérieux* » (Non bénéficiaire #23). Le choix des membres doit être approuvé par tout le monde ; « *ils disent ceux qui doivent être dedans devant tout le monde et c'est comme cela que ça se passe.* ». (Non bénéficiaire #23).

Ciblage communautaire :

Une même liste pondérée est remise à chaque comité de ciblage. « *Les deux comités travaillent de façon séparée jusqu'au moment de la confrontation des deux listes.* » (Membre du comité de ciblage #25/I17). Chaque comité de ciblage ayant déjà marqué des noms de potentiels bénéficiaires dans un cahier, coche sur la liste pondérée les noms similaires.

Délibération

En AG, on compare les deux listes des comités de ciblage. Si les listes ne sont pas les mêmes, on discute en AG sur l'ajout du nom qui ne figure pas sur une des listes. La lecture des noms des bénéficiaires est faite à voix haute en AG. « *Après une longue discussion et beaucoup d'échanges, l'assemblée délibère sur la sélection des bénéficiaires.* » (Non bénéficiaire #23). Une fois la liste définitive établie et les noms recopiés sur la feuille destinée à cet effet, suit la signature de la liste définitive par quelques membres des comités de ciblage. Tout le processus de ciblage communautaire jusqu'à la validation des listes en AG s'effectue en une journée.

❖ Acheminement des listes à la Mairie

De retour à Gao, le procès-verbal et la liste définitive sont remis au chef de projet. Une fois le ciblage dans les 13 villages terminé, toutes les listes des bénéficiaires sont acheminées à la Mairie pour validation et signature. Le département de suivi-évaluation partage la BDD actualisée avec la Direction régionale du développement social et de l'économie solidaire (DRDSES).

3.2 Reconstitution du processus de ciblage à Mbolo dans la commune Zongo

❖ Préparation au terrain

Selon le planning établi à Goura, l'équipe ONG1 par téléphone confirme leur passage auprès du chef de village 48 heures à l'avance. Aucune communication par les médias. Le village Mbolo se trouve à 40 km de Gao.

« Pour passer l'information nous le faisons par quartier dans chaque quartier on passe un message dans lequel nous demandons à la population de se retrouver chez le chef de village [pour l'AG, tel jour, telle heure]. Ceux qui peuvent venir viennent en tout cas ils viennent en majorité. » (Membre du comité #32).

❖ Premier passage dans la commune

Rencontre avec les autorités villageoises

Une fois arrivées dans le village, les équipes font une présentation orale du projet devant le chef du village, ses conseillers et quelques notables du village, notamment sur les modalités des TM et les critères 2016 du bailleur. Ensemble, à travers des échanges, ils remplissent la fiche GSE qui permet de classer les populations selon les catégories socio-économiques. Ensuite, à partir des listes imprimées de la BDD commence l'actualisation de la BDD qui consiste à (1) noter les cas de décès sur la Fiche de décès et remplacer le nom du décès par le représentant du ménage. (2) Détecter les cas de doublon qui consistent en la présence deux ou plusieurs personnes au sein d'un même ménage. (3) Actualiser les informations relatives aux FEFA et aux enfants de moins de 5 ans au niveau des ménages. Pour ce faire, les agents demandent à la communauté les informations dont ils ont besoin. 4) Avoir un portrait de la situation sur les mouvements des populations, c'est-à-dire recenser les nouveaux ménages retournés ou formés et rayer de la liste BDD les ménages déplacés. Accompagnés par une personne ressource, les agents parcourent le village pour recenser les ménages nouvellement formés ou retournés.

❖ **Création de la liste pondérée**

De retour à Gao, les agents remettent tous les documents au technicien suivi-évaluation. Une fois introduites dans la BDD, les informations collectées permettent une mise à jour des catégories TP, P, M, et N. Ensuite, une pondération est attribuée à certains critères préalablement choisis. À l'aide du logiciel Excel, la pondération est attribuée à chaque ménage des catégories P et TP. Les ménages qui accumulent le plus de points se retrouveront dans de nouvelles catégories TP et P. Une impression de la liste pondérée des ménages P et TP est effectuée pour ce village.

❖ **Deuxième passage dans la commune**

L'AG

« *Toute la population est informée mais ce n'est pas tout le monde qui se présente.* » (Bénéficiaire #29). Un agent du DS est présent. Ce dernier accompagne et conseille la communauté sur comment le ciblage doit se faire. « *Il conseille les gens pour qu'ils prennent vraiment les nécessiteux.* » (Non bénéficiaire #30). L'AG a lieu chez le chef du village et une présentation orale des activités y est faite en sonrhaï. Les agents, ainsi que le chef du village énoncent les objectifs du programme, les modalités, les critères de sélection, le quota, etc.

« Bon ils ont juste rappelé que c'est destiné aux pauvres et ils ont parlé d'une limite, un nombre de bénéficiaires qu'ils ne doivent pas dépasser. Ils ont aussi exigé qu'il y ait le numéro du mandataire et celui de la personne ciblée également le numéro de la carte NINA. » (Non bénéficiaire #30)

Mise en place du comité de ciblage

Un comité chargé du ciblage et de la distribution est mis en place durant cette AG. Composé de sept membres, ce comité est reconduit sur approbation des membres de l'AG (I26). Sa composition est une représentation de toutes les couches de la communauté : un chef de village, un directeur de l'école, un jeune, une femme, deux conseillers et un notable. Les membres du comité sont sélectionnés sur base de : « *responsable et forte connaissance du village, volontaire* » (Membre du personnel #9) et « *personnes crédibles auprès de la majorité* » (Membre du comité #32)

« Les personnes ayant les compétences pour assurer un rôle au sein des communautés sont déjà connues, l'assemblée générale permet juste une désignation/nomination en fonction du nombre et aussi permet de partager l'information sur le rôle de chaque membre en garantissant la représentation de toutes les couches et secteurs géographique du village. ». (Membre du personnel #9)

Ciblage communautaire

La population présente en AG se divise en trois groupes. Une même liste pondérée est fournie aux groupes. « *Nous avons créé 3 groupes qui établissent séparément les listes et après nous regroupons les listes et nous les vérifions après avoir remarqué les noms qui reviennent plusieurs fois dans les listes on les prend pour constituer une liste définitive.* » (Membre du comité #31). Les jeunes choisissent, les sages choisissent et les femmes aussi. Chaque groupe choisit de son côté et après a lieu la confrontation des choix des trois groupes. Pour effectuer le ciblage, « *les groupes se séparent chaque groupe va dans un coté du village.* » (Bénéficiaire #29)

Validation de la liste 2016

Toutes les listes effectuées par les différents groupes sont apportées chez le chef du village. En AG, « *on demande à chaque groupe de lire sa liste si c'est 20 ou 30 ils lisent la liste et celui qui y trouve son nom en bénéficie.* » (Non bénéficiaire #30).

« Si l'on retrouve le nom d'un pauvre dans les deux listes, ce dernier est immédiatement sélectionné, si le nom d'un pauvre est juste sur une seule liste dans ce cas on vérifie si réellement il est pauvre afin de le sélectionner. Il y a également le cas où un pauvre n'est mentionné dans aucune des deux listes dans ce cas on rectifie les listes en y insérant le nom de celui ou ceux qui ont été omis. » (Bénéficiaire #29)

Une fois la validation communautaire terminée, la liste définitive mise au propre, les signatures de certains membres du comité de ciblage y sont apposées.

❖ **Retour au bureau**

L'équipe remet la liste définitive au chef de projet.

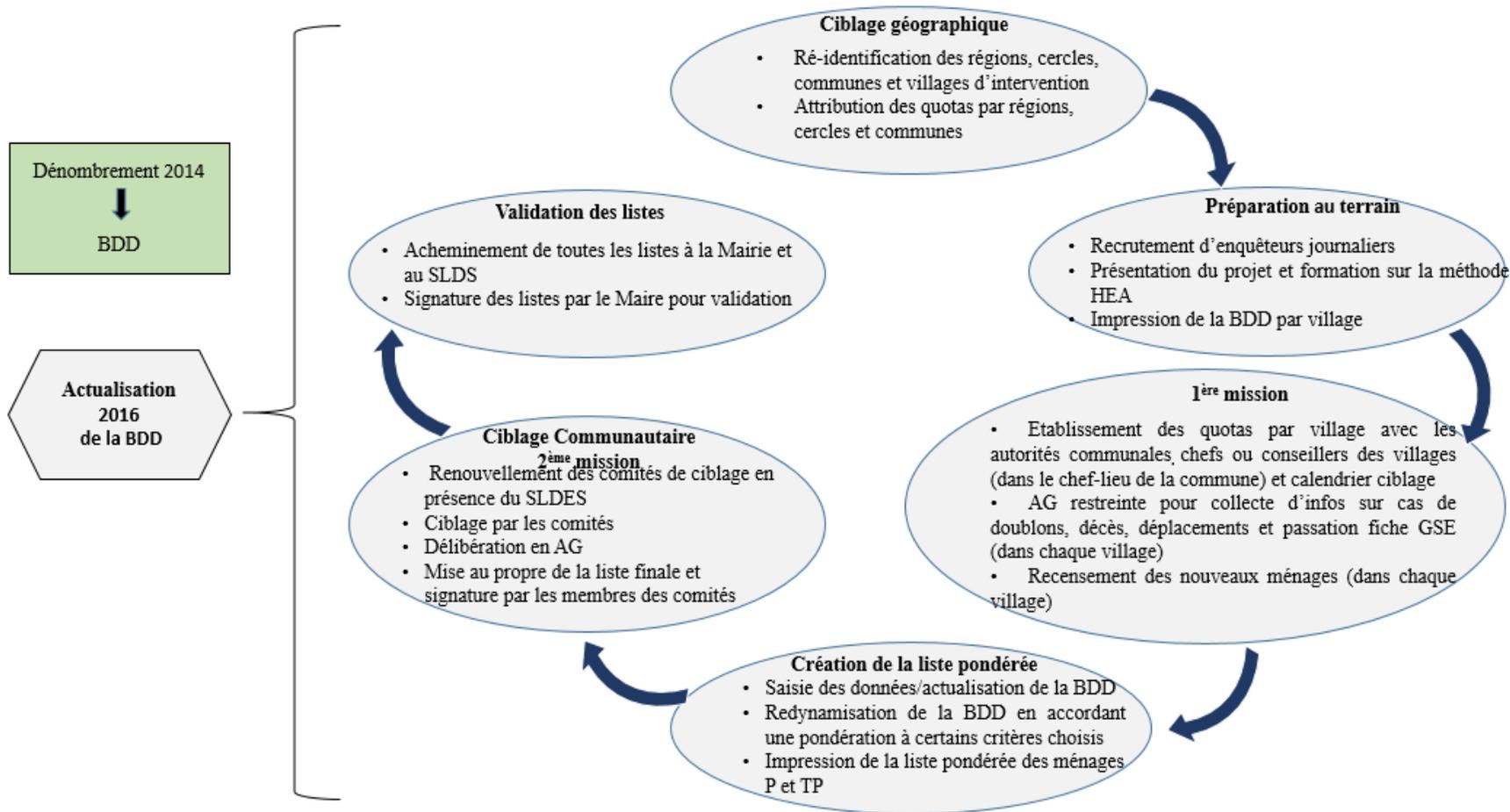
Tableau 5: Récapitulatif du processus de ciblage HEA dans la commune Zongo

	Étapes	Détails
Ciblage géographique	Identification des régions, cercles, communes et villages d'intervention	<p>1. Zones prioritaires identifiées en 2014 par CCFS et réparties entre ONG du CCFS selon leurs secteurs d'activités. Régions choisies sur base des données de l'ENSAN, des données du CH sur les populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle par cercle et par classe de sévérité (situation courante et projetée), de l'outil de priorisation des zones humanitaires de l'OCHA et des données de biomasse ACF.</p> <p>2. Identification des cercles établis à partir du financement et des estimations des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle par cercle et par classe de sévérité pour la situation courante 2015 et la situation projetée 2016 tel que fournies par le CH.</p> <p>3. Identification des communes et établissement du quota (33% en 2014-2015, 18,3% en 2016) établis d'après les données de 2016 sur les communes en insécurité alimentaire et économique du SAP, l'analyse de la situation sécuritaire et le financement.</p> <p>4. Sélection des villages dans chaque commune à partir de l'analyse de la situation sécuritaire, de la ZME, de l'historique des activités de l'ONG dans les villages, de l'estimation de la population et du quota de 18,3%.</p> <p>5. Mise en place d'un numéro vert gratuit pour les plaintes.</p>
Préparation au terrain	Phase préparatoire de recrutement et formation	Recrutement d'enquêteurs journaliers par le département de suivi-évaluation. Ainsi, deux équipes composées de cinq personnes chacune ont sillonné les 13 villages de la commune. Une équipe par village, deux villages par jour. Présentation du projet et formation sur la méthode HEA. Actualisées en 2015, impression des listes par village des ménages recensés lors du dénombrement exhaustif de 2014.
1^{ère} mission terrain	Rencontre avec les autorités communales et villageoises (dans le chef-lieu de la commune)	Présentation du projet, rappel des critères communautaires établis en 2014 et présentation des critères 2016. En présence des autorités communales, répartition du quota de la commune entre les 13 villages. Etablissement d'un calendrier pour le passage des ONG dans chaque village pour l'AG restreinte et l'AG

		AG restreinte pour l'actualisation de la BDD (dans chaque village)	Passation de la fiche de catégorisation des GSE par village avec leaders communautaire, informateurs clés, chefs de village, les sages, etc. (ANNEXE 13) Collecte des informations servant à l'actualisation de la base de données. L'actualisation consiste à (1) noter les cas de décès sur la Fiche de décès et remplacer le nom du décès par le représentant du ménage, (2) détecter les cas de doublon qui consistent en la présence deux ou plusieurs personnes au sein d'un même ménage, (3) actualiser les informations relatives aux FEFA et aux enfants de moins de 5 ans au niveau des ménages. Pour ce faire, les agents ont recueillis les informations lors de cette rencontre auprès de la communauté), 4) avoir un portrait de la situation sur les mouvements des populations, c'est-à-dire recenser les nouveaux ménages retournés ou formés et rayer de la liste BDD les ménages déplacés.
		Recensement des nouveaux ménages (dans chaque village)	Accompagnés par une personne ressource, les agents parcourent le village pour recenser les ménages nouvellement formés ou retournés. Les informations fournies sont recueillies sur la fiche de renseignement pour nouveaux ménages. (ANNEXE 14)
Retour terrain	du	Création de la liste pondérée	Saisie des données par le département de suivi-évaluation qui engendre les nouvelles catégories P et TP. A partir de ces catégories et à l'aide d'Excel, octroi de la pondération correspondante à certains critères pour chaque ménage. Impression de la liste pondérée des ménages P et TP.
2^{ème} mission terrain Ciblage communautaire		AG	En présence des agents du développement social, présentation du projet et des critères 2016. Mise en place ou reconduite des comités de ciblage. Ciblage communautaire et délibération en AG. Signature des listes définitives par certains membres des comités de ciblage.
Retour terrain	du	Signature des listes	Toutes les listes sont acheminées aux autorités communales pour validation et signature. Partage de la BDD actualisée avec la DRDSES
Les distributions		Les enquêtes	Les visites à domicile (VAD) annulées pour manque de temps. Normalement, les VAD sont effectuées juste après le ciblage et avant les distributions. Enquête Baseline effectuée avant toutes les distributions. Post distribution monitoring (PDM) réalisé après chaque distribution sur un échantillon des ménages bénéficiaires de toute la commune Zongo, soit 27 ménages pour PDM1 et 24 ménages pour PDM2. Enquête Endline effectuée un mois après toutes les distributions.

Figure 4: Processus de ciblage HEA tel qu'effectué par ONGI

Facteurs et processus de ciblage HEA 2016 mis en œuvre par ONGI



3.3 Reconstitution du processus de ciblage à Tawchit dans la commune Ndala

L'ONG2 a desservi trois communes pour les TM, soit 2502 ménages bénéficiaires. Ndala est l'une d'entre elles. Deux agents de terrain ont été assignés par commune. Le passage pour le ciblage a eu lieu du 28 avril au 5 mai 2016. Dans cette commune, 19 fractions ont été retenues pour recevoir les TM, soit 534 ménages bénéficiaires sur une population estimée à 12 079 habitants en 2014. Les fractions, composées de plusieurs sites, sont des lignées de grandes familles. Tawchit est donc un site de la fraction Kartit et Kinele, un site de la fraction Moussi. Tawchit se trouve à 75 km de Gao et Moussi à 10 km de Tawchit. Cependant, comme la population est nomade, les sites sont mobiles. En 2016, les fractions Kartit et Moussi comptaient respectivement 165 ménages bénéficiaires des TM sur une population estimée à 3347 habitants en 2013 et 12 ménages bénéficiaires des TM sur 570 habitants. Le nombre de ménages bénéficiaires des TM par site n'est pas disponible. Les distributions des TM par ménage ont eu lieu en trois tranches : 45 000F (du 27 juin au 4 juillet 2016), 45 000F (du 27 août au 3 septembre 2016) et 30 000F (du 15 au 22 octobre 2016) pour un total de 120 000F.

❖ Préparation au terrain

Une lettre est envoyée au Gouverneur de la région de Gao et au Maire de la commune de Ndala pour les informer du programme de TMUM, des objectifs, des modalités et du calendrier. Les agents de terrain effectuent une formation d'un jour à Gao sur la méthode HEA, incluant les critères 2016 et le planning primaire des activités. La liste des ménages recensés en 2014 dans les 19 fractions et dont les renseignements ont été actualisés en 2015 est imprimée.

❖ Réunion communale

Une fois sur le terrain, les agents se dirigent directement à Tawchit, le chef-lieu de la commune Ndala. Pour des raisons de sécurité, ils font part de leur arrivée aux autorités communales, en l'occurrence le Maire. Une réunion est convoquée le lendemain avec le conseil communal, c'est-à-dire le maire, ses adjoints, les élus communautaires et certains chefs de fractions. Une présentation orale en français, en tamasheq et en sonrhaï y est effectuée par les agents sur les objectifs des TMUM, les quotas, les critères communautaires établis en 2014 et les critères 2016 du bailleur (femmes enceintes ou allaitantes et enfants de moins de cinq), le montant alloué à chaque ménage bénéficiaire, le calendrier des activités, etc. La réunion se passe en français, en tamasheq et en sonrhaï. En fonction des commentaires, questions, conseils de la part des autorités présentes, l'équipe fait quelques ajustements car « *les réalités du bureau ne sont pas comparables à celles sur le terrain.* » (Membre du personnel #20, ONG2). Ensuite, ensemble ils effectuent : 1) la passation de la

fiche de catégorisation des GSE par fraction ou regroupement de fractions à caractéristiques similaires. Lors du passage de l'ONG2 en 2014, des catégories socio-économiques (Pauvres (P), Très pauvres (TP), Moyen (M) et Nanti (N)) ont été établies par zone de moyen d'existence ZME ainsi que les seuils de pauvreté et de richesse des populations pour chaque catégorie socio-économique. Cette fiche des groupes socio-économiques (ANNEXE 15) a été établie par des membres de la communauté ayant participé au recensement. La fiche a été créée en assemblée afin que chacun puisse proposer des critères et que par vote à main levée, ils les seuils soient adoptés. 2) la répartition du quota de la commune entre les 19 fractions et les sites qui les composent. Le nombre de ménages bénéficiaires est défini en fonction de la taille de la fraction, démographiquement parlant ; et 3) l'établissement d'une date et lieu de l'AG pour le passage de l'ONG. Sur ce dernier point, les autorités présentes passent le mot dans les différentes fractions.

L'AG

À Tawchit, l'AG a lieu chez le maire qui est également le chef de fraction. L'assemblée est composée d'hommes, de femmes et des jeunes. « *C'est presque tout le monde, toutes les couches sociales en termes d'âge* » (Membre du comité de ciblage #38), « *jeunes, femmes, conseillers, informateurs clefs, les bénéficiaires, les non bénéficiaires, les chefs de fractions* » (Membre du personnel #18, ONG2). Un agent du Développement social est également présent. Son rôle est : « *observateur, mobilisation communautaire* » (Membre du personnel #18, ONG2), « *observateur appui* » (Membre du personnel #20, ONG2) et « *observation, conseil et remarque* » (Autorité politique #39). Avant la mise en place ou plutôt le reconduite des membres du comité de ciblage et la présentation du comité de plainte à la communauté, une présentation orale du projet par les agents est effectuée en français et traduite par une tierce personne en tamasheq.

Présentation des comités

Les membres des comités sont choisis sur base de : « *leur compétence, leur sagesse et leur connaissance des ménages* » (Autorité politique #39), « *la neutralité, l'impartialité, l'indépendance* » (Membre du personnel #20, ONG2), « *faire preuve de clairvoyance et d'équité, ceux qui ne feront pas de favoritisme, ceux qui ne choisiront pas les gens injustement* » (Membre du comité de ciblage #38). Très important aussi, la sélection d'une personne du comité qui sache lire et écrire le français pour pouvoir lire les procès-verbaux (PV). Ce sont pratiquement les mêmes membres du comité de ciblage de 2014 qui ont été reconduits. Le chef de fraction préside l'assemblée, il propose des noms et donne son avis sur les propositions des autres mais c'est l'assemblée qui valide la candidature. Le comité de ciblage est composé de huit personnes avec une représentation des hommes, femmes et

jeunes. Le comité de plaintes, composé de cinq membres, communément appelé le comité de sages est permanent depuis 2014.

Ciblage communautaire

Une fois la présentation des activités et la mise en place des comités de ciblage et de plaintes terminées, le ciblage commence. Deux commissions se créent, celle des femmes et celle des hommes. Les deux commissions se retirent chacune de son côté. « *Les femmes font leur ciblage et les hommes font leur ciblage* » (Autorité politique #39). Les ménages ayant les femmes enceintes ou allaitantes et les enfants de moins de 5ans sont identifiés par la commission des femmes. Toute personne peut proposer un nom au comité de ciblage. Entre temps, les agents de l'ONG2 et DS observent le processus et s'informent sur les nouveaux ménages, les ménages présents à l'AG, les ménages déplacés, les cas de décès, les doublons, etc. Le ciblage communautaire s'est déroulé toute la journée jusqu'à l'heure de la prière. Une fois le ciblage terminé, les deux commissions soumettent au comité de ciblage les noms des ménages sélectionnés.

Validation en AG

Étant donné que la fraction de Kartit à laquelle est rattaché le site de Tawchit est grande car elle est composée de plusieurs sites, la validation en AG a été effectuée le lendemain. Connaissant le nombre total de bénéficiaires de Tawchit, les comités (hommes/femmes) font leur liste de façon indépendante. « *Maintenant, les hommes ont apporté leur liste de ciblage, les femmes ont apporté leur liste de ciblage et ils ont confronté les deux listes.* » (Autorité politique #39). Les noms des ménages sélectionnés la veille sur chacune des listes sont prononcés à haute voix, de sorte que si un nom est porté sur une des listes et non sur l'autre, « *on en discute en AG* » (Membre du personnel #18, ONG2). Une fois la confrontation des listes achevée, la liste finale est relue à voix haute. Après l'avoir mise au propre, la liste est signée par un représentant du comité de ciblage ainsi qu'un des agents qui signent également le procès-verbal des agents de l'ONG2.

Mis-à-jour de la BDD et acheminement des listes finales à la Mairie

De retour à Gao, les agents remettent tous les documents au chef de projet et au département de suivi-évaluation. Les listes sont acheminées à la Mairie. Les informations récoltées au cours de l'AG, notamment sur la fiche de renseignement des nouveaux ménages et les listes imprimées de la BDD 2014, sont introduites dans la BDD. Cette étape, appelée la réactualisation de la BDD est en fait un rafraîchissement de la BDD sur les déplacements des populations, les nouveaux ménages, les décès, etc. Les informations recueillies sur les nouveaux ménages concernent la taille du ménage, le statut du ménage, le nombre de petits et

gros ruminants, les sources de revenus etc. Une fois le ciblage des 19 fractions terminé et les renseignements intégrés dans la BDD, la nouvelle BDD est envoyée au SRDSES.

3.4 Reconstitution du processus de ciblage à Kinele/Moussi dans la commune Ndala

❖ Préparation au terrain

Etant déjà à Tawchit, les agents ont profité du jour de la foire pour confirmer avec le chef de la fraction Moussi le jour de leur passage dans la fraction et le lieu de rassemblement. Le lieu choisi correspond au site de distribution.

« C'est le chef de fraction et les notables qui appellent les gens. [...] Ils viennent dans les familles, informent les gens en leur mentionnant certains détails tels que la date et le lieu où aura lieu l'assemblée. Et également à travers les foires et tout autre regroupement ou ils peuvent accéder au maximum de personnes. » (Membre du comité villageois #44)

L'AG

L'ensemble de la communauté des différents sites de cette fraction est invité à l'AG. Le chef de fraction ouvre la session de l'AG en mentionnant l'objectif, le déroulement du ciblage et la mise en place du comité de ciblage. Une présentation des TMUM est effectuée en français par les agents et l'information relayée par le chef de fraction en tamasheq.

Mise en place du comité de ciblage

Le comité de ciblage est composé de quatre membres (trois hommes et une femme), désignés lors de l'AG. Ce sont les mêmes qui ont été reconduits. *« L'ancien comité était toujours en place donc on n'a pas dû en former un autre »* (bénéficiaire #41) Les 16 membres du comité villageois sont notamment présents car ce sont ces derniers qui choisissent les quatre membres du comité de ciblage. (Non bénéficiaire #42).

« Nous nous regroupons dans une réunion de 60 à 100 personnes, nous débattons ensuite nous déléguons 4 personnes qui à leur tour seront chargées de choisir les pauvres qui vont bénéficier de l'argent. Lorsque l'assemblée les désigne elle demande de tel sorte qu'il n'y est aucune objection et celui qui conteste lève le doigt pour dire que tel individu ne doit pas être pris ainsi de suite jusqu'à ce qu'ils choisissent tous les 4 membres du comité. » (Membre du comité villageois #44).

Les membres du comité de ciblage doivent être *« crédibles et sérieux »* (Responsable distributeur #45). Ils sont choisis pour *« la sagesse de chacun et du sérieux »* (Non bénéficiaire #42).

Ciblage communautaire

Les quatre membres du comité de ciblage

« scionnent tout le village pour voir concrètement quel pauvre a réellement besoin d'être aidé. Ils choisissent le plus nécessiteux d'entre eux. [...] On sait qui est le véritable pauvre il y en a plusieurs mais vous savez il y a des pauvres qui n'allument même pas un feu pour préparer un repas ce sont eux que l'on choisit. » (Membre du comité de villageois #44).

« On n'a pas de méthode spéciale pour ça, c'est juste qu'on les connaît, ils sont devant nous. » (Autorité politique #46) La communauté est invitée à soumettre des noms au comité de ciblage. « Il y a également des personnes au sein de la communauté qui leur portent conseils dans le processus de choix des pauvres dans la communauté. » (Non bénéficiaire #42).

Validation en AG

La validation en AG est un travail de collaboration. *« C'est le comité qui choisit mais en se basant sur les instructions de l'assemblée qui elle aussi vérifie le choix du comité dans la sélection. » (Non bénéficiaire #42).* La délibération est faite à haute voix. Le ciblage communautaire ainsi que la validation communautaire se sont déroulés en quatre heures. Une fois la liste des futurs bénéficiaires mise au propre, un représentant du comité de ciblage et un agent de l'ONG2 la signent. Ces deux mêmes personnes signent le procès-verbal. Une liste des présences est également établie et tous les membres des comités de ciblage et de plaintes y apposent leur signature ainsi qu'un numéro de contact, s'il y a lieu.

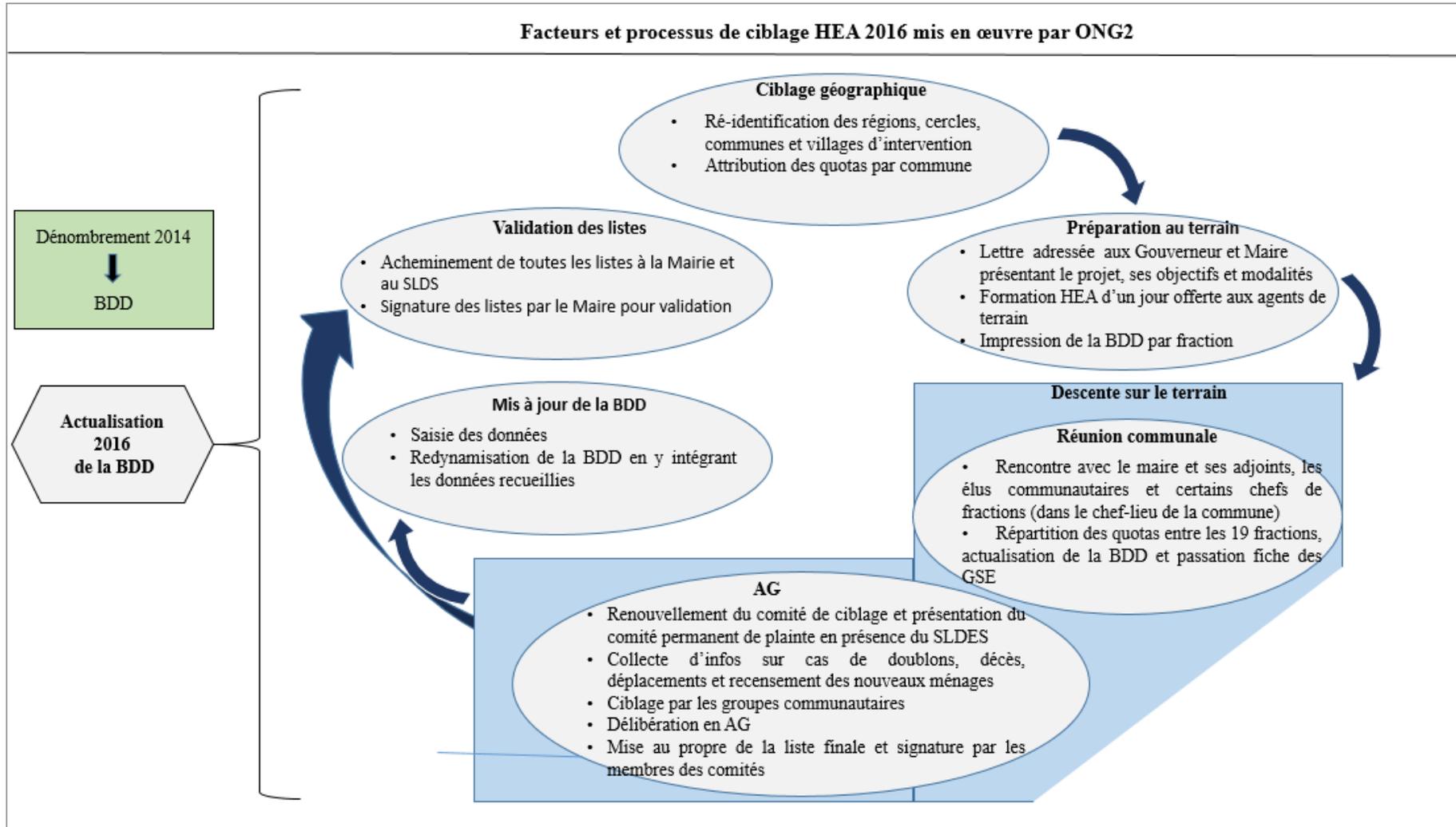
Pour faciliter la compréhension du déroulement des processus de ciblage effectué par l'ONG2, ci-dessous un tableau récapitulatif.

Tableau 6: Récapitulatif du processus de ciblage HEA dans la commune Ndala

	Etapes	Détails
Ciblage géographique	Identification des régions, cercles, communes et villages d'intervention	<p>1. Zones prioritaires identifiées en 2014 par CCFS et réparties entre ONG du CCFS selon leurs secteurs d'activités. Régions choisies sur base des données de l'ENSAN, des données du CH sur les populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle par cercle et par classe de sévérité (situation courante et projetée), de l'outil de priorisation des zones humanitaires de l'OCHA et des données de biomasse ACF.</p> <p>2. Identification des cercles établie à partir des estimations des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle par cercle et par classe de sévérité pour la situation courante 2015 et la situation projetée 2016 tel que fournies par le CH.</p> <p>3. Identification des communes et établissement du quota (33% en 2014-2015, 18,3% en 2016) d'après les données de 2016 sur les communes en insécurité alimentaire et économique du SAP, l'analyse de la situation sécuritaire et le financement.</p> <p>4. Sélection des villages dans chaque commune à partir de l'analyse de la situation sécuritaire, de la ZME, de l'historique des activités de l'ONG dans les villages, de l'estimation de la population et du quota de 18,3%.</p>
Préparation au terrain	Phase préparatoire de communication et de formation.	<p>Lettre adressée est aux Gouverneur et Maire présentant le projet, les objectifs et les modalités.</p> <p>Formation HEA d'un jour donnée aux agents de terrain.</p> <p>Impression de la BDD 2014 (actualisé en 2015) des fractions concernées.</p>
Descente sur le terrain	Rencontre avec le Maire et réunion communale (dans le chef-lieu de la commune)	<p>Présentation du projet et critères 2016 au maire, à ses adjoints, aux élus communautaires et à certains chefs de fractions.</p> <p>Passation de la fiche de catégorisation des GSE par fraction ou regroupement de fractions à caractéristiques similaires (ANNEXE 15)</p> <p>Répartition du quota de la commune entre les 19 fractions et les sites qui les composent.</p> <p>Etablissement de la date et lieu de l'AG pour le passage de l'ONG dans chaque fraction.</p>
Ciblage communautaire	AG (dans les fractions par regroupement de sites)	<p>En présence des agents du DRDS, reconduite du comité de ciblage, présentation du comité permanent de plaintes, présentation du projet (critères communautaires 2014 et critères 2016)</p> <p>Pour la réactualisation de la BDD, collecte d'infos sur les cas de décès, les doublons et les ménages présents et utilisation de la fiche de renseignements pour le recensement de nouveaux ménages.</p> <p>Ciblage communautaire et validation des listes en AG.</p> <p>Mise au propre de la liste finale et signature par un représentant du comité de ciblage et un agent de l'ONG2.</p> <p>Les mêmes personnes signent également les procès-verbaux (PV).</p>

Retour du terrain	Signature	Acheminement des listes finales à la Mairie pour validation et signature.
	Mis à jour de la BDD	Intégration dans la BDD par le département de suivi-évaluation de toutes les informations recueillies et partage de la BDD avec la DRDSES, une fois le ciblage des 19 fractions accompli.
Les distributions	Les enquêtes	Enquête Baseline réalisée avant toutes les distributions. Post distribution monitoring (PDM) effectué sur un échantillon des ménages bénéficiaires après chaque distribution. Enquête Endline effectuée un mois après toutes les distributions

Figure 5: Processus de ciblage HEA tel qu'effectué par ONG2



Une fois les processus de ciblage reconstitués, la section suivante présente des éléments organisationnels, socio-culturels, politiques et contextuels qui conditionnent la mise en œuvre de la méthode de ciblage HEA. Les facteurs qui influencent le processus de ciblage HEA ont été identifiés selon les 23 facteurs du cadre de Durlak et Dupré (2008) (ANNEXE 5). Cependant pour des raisons de clarté, l'organisation et la présentation des résultats ont été effectuées selon les cinq catégories du cadre de Durlak et Dupré (2008). En annexe, se trouve un premier tableau présentant les facteurs identifiés pour l'ONG1 et l'ONG2 ANNEXE (17) et un deuxième tableau présentant les facteurs communs à l'ONG1 et l'ONG2 (ANNEXE 18).

3.5 Les facteurs qui influencent le processus de ciblage HEA mis en œuvre par l'ONG1 dans la commune Zongo

Catégorie 1 : Nature du programme (facteurs 1 et 2)

Entre 2014 et 2016, pour mieux adapter l'intervention au contexte, quelques adaptations ont eu lieu : mise sur pied des comités de plaintes en 2014-2015, lancement d'un numéro vert gratuit pour recueillir les plaintes en 2016, ajout du critère de la taille du ménage en 2016, recrutement des commerçants pour la distribution des TM et dans deux des communes desservies par l'ONG1, changement de la modalité de l'aide. Selon la méthodologie HEA, l'ONG1 a instauré en 2014 des comités de plaintes. Cependant, face à la quasi-absence de plaintes en 2014-2015, au lieu de reconduire les comités de plaintes, l'ONG1 a plutôt mis en service un numéro vert gratuit pour recueillir les plaintes de façon anonyme. Malgré ce changement, peu de plaintes ont été enregistrées. D'après le bilan des activités de 2014-2015, la non réception de plaintes est associée à un certain dysfonctionnement du comité de plaintes ou/et à la crainte de représailles de la part des plaignants. Cependant, ce constat requière davantage d'investigation car même la mise en place de ce numéro vert s'est avéré être un échec. Le peu d'appels reçus faisaient plutôt l'éloge du programme des TM et de sa continuité. A chaque mission, à chaque rassemblement y compris lors des distributions, les agents rappellent aux communautés l'existence du numéro vert. Cela n'a pas fonctionné, aucune plainte reçue parce qu'apparemment, ces dernières sont rapidement et localement gérées. *« On avait essayé de mettre en place un semi-numéro vert, on avait des comités de plaintes, des missions du développement social indépendantes, des missions de points focaux de la Mairie, on a jamais rien eu. »* (Membre du personnel #8, ONG1). *« Nous mettons le numéro à la disposition des communautés et nous ne cherchons plus à savoir pour ne pas frustrer les communautés. Mais les gens n'ont pas la notion d'appeler pour se plaindre. »* (Membre du personnel #12, ONG1).

Par ailleurs, selon les enquêtes nationales le ménage est défini en fonction du nombre de personnes au sein d'une même famille. Mais selon l'ONG1, le ménage est un individu ou un groupe d'individus apparentés ou non, vivant à l'intérieur d'une concession sous l'autorité

d'une personne appelée chef de ménage et qui partagent leurs ressources et la même marmite. Initialement ce critère devait être pondéré mais la définition du ménage basé sur l'unité de consommation ayant vite fait office de polémique, ce critère a dû être écarté des critères pondérés. Néanmoins, lors de la collecte d'informations, notamment auprès des nouveaux ménages, la taille du ménage est demandée à titre informatif.

Enfin, la distribution de l'argent n'est pas effectuée directement par l'ONG. Question de transparence, l'ONG recrute des commerçants qui distribuent l'argent en leur présence ainsi que celle des membres des comités de ciblage ou/et des chargés de la distribution et du DS. Les listes des bénéficiaires sont préalablement remises aux commerçants. Les commerçants recrutés doivent répondre à un certain nombre de critères (crédibilité, ancienneté, chiffre d'affaire raisonnable, capacité à décaisser la somme totale des TM pour chaque distribution, possession d'un compte bancaire, honnêteté, garantie d'une distribution sécurisée, emplacement facilement accessible aux bénéficiaires, etc.) et accepter de participer selon les conditions convenues en signant un accord avec l'ONG. Après chaque distribution, l'ONG effectue un virement bancaire au commerçant. En plus du remboursement du montant total des TM distribués et du paiement des frais de service, les commerçants perçoivent 5% du montant total transféré à chaque distribution. Cependant, le recrutement de commerçants fiables reste un des défis pour l'ONG concerné. Suite à la mauvaise gestion ou au détournement de fonds par quelques commerçants, l'ONG1 doit parfois changer de commerçants en plein milieu de l'année. « *Le commerçant n'avait pas distribué tout l'argent tel que conclu. [...] C'est-à-dire au début ils vont recruter des commerçants et à la fin de projet on assiste à des commerçants qui vont se retirer. Donc, c'est une autre difficulté par rapport au recrutement même des commerçants.* » (Membre du personnel #13, ONG1).

L'ONG fait face à plusieurs barrières dans le recrutement des commerçants. Premièrement, l'inaccessibilité à un système bancaire élimine une grande partie des commerçants car l'ONG n'effectue jamais de transferts d'argent comptant. Elle doit toujours recourir un moyen de transfert d'argent transparent (chèque, virement automatique, dépôt bancaire, etc.), afin que la provenance et la destination de l'argent puissent être retracées. Deuxièmement, le chiffre d'affaire hebdomadaire ou mensuel et la renommée du commerçant sont des éléments cruciaux. Une enquête est menée auprès du commerçant pour évaluer la gestion financière et matérielle. Une autre enquête est menée auprès de la communauté pour évaluer le service à la clientèle et l'accessibilité à la boutique. Cette évaluation permet de sélectionner des commerçants fiables, appréciés par la communauté et non éloignés de cette dernière. Troisièmement, l'ONG signe des ententes avec un nombre restreint de commerçants pour une gestion efficace. Le fait de traiter avec plusieurs commerçants dans le passé a abouti à des difficultés de coordination, une augmentation des paiements des frais de services et un faible suivi. Après quelques mésaventures avec des commerçants d'une autre commune non retenue

pour cette recherche, un changement majeur a été opéré en 2016 : la modalité de l'aide est passée de l'argent comptant aux "vouchers", c'est-à-dire aux coupons alimentaires.

« Il y a eu un changement brusque. C'est dû aussi au commerçant qu'on a recruté la première fois qu'on n'a pas pu exécuter les comptants. C'est-à-dire on a pris un commerçant pour faire les transferts cash, il doit donner de l'argent. Mais une fois il a, c'est-à-dire au début il a commencé à faire le cash, il n'a pas totalement achevé. Et là on était obligé de changer la modalité. » (Membre du personnel #13, ONG1).

Face à l'insécurité, aux difficultés de coordination, aux déplacements restreints et au suivi difficile, l'ONG opte pour des coupons électroniques. Un projet pilote a été initié en 2016. Il s'agit d'une plateforme virtuelle munie d'un opérateur et des terminaux placés auprès des commerçants. L'opérateur (l'ONG1) recharge les cartes des bénéficiaires à distance et les en service. En dépit de quelques ajustements techniques auxquels il faudra songer, cette plateforme permettra un meilleur suivi en temps réel des dépôts et des transactions effectuées auprès des commerçants.

« C'est comme des cartes à puce avec des systèmes de code PIN et au niveau des commerçants, ça remplace les coupons papiers. [...] T'as pas à chaque fois à redistribuer les coupons. Au niveau du cash ça évite tous les problèmes reliés à l'insécurité, aux problèmes liés au transport des fonds, etc. c'est un outil de suivi super parce que déjà au niveau des terminaux, tu suis au jour le jour, quels produits sont échangés par les bénéficiaires au niveau de chaque commerçant. C'est un outil assez intéressant. [...] Pour les zones où ils ont accès à internet, les terminaux des commerçants sont directement liés à la plateforme donc dès que le commerçant fait une transaction, tu sais le numéro du bénéficiaire qui est venu échanger, combien il lui reste sur sa carte, bénéficiaire par bénéficiaire, commerçant par commerçant. C'est un truc assez énorme.» (Membre du personnel #8, ONG1).

D'après le personnel, ce revirement de situation n'est pas apprécié par les bénéficiaires. La distribution d'argent est préférable à celles des coupons. *« C'est pas du tout la même chose clairement de distribuer du cash que du papier. »* (Membre du personnel #8, ONG1).

« Ça nous a quand même compliqué un peu les choses parce qu'ils s'attendaient pas au voucher ou coupon, ils s'attendaient à de l'argent. Les bénéficiaires préfèrent avoir l'argent cash que d'avoir le coupon parce qu'il sait ce qu'ils pourront faire avec l'argent cash, ils pourront pas les faire avec les coupons. » (Membre du personnel #13, ONG1).

Catégorie 2 : Caractéristiques des dispensateurs du programme (facteurs 3 à 6)

L'ONG1 effectue le processus de ciblage en deux temps. À la suite de la première mission, une liste est établie. La liste est pondérée et lors de la deuxième mission est remise au comité de ciblage. Cette section couvre la perception qu'ont les communautés, le personnel et les

comités de ciblage de la liste pondérée et des critères de sélection. Pour certaines communautés Tamasheq, cette liste est perçue comme étant une liste imposée.

« Ah! C'est justement les problèmes qu'on rencontre beaucoup au niveau des communautés. Parce que la liste pondérée pour eux c'est la liste imposée. Quand on amène d'office une liste qui a été préparée, parce qu'en réalité nos hommes sont en majorité analphabètes. Ils ne peuvent pas comprendre qu'une liste au niveau de la structure a été déjà préparée. Moi-même si tu expliques la façon donc les liste sont pondérées, je n'arrive pas à comprendre. » (Membre du personnel #13 ONG1)

Même si d'après certains membres du personnel, le fait de donner la pré-liste aux membres des comités de ciblage *« ça amène de petits problèmes »* (Membre du personnel #14, ONG1), ce sont les communautés elles-mêmes qui, à la fin choisissent les bénéficiaires.

« Maintenant bien sûr, cette approche de pondération n'est pas bien comprise par la communauté. Tout le monde a été recensé maintenant on revient dire qu'une partie des ménages... On explique mais ils ne sont pas toujours d'accord. Quand les gens s'attendent à être ciblés et qu'ils constatent que leur nom n'apparaît pas [...] En réalité selon l'approche même c'est la communauté qui... parce qu'on explique tout et il y a quand même des critères que la communauté elle-même a choisis. » (Membre du personnel #12, ONG1)

Aucune explication de la part des agents sur le fait de remettre la liste pondérée aux membres du comité de ciblage, avant même que ces derniers effectuent leur propre ciblage. Ils la donnent parce que la méthodologie de ciblage de l'ONG1 l'exige. D'ailleurs, ni même les membres des comités de ciblage ne semblent pas s'y opposer, ni le critiquer. Paradoxalement, il y a une faible divergence entre les listes faites sur cahier par les comités de ciblage et la liste pondérée. *« Oui, apparemment ça se joue à quelques ménages près. »* (Membre du personnel #8, ONG1). *« Normalement, même s'il y a un écart, ça ne doit pas être énorme à moins qu'ils utilisent d'autres critères qu'on ne nous a pas dit. »* (Membre du personnel #14, ONG1). En cela, l'ONG1 justifie sa position par le fait que les renseignements qui ont servi à la pondération ont été fournis par les représentants de la communauté lors de la 1^{ère} mission. Dans ce contexte précis, il est difficile de décrire l'effet de la remise de la liste pondérée sur le choix des comités de ciblage.

Bien que la valeur des points soit discutée entre le bailleur et l'ONG1, le dernier mot revient au bailleur en fonction des critères sur lesquels il veut mettre l'accent. Malheureusement, aucune entrevue avec le bailleur n'a pu être effectuée car son représentant a dû quitter le Mali soudainement pour des raisons personnelles. Jusqu'à mon départ du Mali, la personne n'était encore de retour au Mali. Dans le cadre de ce projet, la valeur des points a été décidée depuis Bamako sur base de projets antérieurs.

Lorsqu'un ménage pauvre ou très pauvre est identifié et qu'en plus il remplit les critères nutritionnels, ce dernier a plus de chance de se faire sélectionner à cause des points

accumulés, au détriment d'une personne (pauvre ou très pauvre) âgée, handicapée ou une famille pauvre avec un enfant de moins de cinq ans potentiellement bénéficiaire. « *Ça pénalise même tout le monde parce que je vais te dire pourquoi. La présence d'un enfant fait gagner déjà huit points, six points même douze points, tu vois ça ; tu as pénalisé les autres comme ça.* » (Membre du personnel #14, ONG1).

Le ciblage communautaire est une étape cruciale de l'intervention des TM. Les comités de ciblage sont composés de sept membres par comité, leur désignation a lieu en AG, de sorte que ces comités soient une représentation de toutes les couches de la communauté : un chef de village, un notable, un jeune, une femme, un ou deux conseillers et un chef religieux. Les membres du comité sont sélectionnés sur base de : « *personnes crédibles auprès de la majorité* » (Membre du comité de ciblage #32, commune Zongo), « *responsable, forte connaissance du village et volontaire* » (Membre du personnel #5, ONG1). Depuis 2014, ce sont pratiquement les mêmes membres, il y a juste une redynamisation des comités et le remplacement des absents. A savoir si, au sein des comités de ciblage, la présence de chef du village, de ses conseillers et des notables qui font figure d'autorité n'intimide pas les autres membres des comités, les réponses restent évasives.

Catégorie 3 : Capacité organisationnelle (facteurs 7 à 17)

Selon le cadre de Durlak et Dupré (2008), la capacité organisationnelle fait référence aux moyens mis en œuvre par l'organisme pour atteindre ses objectifs. De la communication, à la mobilisation des ressources disponibles, en passant par la répartition des tâches et à l'intégration des idées innovatrices, le but est de comprendre comment et en quoi les pratiques organisationnelles influencent le ciblage.

Au niveau de la planification des activités reliées au ciblage, deux équipes composées de cinq personnes chacune ont parcouru 13 villages de la commune de Zongo en 20 jours pour la première mission et en six jours pour la deuxième mission, pour aboutir à une sélection de 463 ménages bénéficiaires sur une population estimée à 33 414 habitants en 2014. Le nombre de personnes déployées étaient suffisant pour permettre d'observer le processus de ciblage. Par contre, le personnel ONG1 juge le temps accordé au ciblage insuffisant pour pouvoir effectuer une collecte de données de qualité, car il faut compter la distance entre les villages, la disponibilité des participants, le temps des "debriefing" dans chaque village, les intempéries et le temps d'analyser les données. Or, la collecte et l'analyse des données requièrent du temps.

« C'est ça notre plus grand soucis quand on est dans le ciblage. Or le ciblage en fait a besoin de temps ; assez de temps pour bien faire. Mais malheureusement les techniques, si on est présent dans les départements de suivi-évaluation, on dit ah on est pressé, le projet a démarré sans tenir compte du fait que tout dépend d'un bon ciblage. Quand on va faire un bon ciblage, ça va faire moins de problèmes et

on peut vite avancer quoi. Et pour ça, on ne donne que deux semaines de ciblage et avec peu de moyens. Ça, c'est la difficulté. » (Membre du personnel #14, ONG1)

Telle que la méthode HEA le recommande, les enquêtes Baseline, Endline et PDM ont été effectuées mais les visites à domicile (VAD) ont dû être annulées par manque de temps. Normalement, les VAD doivent être effectuées juste après le ciblage et avant les distributions. Les enquêtes Baseline ont été effectuées avant chaque distributions. Les enquêtes Post distribution monitoring (PDM) ont été réalisées après chaque distribution sur un échantillon des ménages bénéficiaires de toute la commune Zongo, soit 27 ménages pour PDM1 et 24 ménages pour PDM2. Les enquêtes Endline ont été effectuées un mois après toutes les distributions. Cependant, les données recueillies à partir de ces enquêtes de suivi sont faiblement exploitées. La collecte des données a été effectuée sur papier en 2016. Parfois, les formulaires sont incomplets, mal remplis, endommagés voire égarés. « *Ça, c'est la plus grande et la partie la plus difficile avec ces histoires de papier. [...] Par exemple, sur papier tu vois tant de colonnes vides alors que c'est de l'information que tu as besoin.* » (Membre du personnel #14, ONG1). Le transfert du papier au numérique n'est pas systématiquement effectué après chaque collecte de données. C'est seulement l'information nécessaire au projet qui est traitée. Comme intégration de nouveaux aspects pour améliorer la collecte de données, grâce à une expérience réussie dans une autre région du Mali, l'ONG1 comptait recourir en 2017 à une application Android (ODK-collect) qui permet de collecter les données à l'aide de tablette ou téléphone mobile. Les autres changements apportés à l'intervention par rapport à 2014 concernent l'ajout par le bailleur des critères femmes enceintes ou allaitantes (FEFA) et enfants de moins de 5ans, l'ajout en concertation avec la communauté du critère de la taille du ménage (critère non-intégré dans la pondération^o), la mise en service d'un numéro vert gratuit et l'introduction des coupons alimentaires *vouchers* comme autre modalité d'aide.

Au niveau de la circulation de l'information sur l'intervention des TM, à Bamako le personnel diffuse l'information par e-mail, production et distribution de pamphlet, échanges téléphoniques, réseaux sociaux ou face-à-face lors des réunions ou conférences. L'ONG1 est également membre de plusieurs plateformes internationales, nationales et régionales telles que l'Alliance globale pour la résilience (AGIR), le Cash working group (CWG), Cash learning partnership (CaLP) le CCFS, CCTS, Cadre Harmonisé (CH), le Mali Cluster Sécurité alimentaire, le HEA-SAHÉL pour n'en citer que quelques-uns. Par ailleurs, les moyens de communications à Gao (la radio, les téléphones portables et les "plots", c'est-à-dire les téléphones entre employés qui offrent une communication gratuite) ont permis une circulation rapide du calendrier des activités. Les autorités politiques et les notables du village transmettaient l'information aussitôt reçue au reste de la communauté.

Catégorie 4 : Système de soutien au programme (18-19)

Les membres du personnel ONG2 autant à Bamako qu'à Gao peuvent recourir à diverses formations ponctuelles sur le leadership, la planification d'activités, la gestion axée sur les résultats, etc. De plus, ils ont l'opportunité d'assister à des conférences ou des séminaires. Comme moyen de communication, ils disposent de "plots", c'est-à-dire des téléphones entre employés qui offre une communication gratuite. Une brève présentation du projet et des critères de sélection a été effectuée aux agents de terrain et des enquêteurs de l'ONG1. L'équipe de terrain est composée du personnel permanent de l'ONG1 (agents de terrain) et d'enquêteurs contractuels. Ces enquêteurs sont recrutés de façon ponctuelle, juste pour la durée d'une mission et non du projet ; ce qui affecte la qualité des données car ce ne sont pas les mêmes enquêteurs qui retournent sur le terrain lors de la deuxième mission.

Du côté des membres des comités de ciblage, certains sont peu motivés. On assiste à un essoufflement de leur bonne volonté. Malgré les per diems perçus pour couvrir les frais de déplacements, ils réclament une certaine récompense pour le travail accompli. « *Il faut juste que l'ONG1 songe désormais à motiver les membres du comité pour tout l'effort fourni.* » (Membre du comité de ciblage et bénéficiaire #26, commune Zongo). Tandis que la communauté trouve cette revendication légitime, l'ONG1 n'a pas encore statué sur ce qu'elle en fera.

« C'est vrai c'est fatiguant pour la communauté, elle participe. La seule chose qui fatigue c'est que quand on pousse à participer, ils réclament un accompagnement de la part de l'ONG1. A force de les réunir, c'est vrai c'est leur intérêt parce qu'on leur apporte l'assistance. » (Membre du personnel #12, ONG1)

Catégorie 5 : Contexte communautaire (facteurs 20 à 23)

Le siège de l'ONG1 dans le Nord du Mali se trouve à Gao. Le fait que les villages Goura et Mbolo dans la commune Zongo se trouvent respectivement à 13 km et 40 km de Gao et que la majorité de la population de ces villages soit sédentaire facilite la collecte des données. La commune est facilement accessible en voiture et le réseau GSM y est disponible.

3.6 Les facteurs qui influencent le processus de ciblage HEA mis en œuvre par l'ONG2 dans la commune Ndala

Catégorie 1 : Nature du programme (facteurs 1 et 2)

Compte tenu des contraintes liées à l'insécurité, à l'accès difficile au terrain et aux conditions climatiques extrêmes, la méthode ciblage HEA de l'ONG2 a été simplifiée par rapport à la manière dont elle la met en œuvre dans d'autres pays en Afrique. D'abord, la présence de groupes armés dans la région du Nord Mali restreint la circulation des biens et des personnes. Plusieurs attaques ont déjà eu lieu à Gao et dans d'autres localités du Nord. Ensuite, la commune Ndala se situe dans une zone désertique. Tawchit se trouve à 75 km de Gao et

Moussi à 10 km de Tawchit. L'accès au terrain est difficile. Comme c'est le désert, il y a des endroits où la voiture ne peut accéder au risque de s'enfoncer dans le sable, alors les agents sont obligés de parcourir à pieds les distances sous une chaleur accablante.

« L'accès au terrain, par ex les zone là, c'est des zones désertiques, y a trop de sables. Souvent oui nous sommes en véhicule, mais y a des endroits, on est obligé de marcher, parce qu'y a des dunes façon là, si vous vous hasarder de monter sur ça. y a ce truc là [...] c'est la difficulté de la zone seulement qui généralement bon, voilà. » (Membre du personnel #18, ONG2)

Enfin, le personnel dénote les conditions de travail physiquement difficiles à supporter : chaleur extrême, tempête de sable, longue distance à parcourir parfois à pieds, fraîcheur le soir, etc. Même si les agents se rendent périodiquement dans la commune Ndala, chaque mission est différente. Malgré une préparation de la logistique, c'est le terrain qui commande. Certaines missions sont plus pénibles que d'autres. Néanmoins, le personnel garde le souvenir d'une population accueillante et humble. Ainsi, pour toutes ces raisons susmentionnées, le ciblage communautaire s'effectue en une seule mission sur le terrain, c'est-à-dire en un voyage entre le bureau à Gao et les fractions dans la commune Ndala. Également, il s'agit d'un ciblage purement communautaire, aucune pondération n'est effectuée. Comme ce sont des populations nomades, dans la fiche GSE, toute la section sur les biens et équipements (fauteuil, télévision, vélo, etc.) a été retirée du formulaire. Finalement, pour des raisons de sécurité, l'ONG2 diffuse à petite échelle les informations liées au ciblage et aux distributions. Généralement ces informations sont communiquées dans un délai relativement court et de bouche à oreille.

Catégorie 2 : Caractéristiques des dispensateurs du programme (facteurs 3-6)

Un bon ciblage repose sur l'implication des membres de la communauté et la transparence dans les procédures. Or la mobilisation d'une certaine tranche de la population qui ne trouve pas son intérêt dans le ciblage ou qui ne se sent pas concernée par les TM, ne participe pas au processus de ciblage, notamment à l'assemblée générale (AG).

« Autre aspect, le problème de regrouper : dans la zone nomade, quand tu fais une distribution, tu fais déplacer les gens pour qu'ils viennent recevoir des denrées. Mais réunir des gens pour qu'ils valident les listes, très peu s'adonne à cette activité parce qu'ils ne trouvent pas leur compte dedans et ils ne comprennent pas pourquoi. » (Membre du personnel Miseli #3)

L'AG est le cœur même du processus de ciblage. Pour qu'elle soit garant d'un "bon ciblage", il faut que les communautés soient mobilisées, impliquées et participent de façon active et que le processus se déroule dans la transparence. *« Pour atteindre l'objectif, c'est la mobilisation qui est le point crucial. Quand les gens sont mobilisés, on fait faire un bon travail et va sortir des résultats qui ne sont pas biaisés. »* (Membre du personnel #19, ONG2). Par ailleurs, cet

aspect de mobilisation des communautés est ressenti également au niveau des membres des comités. Le comité de plaintes est permanent depuis 2014. Pour le comité de ciblage, ce sont pratiquement les mêmes membres du comité de ciblage de 2014 qui ont été reconduits, car « *la mobilisation est très difficile dans la zone d'intervention.* » (Membre du personnel #18, ONG2). « *Généralement les gens disent qu'ils n'ont pas encore vu de faiblesse par rapport à leur travail donc il y a lieu de les reconduire.* » (Membre du personnel #20, ONG2). Au-delà de la mobilisation difficile, s'ajoute la remise en question du rôle des comités de plaintes et de ciblage. Les comités de plaintes (un comité à Tawchit et un à Kinele/Moussi) sont permanents depuis 2014. Cependant, aucune plainte formelle n'a été acheminée si ce n'est des demandes de remplacement de cartes de bénéficiaires perdues, des commentaires sur les quotas, les exclusions ou soulignant l'aspect salubre, voire glorifiante des TM. La gestion des plaintes est effectuée de façon interne, sans que ces dernières ne remontent, ni aux autorités ni aux agents ONG2. Ceci ne permet pas d'avoir une idée claire des actions concrètes menées sur le terrain pour en faire un suivi approprié. Par ailleurs, aucun outil de suivi n'est mis à la disposition des comités de plaintes. À Tawhit, le ciblage est effectué par l'assemblée qui se divise en deux ou trois groupes. Le comité de ciblage veille au bon déroulement du processus et se charge de trianguler les listes rapportées par les groupes. Le comité de ciblage joue donc plus un rôle de coordonnateur et de facilitateur entre les communautés et les agents de l'ONG2 plutôt qu'exécuteur même du ciblage.

Comme autre caractéristique des dispensateurs du programme, le personnel de l'ONG2 et les agents DS ne sont pas familiers avec le contexte socio-culturel de certaines communautés nomades, notamment celui des Tamasheq. Par exemple, le mode d'organisation des territoires dans la commune Ndala (milieu nomade) diverge de celui dans la commune Zongo (milieu à majorité sédentaire). La juxtaposition des mots fractions et villages dans plusieurs documents collectés, même lors de conversations, fait fi d'une incompréhension du mode d'organisation des territoires en milieu nomade. « *Dans les zones sédentaires, on parle des villages, chez nous on parle de fraction.* » (Membre du personnel #13, ONG1). La fraction est une communauté nomade. Les noms des fractions correspondent aux noms de grandes familles selon les lignées de descendance. Une fraction est composée de plusieurs sites. Les sites correspondent à un endroit physique, mais sont mobiles. Toutefois, « *on peut retrouver des sites sédentaires à cause d'une source d'eau, un puit ou une marre, le site va devenir sédentaire.* » (Membre du personnel #13, ONG1). En zone nomade, le site équivaut aux quartiers mobiles. C'est pour cela que contrairement aux villes et villages, les fractions et les sites ne peuvent pas être situés et visibles sur une carte géographique. Parfois il peut y avoir des noms de sites similaires. Pour les différencier, il faut ajouter le nom de la fraction à laquelle il appartient. A titre d'exemple, pour cette étude le site de Tawchit et Kinele/Moussi ont été sélectionnés. Le site de Kinele appartient à la fraction Moussi car il existe d'autres sites du nom de Kinele. De plus, lors du recensement, les familles sont recensées par fraction

et non pas site. Même lorsqu'ils se déplacent, ils savent d'où ils viennent, c'est-à-dire à quelle grande famille ils appartiennent.

« Ils savent, même si y a 80 sites, ils savent que mon site appartient à quelle fraction. [...] Chaque fraction a sa marque, c'est-à-dire des signes à travers des animaux : les vaches, les moutons, les chameaux, les chèvres, toute espèce. Par exemple, quand tu rencontres une vache, tu vas trouver une marque d'une fraction. Soit on le met au niveau des oreilles, soit au niveau de la cuisse. Dès qu'on aperçoit cet animal, on sait c'est telle fraction, telle fraction. » (Membre du personnel #18, ONG2).

Un autre aspect timidement abordé est la présence d'esclaves, de captifs ou de castes « à Gao il y a moins de problème de castes. Quand on parle de castes on parle de communautés marginalisées. Les problèmes de castes, vous allez plutôt les trouver dans les zones pastorales [dans la commune de Ndala ?] Il se pourrait. » (Membre du personnel #16, ONG1). Enfin, le rôle et la place des femmes chez les Tamasheq peuvent être mal interprétés s'ils sont dissociés de leur contexte socio-culturel. Lors du ciblage communautaire, l'assemblée se divise en deux groupes : « les femmes font leur ciblage et les hommes font leur ciblage » (Autorité politique #39, commune Ndala). Les ménages ayant des femmes enceintes, allaitantes et des enfants de moins de 5 ans sont identifiés par le groupe de ciblage des femmes. Une fois le ciblage terminé, les femmes soumettent leur liste à l'assemblée mais n'y prennent pas part. Dans les zones nomades à l'étude, les femmes ne sont autorisées à s'afficher en public qu'en présence des hommes de leur communauté. Etant donné que lors de l'AG, le personnel ONG2 et les agents du DS sont des hommes, les femmes sont tenues à l'écart. Cependant, cette absence en AG ne diminue en rien leur participation au processus de ciblage.

« Oui, il y a des femmes représentantes et non seulement dans les comités de ciblage, dans les comités de plainte, elles sont incluses dans tout le processus. Les hommes ne les représentent qu'en cas d'assemblée, ils vont directement s'entretenir avec eux pour dire voilà ce qui est là, voilà comment ça doit se faire. » (Membre du personnel #20, ONG2)

D'après les agents de terrain, il serait erroné de parler de faible participation des femmes. Même s'il y a eu une certaine influence des hommes sur les femmes, elle n'est pas forcément négative. Tout dépend de l'angle d'analyse et des repères culturels de l'investigateur. Avec la mondialisation et l'application des droits de l'homme, les cultures cohabitent et se mélangent.

« Non, la culture est là. Quelque part, elles n'ont même pas le droit à la parole parce qu'entre mari et femme, il y a des endroits où quand le mari est là, la femme ne parle pas. [Mais ce n'est pas négatif ?] Ce n'est pas négatif du moment où nous sommes du milieu. Mais quand moi, j'ai besoin d'entendre la voix des femmes pour me dire que face à ce problème-là, voilà le problème auquel nous le genre femmes sommes confrontées. Souvent l'information dont j'aurais besoin ne

peut venir que d'une femme. Et si cette femme-là, elle est contrainte par respect de coutume ou de mœurs et qu'elle ne peut pas parler, vous savez que ce que je cherche comme résultat ne peut pas être aussi quantitatif et qualitatif. C'est un mélange des 2. Mais ces derniers temps, comme le monde commence à être vaste et peuplé, les gens commencent à abandonner certaines pratiques. Nous sommes en train d'aller vers la mondialisation, la modernisation. » (Membre du personnel #20, ONG2)

De plus, les agents de terrain ne possèdent pas toujours les compétences linguistiques. Les langues majoritairement parlées en milieux nomades sont le Tamasheq et l'Arabe. Même si les agents de terrain connaissent quelques mots dans une des langues, cela ne veut pas dire qu'ils la parlent couramment et la maîtrise. Au cours du ciblage dans la commune Ndala, l'ONG1 a dû recourir au recrutement d'interprètes du tamasheq au sonrhaï. Cependant, une réécoute des entretiens par un autre interprète indépendant a permis de déceler que les interprètes recrutés ont à quelques reprises modifié ou influencé les questions et réponses.

Catégorie 3 : Capacité organisationnelle (facteurs 7 à 17)

Dans la commune Ndala, il n'y a pas de réseau GSM⁹, « *tout se fait en contact direct, il n'y a pas de communication à distance, non ! Il faudrait aller vers les gens, donner l'information et revenir après pour l'activité.* » (Membre du personnel Miseli #4). Les autorités politiques et les membres de la communauté présents lors de la réunion communale se chargent de diffuser les informations sur le programme des TM, notamment les critères. L'annonce à travers les médias (exemple : radio) d'un regroupement d'individus, à l'occasion d'une activité organisée par une organisation internationale, est une source d'insécurité, notamment à cause du risque d'attentats terroristes. Ainsi, pour minimiser ce risque, les informations sur le lieu et la date de l'AG circulent de bouche à oreille.

« Oui, on les informe, comme je l'ai dit on profite des jours de marché pour informer quelques leaders, les leaders, parce qu'en fait notre communauté sont organiser en groupe et chaque groupe a des leaders. C'est-à-dire y a un leader où quand il passe l'information, il va les passer à tous les campements qui sont proche de la zone. C'est comme ça que l'information passe. [...] on profite chaque fois des jours des foires, des jours des foires où tout le monde se retrouve en général pour se ravitailler en vivres pour venir acheter quelque chose au marché. Donc, les marchés sont sources d'informations. » (Membre du personnel #13, ONG1)

Une fois sur le terrain, pour garder contact avec le bureau à Gao, les agents disposent de talkie-walkie ou téléphones satellitaires. « *Pour le cas de Gao, du service à nous les agents, il y a un moyen de communication, on a les Thuraya. Mais au niveau de la commune, il n'y en a*

⁹ Réseau GSM (Global System for Mobile communications) est une plateforme avec bandes de fréquences utilisée pour la téléphonie mobile.

pas, le réseau n'existe pas. Même le téléphone mobile simple-là, tu ne peux pas communiquer. » (Membre du personnel #20, ONG2). C'est également à l'aide de ces mêmes appareils qu'ils avertissent les autorités de leur arrivée 48 heures à l'avance. Cependant, la prudence est de mise sur les éléments à divulguer ou à ne pas divulguer. Par mesure de sécurité, l'information sur les déplacements et les lieux de résidence des agents ONG2 et DS est parfois dissimulée.

« Souvent pour déjouer certains trucs, on va dire qu'on va dormir à Tawchit, mais on est dans un autre site quoi, sans être réellement à Tawchit. Ce truc-là souvent on fait ça parce que tout dépend de l'information qu'on n'a.. [...] Donc, là-bas tout est... il faut être très très vigilant quoi. Là-bas, la situation sécuritaire...il faut être vigilant. » (Membre du personnel #18, ONG2).

Par ailleurs, parmi les fractions de la commune Ndala, 19 ont été sillonnées en huit jours par deux agents pour arriver à une sélection de 534 ménages bénéficiaires sur une population estimée à 12 079 habitants en 2014. Sachant qu'une fraction est composée de plusieurs sites qui peuvent être éloignés les uns des autres, il aurait fallu planifier un jour par fraction, d'autant plus que les populations nomades se déplacent constamment. *« Ce qui est sûr, pour une journée, on ne peut que faire qu'une seule fraction. Dans le planning de distribution, chaque fraction a un jour spécifique. C'est en fonction du nombre de bénéficiaires s'il y a lieu, on peut faire le regroupement. »* (Membre du personnel #20, ONG2). Après triangulation des discours, il est clair que les agents de terrain de l'ONG1 n'ont pas pu atteindre tous les sites et encore moins toutes les fractions.

« Quand on est parti et qu'on a eu la surprise au fait qu'il y a eu certaines localités dans lesquelles ils ne sont même pas allés [...] c'est là ils nous ont dit : bon écoutez, nous on a travaillé de ce contexte tendu [...] on ne pouvait pas avoir le temps matériel pour des raisons de sécurité de regrouper et d'attendre que toutes ces communautés se regroupent sachant que c'est des nomades qui partent les matins et reviennent vers 18 heures pour abreuver des animaux. » (Membre du personnel Miseli #3)

Ainsi, les résultats démontrent une inadéquation entre le temps attribué au processus de ciblage, le nombre d'agents assignés à ce projet et les tâches à accomplir. L'ONG2 dispose de moins de personnel que l'ONG1 ce qui occasionne une surcharge de travail, des retards dans les délais et affecte la qualité du travail accompli. À Bamako, le projet est coordonné par deux personnes : le chargé de projet et le responsable de la logistique. À Gao, l'équipe est composée de quatre personnes : un responsable du projet, deux agents de terrain et un agent de suivi-évaluation. Le bureau à Gao ne dispose que d'un seul agent de suivi-évaluation pour tous les projets réalisés au Nord Mali. Le nombre de personnel est insuffisant. Les membres du personnel font de leur mieux pour répondre aux diverses sollicitations, mais en réalité, ils sont submergés par la quantité de travail.

Catégorie 4 : Système de soutien au programme (facteurs 18 et 19)

Avant toute mission, les agents assistent à la présentation du projet et de la méthodologie reliée à la collecte des données. Les agents de terrain pour ce projet des TM sont des membres permanents du personnel. Ils sont familiers avec la mission, valeurs et pratiques organisationnelles de l'ONG2. Le fait que ce soit les mêmes agents depuis 2014-2015 a facilité les échanges avec les autorités politiques et les communautés de la commune Ndala. L'une des préoccupations des agents à Gao est l'instabilité professionnelle. La perte d'emploi peut arriver à tout moment devant la menace djihadiste et/ou la coupure ou la diminution du financement. Hors micro, lors de discussions informelles, les membres du personnel ne cachent pas leurs inquiétudes face à la situation du marché de travail au Mali, particulièrement au Nord. Le travail rémunéré étant une denrée rare, ils s'accrochent à l'emploi déniché même si les conditions de travail ne sont pas satisfaisantes. Par ailleurs, ils ne reprochent en rien leur employeur. Ils estiment que l'ONG2 met à leur disposition le minimum pour mener à bien leur mission.

Catégorie 5 : Contexte communautaire (facteurs 20 à 23)

La commune Ndala est composée de populations nomades de différents groupes ethniques, entre autres les Arabes, les Peuls, les Haoussa, les Tamasheq/Touareg, etc. Les populations nomades sont difficiles à mobiliser et à recenser car ils sont constamment en mouvement. « *Ce sont des populations dispersées pour les regrouper ce n'est pas facile. C'est ça le gros problème.* » (Membre du personnel #19, ONG2). La commune Ndala affiche une grande influence des notables, notamment des autorités politiques, non seulement sur le reste de la population mais aussi sur les agents.

« Donc, vous allez constater qu'ici ils sont un peu... surtout les zones nomades, c'est des gens qui aiment, ils sont imposants, donc il faut être heu... Si tu ne fais pas attention, tu vas les énerver donc il faut être un peu heu, y a un peu tout ça. Ils sont vraiment imposants, parce qu'eux c'est ça quoi. » (Membre du personnel #18, ONG2)

Dans ce contexte tendu, les agents font preuve de diplomatie pour pouvoir accomplir leur mission. Mais ne disposant d'aucun contre-pouvoir, ils peuvent difficilement s'opposer aux leaders communautaires afin de faire respecter le protocole. La majorité des membres de la communauté impliqués dans le processus de ciblage occupent une fonction politique ou bénéficient d'un certain statut social qui fait d'eux des personnes influentes au sein de leur communauté. Parmi les bénéficiaires, non-bénéficiaires et membres des comités de ciblage se trouvent des conseillers au niveau de la fraction et du site, des chefs de fraction, des enseignants ainsi que des présidents et membres d'associations (ANNEXE 10).

Une autre caractéristique du contexte communautaire est l'insécurité liée à la présence de groupes armés dans la commune Ndala. Même si le personnel ONG2 et les agents du DS sont des Maliens, le risque de kidnapping ou autre incident reste élevé du fait qu'ils représentent

un organisme international et l'État. Les groupes armés prennent souvent pour cible les ONG. Donc, la vigilance et la prudence sont de mises. Les déplacements du personnel sont limités. L'accès à certains sites est interdit aux agents du DS (fonctionnaires de l'Etat malien) faute de possibles enlèvements.

3.7 Facteurs communs aux ONG1 et ONG2

Catégorie 1 : Nature du programme (facteurs 1 et 2)

Sur le terrain, les ONG1 et ONG2 disent utiliser la méthode de ciblage HEA. Pourtant, le ciblage dit HEA, tel que mis en œuvre par les ONG1 et ONG2, est intégré au cadre analytique du cadre harmonisé (CH)¹⁰. Le CH permet de dresser un portrait de la situation actuelle et projetée des populations en insécurité alimentaire aiguë (ANNEXE 16). L'évaluation et la classification de l'insécurité alimentaire aiguë en cinq phases¹¹ provient de quatre indicateurs : la consommation alimentaire, le changement dans les moyens d'existence, l'état nutritionnel et la mortalité. La collecte de données quantitatives et qualitatives du CH est effectuée à partir des enquêtes de consommation alimentaire et nutritionnelles, de l'approche économie de ménage (HEA) et d'autres informations fournies par les enquêtes agricoles et les suivis des marchés. Donc, l'ajout du terme "HEA" provient du fait que les ONG 1 et ONG2 utilisent certains outils du cadre d'analyse HEA dont les enquêtes baseline, PDM et endline, la définition des ZME par les communautés, la catégorisation des ménages (Très pauvres, Pauvres, Moyens et Nantis), les enquêtes des commerçants, etc.

Par ailleurs, les résultats démontrent que l'identification des ménages bénéficiaires des TM repose essentiellement sur les ciblage géographique (identification des régions, cercles, communes et villages/fractions d'intervention) et communautaire (identification des ménages). Ces ciblage géographique et communautaire correspondent effectivement à certaines étapes théoriques du cadre analytique HEA (Figure 1). Le ciblage géographique (identification des zones de moyens d'existence (ZME)) correspond à l'étape 1 - *Livelihood zone* -. La passation de la fiche GSE, qui permet de définir les principales sources d'alimentation, de revenus et dépenses pour chaque groupe socio-économique (GSE) et

¹⁰ Le cadre analytique du CH est identique à celui de l'IPC 2.0 déjà utilisé par les acteurs de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau mondial. L'IPC est une initiative internationale de onze organisations (ACF, CARE, CILSS, FEWS NET, FAO, JRC-EU, Oxfam, PAM, Save the Children, Global Food Security Cluster, SICA/PRESANCA) visant à classer la sévérité de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle grâce à un ensemble de protocoles (outils et procédures) (p.17 et 24) (11).

¹¹ Classification de l'insécurité alimentaire en cinq phases : Phase 1 : MINIMAL, Phase 2 : SOUS PRESSION, Phase 3 :CRISE, Phase 4 :URGENCE, Phase 5 :FAMINE (ANNEXE 16)

déterminer les seuils associés à chacun fait référence à l'étape 3 - *Analysis of livelihood strategies* -. Le ciblage communautaire (identification et sélection des ménages bénéficiaires des TM) correspond à la répartition des ménages du village/fraction dans les quatre catégories socio-économiques (TP, P, M, N), soit l'étape 2 - *Wealth breakdown* -. C'est à partir de l'étape 4 -*Problem specification* - que les cadres HEA et CH se croisent. Cette étape est la conversation d'un choc covariant en conséquence économique sur les ménages affectés. Le choc covariant retenu par le CH et le CCFS est l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Toutefois, il n'existe pas de données au niveau des ménages ni des communes, mais plutôt par ZME tel que stipule le cadre HEA. L'étape 2 - *Wealth breakdown* - est effectuée en étroite collaboration avec les communautés car elles sont les mieux placées pour connaître la situation de chacun de ses membres.

« Ce sont les gens de la communauté qui écrivent les noms des gens qui seront choisis pour bénéficier des dons. Ce sont eux qui sont aptes à faire ce travail ce sont eux qui connaissent la population d'ici. Ce sont les dirigeants de la communauté et ceux qu'ils ont désigné ce sont ces gens qui choisissent. » (Bénéficiaire #21, Commune Zongo)

« Alors, ici dans ce village nous nous connaissons tous et même si nous savons que tout le monde est dans le besoin, on connaît les habitudes de tout chacun, nous donnons la priorité au plus nécessiteux. Le village dans lequel on ait naît, on doit normalement connaître tout le monde. » (Membre du comité de ciblage et bénéficiaire #26, commune Zongo)

« Nous on veille à faire participer pleinement la communauté lors de la collecte d'informations. On arrête des critères, c'est pas nous qui choisissons les critères, c'est la communauté elle-même qui identifie ses critères et nous on constate et on suit. » (Membre du personnel #12, ONG1).

En effet, en 2014 lors du dénombrement exhaustif, les communautés (autorités politiques, informateurs clé et autres membres de la communauté) en présence du DS et des membres du personnel ONG1 et ONG2 avaient procédé à 1) l'identification des critères qui permettent d'avoir une vue d'ensemble de la situation économique, alimentaire et social des communautés (source des revenus, dettes, période de soudure, niveau d'instruction des enfants, etc.) (Annexes 13 et 15), 2) la quantification des critères retenus (superficie des terres possédées, quantité de céréales moyennes récoltées, nombre de bovins, source de revenus) et 3) l'établissement des seuils pour chaque GSE.

Les données collectées aux étapes 1 - *Livelihood zone* - et 3 - *Analysis of livelihood strategies* – sont centralisées au niveau de la cellule nationale du CH qui, à son tour, en effectue l'analyse et la triangulation. Les informations sont recueillies au niveau macro (informations sur l'inflation, les prévisions météorologiques, la production de la biomasse via la surveillance pastorale, etc.) et au niveau micro (informations sur la disponibilité des aliments et la variation des prix, le suivi des marchés, la situation sanitaire et la consommation alimentaire

des ménages, etc.). A titre d'exemple, voici les indicateurs utilisés lors du CCFS 2014-2015. Quatre indicateurs ont été retenus pour évaluer l'accès et la disponibilité des ménages très pauvres à l'alimentation et aux biens via les marchés : le score d'actifs des ménages, le score d'actifs de la consommation alimentaire, la structure des dépenses des ménages et l'accès au marché. Pour analyser la mise en place des mesures d'accompagnement appropriées face au risque de malnutrition, trois indicateurs ont été retenus : le score CAP, le SDAI des enfants de 6 à 23 mois et le périmètre brachial des enfants de moins de 23 mois. L'étape 5 - *Analysis of coping strategy* - correspond à l'identification et l'analyse des stratégies entreprises par les ménages pour diversifier les sources d'alimentation et de revenu suite au choc subi. La collecte et l'analyse des données des étapes 4 et 5 sont conduites simultanément. L'étape 6 – *Projected outcome*- permet de déterminer la situation courante et projetée des populations en insécurité alimentaire aiguë pour chaque phase. Une fois les résultats obtenus par ZME, ils sont alors transposés par zones administratives, notamment par cercles (ANNEXE 16).

Catégorie 2 : Caractéristiques des dispensateurs du programme (facteurs 3 à 6)

En 2014, six ONG internationales financées par le bailleur ECHO ont formé le Cadre commun des filets sociaux saisonniers (CCFS). L'ONG1 et l'ONG2 font partie du CCFS. L'objectif du CCFS est d'aider les populations du Nord du Mali (régions de Gao et Tombouctou) à faire face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle à travers trois dispositifs : les TM effectués, la distribution alimentaire générale (DAG) appuyée par le PAM et le *Blanket Feeding* ainsi que le dépistage de la malnutrition effectués par le SCA. Au départ, l'ONG1 effectuait du *cash for work*, c'est-à-dire une compensation financière en échange de travaux communautaires tandis que l'ONG2 n'en faisait pas du tout. Suite aux crises alimentaire et politico-militaire de 2012 et 2013, sous l'égide du bailleur ECHO, une première phase 2014-2015 a conduit les deux ONG à effectuer, entre autres, des TM inconditionnels comme actions d'urgence pour assurer l'accès des ménages très pauvres à l'alimentation et aux biens essentiels. Lors de la deuxième phase en 2016, ces mêmes transferts inconditionnels sont devenus des transferts multiples à usage multiples (TMUM). « *On n'est pas sur une crise de la famine où les gens ont tout perdu. On se retrouve maintenant avec une crise qui devient chronique.* » (Membre du personnel #16, ONG2). Au fil du temps, entre action d'urgence et action à long terme, les ONG en quête de financement se sont retrouvées à exécuter des interventions qui ne correspondent pas forcément à leur mission première.

« C'est aussi tout l'amalgame avec la protection sociale et les filets sociaux. Je pense qu'il y a beaucoup de confusion sur la manipulation de ces concepts. C'était pas le rôle initial qu'on était censé jouer avec l'assistance monétaire mais c'est le rôle qu'on essaie de nous faire jouer maintenant avec des transferts prévisibles, réguliers, pluriannuels, etc. alors qu'à priori c'était plus une démarche d'urgence à la base plus que quelque chose qui s'inscrit dans la durée. Donc c'est un peu toute la discussion actuelle sur le rôle des FS dans le système

de PS et tout. Moi personnellement, je ne vois pas trop quel rôle et quelle pérennité à tout ça. » (Membre du personnel #8, ONG1)

Pour les deux ONG qui travaillent en sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'objectif commun est la résilience. D'après les responsables des programmes de filets sociaux ONG1 et ONG2, la résilience risque de ne pas être atteinte pour trois principales raisons. Premièrement, malgré une ferme volonté de coordonner les actions-terrain, les mêmes ménages n'ont pu bénéficier des trois dispositifs d'aide du CCFS. Du coup, il y a des ménages qui reçoivent des vivres mais pas d'argent et d'autres qui reçoivent aussi bien l'argent que les vivres. *« C'est ce qui va se passer. C'est là aussi on a une certaine inquiétude sur le fait qu'on aura deux types de bénéficiaires ; des bénéficiaires qui auront full package et d'autres uniquement que le cash. Comment va s'opérer le choix, ça c'est tout un tas de questions. » (Membre du personnel #16, ONG2).*

Deuxièmement, la somme distribuée à chaque ménage, soit 10 000 FCFA par mois (environ 20\$US) est insuffisante pour couvrir les besoins alimentaires et non alimentaires. 10 000FCFA est nettement inférieur au revenu minimum dont un ménage a besoin pour assurer sa survie.

« L'enquête-évaluation du cadre commun qu'on a menée en 2014 a montré que les 120 000F était insuffisant, il fallait quasiment le triple 300 000F. Est-ce qu'il fallait couvrir tous les besoins ou on s'est dit non, voilà le besoin c'est ça mais on peut couvrir juste 50%, 75% qui peut être un objectif aussi. Ça ça peut se discuter mais ce qui ressort c'est que les 120 000F ne sont pas suffisants. » (Membre du personnel #16, ONG2).

Troisièmement, les rotations et redistributions (au sein de la communauté) des sommes versées aux ménages bénéficiaires chamboulent les calculs liés aux seuils de survie et de protection par ZME et par GSE tels qu'établis par la méthodologie HEA. La rotation consiste à changer de ménage bénéficiaire à chaque distribution ou à chaque année afin que tous ceux qui sont dans le besoin puissent bénéficier des TM. La redistribution survient lorsqu'un ménage partage la somme ou les denrées alimentaires à d'autres membres de la communauté. L'existence de ces mécanismes de rotation ou redistribution est connue de tous, aussi bien des agents du DS que des membres du personnel des ONG. A tort ou à raison, aussi bien dans la commune Zongo que Ndala, les membres des comités de ciblage initient, coopèrent ou y participent. *« Vu que ce qui vient ne suffit pas à tout le monde on procède à une rotation pour que tout le monde puisse bénéficier. » (Membre du comité de ciblage #37, commune Ndala).*
« Tous les ménages sont pauvres et c'est pour cela il y a une redistribution de l'argent systématique après au sein de la communauté. » (Membre du comité de ciblage #25, commune Zongo)

« Peu importe le nombre de famille ciblées nous l'argent nous le donnons à tout le monde sinon les autres n'auront rien et c'est pour ça que je ne peux vous dire ce que chaque famille a reçu plus c'est simple nous avons reçu 750.000f nous les

avons distribués à ceux qui étaient la ceux qui n'étaient pas là n'ont rien reçu. »
(Responsable de la distribution #45, commune Ndala)

Si l'objectif du ciblage pour octroyer les TM est de relever les populations, leur assurer un accès aux biens essentiels en vue d'une éventuelle autonomisation des ménages très pauvres voire des communautés, le danger d'assistanat, comme effet inattendu, jette une ombre sur les objectifs visés. Il est vrai que les TM représentent une aide indispensable pour les ménages les plus pauvres. Certains participants ne veulent pas que cette aide cesse « *Nous ce qu'on demande, il ne faut pas que ça arrête. »* (Autorité politique et membre du comité de ciblage #28, commune Zongo). Pour d'autres participants, les TM créent une forme de dépendance et font basculer certains membres de leur communauté dans « *une position d'assistanat. »* (Membre du personnel #18, ONG2). « *Le seul inconvénient [du ciblage et des TM] c'est que cette partie de la population reste à ne rien faire et à juste attendre cette aide venue de l'extérieur. »* (Agent du SLDSES #5).

« Bon non c'est vrai ça soulage les souffrances mais dire qu'il y a vraiment les trucs de changer, on a vraiment il faut le dire, on a constaté que l'assistanat là, eux même ils le disent ça rend paresseux. Les gens n'ont pas d'initiatives [...]. C'est vrai que ça soulage une petite minorité mais dire que l'impact là est visible, ce n'est pas palpable. C'est ça que les gens disent. » (Membre du personnel #19, ONG2)

Une autre caractéristique des dispensateurs du programme concerne le peu de critiques vis-à-vis du projet et la quasi-absence de plaintes. « *C'est un peu dans la culture et c'est un peu le problème auquel on se confronte. Ici, on ne se pose pas trop de question. Les agents de terrain, ils interviennent et puis basta. »* (Membre du personnel #8, ONG1). Dans la culture malienne, il n'est pas bien vu de se plaindre ou de répliquer.

« Dans notre milieu, on ne les utilise même pas [les dispositifs de contestation]. On le considère comme une mauvaise habitude. Dans ce qu'on donne, les gens se contentent de ce qu'ils gagnent. Ce n'est pas bien d'écrire pour des problèmes, ils ne le font pas. Tu vas écrire à cause de 30000f ou 45000f, même si tu les gagnes ça ne peut pas garantir ta nourriture de deux mois. Tu vas salir ton nom pour rien. C'est leur habitude. Nous réglons nos problèmes à l'amiable. Chaque communauté règle ses problèmes. » (Autorité politique #39, commune Ndala).

Même le fait d'être sélectionné comme bénéficiaire est une question de chance. Il s'agit « *d'accepter ce qu'Allah nous offre »* (Bénéficiaire #29, commune Zongo). Si non sélectionné, meilleure chance la prochaine fois ! « *Les gens s'ils gagnent c'est qu'ils ont gagné et s'ils ne gagnent pas c'est qu'ils n'ont pas gagné, chacun à sa chance »* (Autorité politique #39, commune Ndala), « *et nous leur dirons aussi que c'est une question de chance selon les critères et il se peut qu'il fasse partis du lot prochain. »* (Membre du comité de ciblage et bénéficiaire #26 Commune Zongo). De plus, la majorité des personnes interviewées évoquent le ciblage communautaire comme étant un processus transparent et à l'abri du favoritisme. «

Ce sont les communautés qui ont choisi les bénéficiaires. [...] Le processus de sélection s'est très bien déroulé. Les communautés sont impliquées et eux même choisissent les bénéficiaires et appréhendent mieux le processus. » (Membre du personnel #9, ONG1). Comme c'est « *le choix de la communauté, donc bon ciblage* » (Non bénéficiaire #24, commune Zongo). Les bénéficiaires, contents de leur statut, font confiance aux membres des comités de ciblage qui les ont sélectionnés. « *Je fais confiance aux leaders pour déterminer les bonnes procédures et choisir les personnes prioritaires.* » (Bénéficiaire #22, Commune Zongo)

« *Pas de favoritisme, impartialité. Pour vous montrer que chez moi, il n'y a pas de "bara bara", veut dire j'ai préféré prendre celle-là que ça, ça c'est ma nièce, c'est la fille de ma petite sœur mais elle n'est pas bénéficiaire, mais elle est pauvre.* » (Autorité politique et membre du comité de ciblage # 28, commune Zongo)

« *L'assemblée s'est passée dans un climat de joie. Il n'y a pas eu de problème. Non il n'y en a pas eu [de contestation]. Les bénéficiaires ont été désignés à l'unanimité sans contestation.* » (Autorité politique #39, commune Ndala).

Par ailleurs, au niveau des aptitudes, le personnel des ONG1 et ONG2 déclare avoir les compétences et connaissances nécessaires à l'accomplissement de leur travail. La majorité du personnel rencontré ne disposent pas de formation académique ou autre reliée à leur fonction (bien qu'elle ne soit pas obligatoire). C'est l'expérience terrain qui leur sert de formation.

Catégorie 3 : Capacité organisationnelle (facteurs 7 à 17)

L'intervention des TM en 2016 est une continuité des activités de 2014 du Cadre commun des filets sociaux saisonniers (CCFS). Un dénombrement exhaustif effectué en avril et mai 2014 dans 37 communes du Nord Mali a permis de recenser 129 962 ménages, soit 906 849 individus (94). Par contre, d'après les participants, le travail ne semble pas avoir été fait correctement pour plusieurs raisons. Dû à l'insécurité, les déplacements des équipes chargées du ciblage (le personnel des ONG1/ONG2 et les agents du DS) étaient restreints. De plus, les équipes étaient confrontées aux difficultés de recenser des populations nomades, car elles sont constamment en mouvement. « *C'est des zones nomades, ils sont pas fixes. Tu peux les trouver aujourd'hui ici, tu vas trouver qu'ils se sont déplacés, ils vont avec le pâturage, échange de pâturage.* » (Membre du personnel #18, ONG2)

« *Pour les trouver, c'est difficile, aujourd'hui c'est telle famille, demain c'est une autre. [...] Je peux le trouver aujourd'hui et demain je reviens, on me dit que le chef de fraction, il est à 14 kilomètres.* » (Membre du personnel #20, ONG2)

Conséquence, tous les villages et fractions n'ont pas été visités. Également, il y a eu des lacunes au niveau de la communication, voire de la diffusion d'informations, ce qui a abouti à une mauvaise compréhension par les populations de l'objectif du dénombrement. Certains pensaient qu'être recensé était synonyme d'être bénéficiaire. Sur cette base, certains ont fournis de fausses déclarations sur leurs actifs (majoration ou diminution) ce qui a pu fausser la catégorisation des GSE dans la BDD. Comme ce dénombrement consistait en une auto

déclaration des avoirs, certains membres de la communauté qui connaissent les seuils de pauvreté correspondants à chaque GSE, peuvent avoir mentis sur leur biens et statut afin d'intégrer la catégorie très pauvre (TP). D'après les participants, il y a eu des cas de fraude en 2014 tout comme en 2016, mais aucun mécanisme n'est mis en place pour contrôler ou vérifier les informations fournies par les membres de la communauté.

« En fait, le problème avec nos communautés c'est qu'il y a beaucoup qui ne disent pas la vérité. Sinon les gens répondent correctement aux questions, pour la fiche il n'y a pas de problème. La fiche permet seulement de donner l'image de la communauté à travers les catégories de la population, à condition qu'on donne les bonnes réponses. Si un nanti donne la mauvaise réponse, naturellement il va se retrouver dans la catégorie des pauvres. » (Membre du personnel #10, ONG1)

De plus, lors du dénombrement exhaustif le personnel des ONG et les agents du DS ont remarqué des erreurs dans les noms des chefs de ménage, des villages, fractions ou sites qui nécessitaient parfois une vérification auprès de l'INSTAT. En collaboration avec le Service local de développement social et de l'économie solidaire (SDLSES), le personnel des ONG essayait à chaque mission de faire un travail de recensement et d'harmonisation de noms des sites et des fractions. D'après ces derniers, il n'existe pas de document complet et officiel qui indique clairement les noms des sites et des fractions. Par ailleurs, il y a eu sous-estimation des besoins en temps, en ressources humaines et en budget. *« Le temps imparti pour le recensement exhaustif de la population était très court. »* (Membre du personnel #19, ONG2). Initialement prévu entre 21 jours et un mois, finalement, le dénombrement a duré plus de deux mois. Des équipes additionnelles ont dû être engagées rapidement. Au regard des difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre, de la planification et de la coordination des activités liées au dénombrement exhaustif, un écart a été décelé entre les données du recensement général de 2009 et celles de 2014 dans les 37 communes d'intervention du CCFS, soit en moyenne 21,5% d'individus de plus (94). Malgré ce constat, déjà effectué sur le terrain, le dénombrement n'a pu être renouvelé jusqu'à ce jour car c'est un processus coûteux et lourd à mettre en œuvre. Lorsque le personnel des ONG sillonne les villages ou fractions, il n'effectue qu'une réactualisation partielle de la BDD. Il recueille les informations sur les déplacements, décès, doublons, présence de femmes enceinte ou allaitante et enfants de moins de cinq ans et nouveaux ménages. Donc depuis 2014, il n'y a pas eu de réactualisation annuelle et complète de la BDD. Toutes les autres informations dans la BDD ne sont pas revisitées. De plus, tel que le stipule la méthode HEA, chaque année les critères doivent être revus afin de capturer les événements majeurs et refléter la situation actuelle. En revanche, ces critères n'ont pas changé depuis 2014. Les critères sont déjà imprimés sur les fiches GSE, l'espace désigné pour ajout ou modification des critères n'a jamais été utilisé. Cet aspect de *« mis-à-jour des critères »* (Membre du personnel #10, ONG1) n'est pas abordé lors de l'AG restreinte.

« C'est une fiche de catégorisation et par groupe tu définis les seuils, le nombre de têtes maximum de bétails, de petits ruminants chez les très pauvres pasteurs, le nombre d'hectare pour les ménages agricoles par catégories. C'est sensé aussi être un outil pour définir ensemble les critères de vulnérabilités sauf que pour moi ça ne sert absolument pas à ça. De toutes les façons, on a prédéfini les critères qu'on le remplit sur cette base et à la fin y'a pas un moment où on te dit ça, c'est pas pertinent pour cette communauté. [...] A la fin comme outil de définition ou validation de critères de vulnérabilité, ne remplit son rôle et si tu veux, chaque année ils la refont et c'est chaque année la même chose. » (Membre du personnel #8, ONG1).

Au niveau des alliances intersectorielles, sous le couvert du Ministère de la solidarité, de l'action humanitaire et de la reconstruction au Nord (MSAH-RN), les ONG1 et ONG2 ont signé en 2014, un protocole de collaboration entre les six organisations internationales du CCFS, Jigisèmègiri et la Direction régionale du développement social et de l'économie solidaire (DRDSES). Malgré une ferme volonté, la difficulté de coordonner les actions-terrain demeure. Les ONG1 et ONG2 sont non seulement membres du CCFS, mais elles sont également membres de d'autres plateformes de coordination nationales, régionales et internationales : l'Alliance globale pour la résilience (AGIR), le Cash working group (CWG), Cash learning partnership (CaLP) le CCFS, CCTS, Cadre Harmonisé (CH), le Mali Cluster Sécurité alimentaire, le HEA-SAHÉL pour n'en citer que quelques-uns. Les résultats démontrent que les ONG1 et ONG2 peinent à concilier leur agenda respectif avec celui de toutes ces plateformes de coordination, ce qui parfois engendre une surcharge de travail pour le personnel ou un travail bâclé. Composé d'une seule personne dans chacune des ONG, le département de suivi évaluation est chargé de la collecte, du traitement, de la saisie et de l'analyse des données des interventions mises en œuvre par les ONG. L'agent de suivi évaluation se charge également du recrutement des enquêteurs contractuels ainsi que de la formation à leur octroyer.

« Les plus grandes difficultés, c'est que parfois j'ai plus de 3 enquêtes, 4 enquêtes qui doivent démarrer au même moment. J'ai 8 projets et dans les 8 projets, il y a des projets qui requièrent des preuves d'enquêtes du terrain. [...] C'est là où je suis seul c'est difficile. Je dois faire les rapports, faire des analyses de graphiques et tableaux. Je suis seul, avec tous les PDM de baseline, il me faut faire les analyses graphiques et tableaux, revenir les commenter sur 8 projets, Ça se passe comme ça, ce n'est pas facile. » (Membre du personnel #14, ONG1).

De plus, le protocole de collaboration stipule la présence de l'Etat, via les agents du développement social (DS), lors des différentes étapes du processus de ciblage. Une fois les bases de données mis-à-jour (à la suite l'intégration des informations collectées sur le terrain auprès des ménages et de la communauté) par les ONG1 et ONG2, cette dernière doit être acheminée à la Direction locale du développement social et de l'économie solidaire (DLDES) et à la DRDSES. Cependant l'envoi, dans de courts délais, de ces bases de

données actualisées n'est pas toujours effectué. Du côté des agents du DS, les résultats démontrent une faible implication malgré la signature du protocole de collaboration. Effectivement, les agents du Service local de développement social et de l'économie solidaire (SDLSES) ont participé aux AG. Cependant, n'ayant pas eu part aux rencontres précédentes avec les autorités politiques (1^{ère} mission pour l'ONG1 et rencontre communale pour l'ONG2), ils semblent être peu au courant du processus de ciblage. Par ailleurs, en dehors de Gao ville, les agents locaux du DS ne sont pas connus de tous, ni par les membres des comités, ni par les bénéficiaires : « *Je ne sais pas ceux-là, je ne les connais pas* » (Membre du comité de ciblage #32, commune Zongo) ; « *je ne sais pas qui ils sont* » (Bénéficiaire #40, commune Ndala), « *non, on n'a pas vu ça* » (Autorité politique #46, commune Ndala). Ceci peut être expliqué par le fait qu'en tant que fonctionnaires de l'Etat, par mesure de précaution contre d'éventuels enlèvements, les déplacements des agents du DS sont limités et parfois leur fonction n'est toujours révélée pour les protéger.

Bien que le dialogue soit établi, la prise de décisions n'est pas toujours partagée. Même s'il y a des commentaires ou des observations venant du terrain, ils sont entendus mais pas forcément mise en œuvre ou considérés. Les prises de décisions ou la démarche menant aux prises de décisions ne sont pas toujours expliquées. Par exemple, dans un contexte où l'action conjuguée avec *Jigisèmèjiri* (un programme étatique complémentaire à celui des ONG) n'a pas été clairement expliquée au personnel ONG1 et ONG2 ainsi qu'aux membres des comités de ciblage et de plaintes, la baisse du nombre de bénéficiaire est ressentie comme une diminution de l'aide et l'établissement du quota de 2016 à 18,3% (comparativement à 33% en 2014-2015) comme un choix arbitraire imposé par le bailleur.

« Cette année de ce que j'ai compris parce que on n'avait pas les données du cadre harmonisé, tout ça, ça se discute avant qu'on aille les données. Oui là c'est aléatoire, on est sur 18,3%, personne ne sait d'où ça sort. Mais on est là-dessus tous. C'est pareil pour l'Alliance c'est basé sur 18,3% j crois. Mais tu vois après c'est des trucs qui restent mais après personne ne sait d'où ça sort. De toutes les façons ce sont clairement les bailleurs de fonds qui mènent la danse. » (Membre du personnel #8, ONG1)

Les directives viennent toujours de Bamako ce qui donne souvent le rôle d'exécutant au personnel basé à Gao. Par exemple, l'imposition par le bailleur des critères FEFA et enfants de moins de 5ans. « *La version officielle c'est que c'est le donateur qui nous a imposé ces critères-là. ECHO cette année a décidé que son argent doit principalement aux ménages qui répondent à ces critères.* » (Membre du personnel #10, ONG1). De plus, d'après les participants, il y a eu un manque de transparence dans le processus d'attribution de points. Tous les critères n'ont pas été pondérés. Le personnel de l'ONG1 à Gao, les membres des comités de ciblage et de plainte ne connaissent pas le moment et ni le processus de sélection des critères auxquels des points ont été attribués. Selon le personnel de l'ONG1 à Bamako, la

valeur des points a été octroyée sur la base d'anciens projets de l'ONG1 dans le secteur de la sécurité alimentaire. La circulation d'information autant à l'interne (c'est-à-dire au sein même de l'organisation) qu'à l'externe (c'est-à-dire entre les ONG du CCFS) est minime et est centrée sur la diffusion des directives plutôt que sur la promotion des échanges et la participation des employés aux prises de décisions.

Catégorie 4 : Système de soutien au programme (facteurs 18 et 19)

Les membres du personnel reçoivent des formations ponctuelles ou assistent aux présentations de projets sur lesquels ils travaillent. Tout comme les agents du DS, le personnel de l'ONG1 et ONG2 reçoivent également, des per diems pour le logement et le déplacement lors des missions. Le climat de travail semble convivial mais parsemé d'inégalités entre le personnel de Bamako et celui basé à Gao. Ceux à Bamako ne semblent pas avoir les mêmes privilèges que les autres. Les agents de terrain perçoivent une différence de traitement entre le personnel basé à Gao et celui à Bamako, notamment par rapport au salaire, à l'accès à l'information et aux formations continues.

De plus, la présence d'une multitude d'ONG qui travaillent dans le Nord du Mali combiné à l'exode rural engendre un roulement non-négligeable du personnel au sein d'une même structure et une rotation des individus entre les différentes structures. Déjà quelques mois après mon départ, suite à de meilleures opportunités (plus grand salaire, meilleur poste ou poste similaire dans une structure plus réputée), quatre des personnes interviewées ont démissionné de leur fonction. Le fait que les individus ne restent pas longtemps au sein d'une même structure affecte la mise en œuvre de l'intervention. Par exemple, l'agent de suivi-évaluation de l'ONG1 qui avait coordonné les deux missions en Mars et Mai 2016 a quitté ses fonctions en Juin 2016 tout juste avant la première distribution qui a eu lieu en Juillet 2016. En quittant cet emploi, ce dernier a emporté certains documents que son remplaçant ne retrouvait plus.

Catégorie 5 : Contexte communautaire (facteurs 20 à 23)

Les ONG1 et 2 opèrent dans le cadre de filets sociaux au Nord Mali. Les interventions du CCFS sont élaborées en alignement avec les objectifs 2 et 3 du développement durable¹² et en accord avec les orientations ministérielles sur la protection sociale et la sécurité alimentaire. En 2014, il y a eu la signature d'un protocole de collaboration entre le CCFS, Jigisèmègiri et la Direction régionale du développement social et de l'économie solidaire (DRDSES).

¹² Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable et objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge. (Disponible : <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/health/>, consulté le 17/01/2018)

Le bailleur ECHO est un acteur incontournable car il procède au financement du CCFS ainsi que celui d'autres plateformes sous régionales. Le choix de la méthode HEA comme méthode de ciblage pour sélectionner les ménages bénéficiaires des TM découle du fait que la méthode HEA constitue la méthode de ciblage utilisée dans tous les projets financés par ECHO. « *Y'a pas le choix, c'est cette méthode que toutes les entités de cette ONG utilisent même dans les pays africains voisins et de la sous-région.* » (Membre du personnel #12, ONG1). L'ajout en 2016 des critères FEFA et enfants moins de cinq ans a été impulsé par le bailleur dans le but de contribuer à l'atteinte des objectifs 2 et 3 du développement durable. Une fois les ménages FEFA et des enfants de moins de cinq ans identifiés, les informations les concernant sont transférées au PAM et au Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA) afin que d'autres interventions spécifiques à ces groupes soient enclenchées. Le taux de couverture conditionné par le financement et par de nombreux arbitrages politiques était fixé à 18,3% en 2016 (comparativement à 33% en 2014-2015). A l'unanimité, les participants jugent le quota « *trop peu* » (Bénéficiaire #40, commune Ndala) et le perçoivent comme une source d'exclusion. Tous les ménages très pauvres ou vulnérables n'ont pas été bénéficiaires.

« Ceci est dû à l'insuffisance des ressources. 534 ménages ciblés sur un total de plus de 22000. Ça ne peut pas couvrir les besoins de la population. Les ressources ne suffisent pas. Le quota ne suffit pas pour la population. Il y a des pauvres qui sont restés sans être inscrits, sans être pris en compte. » (Autorité politique #39, commune Ndala).

Le contexte communautaire au Nord Mali est, entre autres caractérisé par une situation sécuritaire précaire au Nord Mali et un exode rural. « *On a faim, on a rien à manger. La pluie ne vient pas, les gens vont fuir. D'ici quelques jours ou quelques mois y'aura plus de jeunesse à Gao encore.* » (Interprète de l'autorité politique #28, commune Zongo). Beaucoup de jeunes quittent le Nord pour diverses raisons : fuir les djihadistes, poursuivre les études supérieures, à la recherche d'un emploi ; en quête d'horizons nouveaux, etc.

4 Discussion

4.1 Analyse des résultats

Cette section dédiée à l'analyse des facteurs, permet de confronter les résultats de cette recherche et la littérature. Elle est organisée en quatre sections : Analyse des facteurs reliés à la méthode HEA, Analyse des facteurs reliés à la capacité organisationnelle, Analyse des facteurs reliés au contexte communautaire et Analyse des facteurs reliés au milieu de l'aide humanitaire et de l'aide publique au développement.

4.1.1 Analyse des facteurs reliés à la méthode HEA

Les résultats démontrent que le cadre analytique HEA (utilisé par les organismes membres du CCFS¹³) a été intégré au cadre analytique de l'IPC 2 (utilisé par les organismes du Cadre harmonisé¹⁴). Cette combinaison des deux cadres analytiques s'inscrit dans une démarche d'analyse situationnelle nationale et régionale de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle pour la prévention et la gestion des crises alimentaires. Les résultats de cette recherche confirment certaines contraintes auxquelles font face l'application du cadre IPC 2. Il s'agit entre autres de l'insuffisance de formation des participants à la méthodologie, du manque de données récentes de certains indicateurs; d'une contextualisation difficile de certains indicateurs de résultat, de la difficulté d'interprétation de l'indice des stratégies d'adaptation (CSI) en l'absence de certaines données de référence, de la difficulté d'utilisation de certaines données en raison de la temporalité (difficulté de phasage), de la divergence de certains indicateurs et de la difficulté de détermination des populations en insécurité alimentaire. Les recommandations tirées des publications du CH consistent à entreprendre une vaste campagne de formations sur le cadre IPC 2, à assurer la coordination et la centralisation des données collectées par la multitude d'acteurs, à veiller sur la qualité et la fiabilité des données, à maintenir le plus bas possible le taux de roulement du personnel ainsi qu'à sans cesse plaider pour l'accompagnement et le renforcement des capacités techniques de la Cellule nationale d'analyse au Mali (11,95–97). Pour ce qui est de la méthode HEA, le manque de données récentes découle du fait que la réactualisation annuelle et complète de la base de données n'a pas été effectuée depuis 2014. De plus, sachant que le dénombrement exhaustif

¹³ Le cadre commun des filets sociaux saisonniers (CCFS) initiative financée par le Bureau humanitaire de la Commission européenne (ECHO) constituée pour aider les populations du Nord du Mali (régions de Gao et Tombouctou) à faire face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Le CCFS est composée de six ONG internationales : Action contre la faim Espagne, Danish refugee council, Handicap international, OXFAM, Solidarités International et International rescue committee.

¹⁴ Initié en 2012 et financé par les pays membres du Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), l'USAID, l'Union Européenne et l'AFD, le Cadre Harmonisé (CH) est système d'information et d'analyse des dispositifs nationaux et régional de prévention et de gestion des crises alimentaires (11)

en 2014 comportait des lacunes, la fiabilité des données de base pour l'année de référence est compromise. Or, comme témoignent deux recherches menées en 2016 au Sénégal sur les synergies possibles entre le ciblage HEA et le Registre National Unique (RNU) et en Côte d'Ivoire dans le district des Montagnes en 2013, la mise à jour des données, une collecte plus systématique et la fiabilité des données de l'année de référence sont des aspects essentiels de la méthodologie HEA (98,99). C'est à base de toutes ces données que sont calculés le seuil de survie et le seuil de protection des moyens d'existence et que sont recueillies les informations qui permettent d'établir une situation projetée de l'insécurité alimentaire et la malnutrition en trois phases (phase de crise, phase d'urgence et phase de famine) (ANNEXE 16). La collecte des données fiables et de qualité est la base d'une estimation de qualité des populations en insécurité alimentaire. Les cadres HEA et IPC 2 permettent de recueillir une considérable quantité d'informations sur l'inflation, les prévisions météorologiques, la production de la biomasse via la surveillance pastorale, la disponibilité des aliments et la variation des prix, le suivi des marchés, la situation sanitaire et la consommation alimentaire des ménages, etc., mais toutes les données ne sont pas exploitées (11,40,45,98). Bien vrai que les enquêtes Baseline, Endline et PDM aient été effectuées, il y a eu une faible utilisation des données collectées. De plus, il n'y a eu aucune modification de la fiche GSE depuis 2014, alors que cette fiche est un portrait des réalités sociales (changements économiques, sociales, culturels, climatiques, etc.) des communautés. La non révision des critères communautaires établis en 2014 sous-entend que leur situation des communautés est statique. Or, le cadre analytique HEA est un cadre dynamique. Les données recueillies doivent refléter les stratégies d'adaptation adoptées par les communautés/individus face aux différents chocs subis au courant d'une année donnée. La méthode HEA est un cadre analytique qui permet de recueillir les informations sur les moyens d'existence dans le but, notamment, de prédire la façon dont les ménages ou les individus seront affectés par un choc particulier. Le cadre HEA procure trois types d'informations clés : 1) où et comment les ménages obtiennent leur nourriture; 2) les sources et les montants de revenus en argent liquide des ménages et 3) la proportion des différentes dépenses des ménages(98). Normalement, le cadre HEA permet de comprendre comment et pourquoi ces ménages sont affectés par les chocs. Une fois la vulnérabilité identifiée, l'analyse permet d'en mesurer le degré et élaborer des interventions appropriées pour l'atténuer et permettre aux ménages d'en surmonter les effets à court, à moyen et à long terme (40,45,98). Or, telle que la méthode HEA est mise en œuvre, il s'agit plutôt d'un ciblage communautaire des ménages les plus pauvres (au lieu des ménages les plus vulnérables comme le stipule le cadre HEA) en vue de procéder aux TM. Les résultats démontrent notamment une confusion et une juxtaposition de concepts peu ou mal maîtrisés. Entre pauvreté et vulnérabilité, la majorité des participants utilisait l'un ou l'autre.

Par ailleurs, cette recherche démontre qu'il y a des lacunes dans la diffusion et dans la compréhension des cadres d'analyse HEA et IPC 2. Lorsque la méthode HEA a été

initialement présentée aux agents de terrain de l'ONG1 et ONG2 en 2014 comme étant la méthode de ciblage à utiliser, aucun lien avec le cadre IPC 2 n'a été effectué. Du coup, la méthode HEA a été réduite aux ciblage géographique et communautaire. Lors du ciblage géographique, il y a eu manque de transparence dans la sélection des régions, villages/fractions. Pour ce qui est du ciblage communautaire, cette étude présente des données qui sous-tendent que le ciblage est loin d'être un simple exercice. Le ciblage étant effectué par des membres de la communauté qui vivent et résident dans la même localité, la tâche de cibler quelques personnes parmi tant d'autres n'est pas une tâche facile et peut comporter des risques de représailles (49). Le fait que les membres de la communauté se croisent à l'hôpital, au marché, à la mosquée, aux baptêmes ou mariage, rend encore plus délicat ce travail de ciblage. De plus, il n'y a pas eu de redynamisation des comités de ciblage ou de plainte comme le stipule la méthode HEA. En 2016, la majorité des membres des comités de ciblage et/ou de plaintes ont été reconduits soit parce que la mobilisation de population nomade est difficile ou soit parce qu'il y a une certaine intimidation de la part des leaders communautaires. Si aucun suivi n'est effectué, ce manque de renouvellement ou d'alternance peut conduire à des actions monotones et à une faible connaissance des membres des comités de leurs rôles et responsabilités (62). Comme d'autres recherches menées au Niger, au Burkina Faso, le ciblage communautaire n'est pas à l'abri du clientélisme, du favoritisme ou d'influences politique et sociale (49,53,54,62). Bien vrai que la communauté soit la mieux placée pour désigner parmi ses membres ceux qui sont dans le besoin, des exclusions de potentiels bénéficiaires ou des inclusions de personnes non éligibles peuvent arriver si les conditions d'impartialité ne sont pas garanties (46). Au-delà du caractère subjectif lié à la classification des ménages, le ciblage doit s'effectuer à partir de critères spécifiques, mesurables et socialement acceptés (52). Selon Dutrey (2007), la production de données fiables dépend aussi de la capacité d'un système à vérifier les informations recueillies ainsi qu'à garantir la confidentialité des renseignements fournis. Un système efficace de ciblage repose, entre autres, sur la mise en place de mécanismes de contrôle et de surveillance (34). Enfin, le processus de ciblage doit être considéré comme légitime par l'ensemble de la communauté et ne pas être stigmatisant envers les bénéficiaires ou autres personnes pouvant se sentir intimidées. Il est important de trouver un équilibre spécifique à chaque contexte entre l'engagement communautaire et le support administratif p.7 (52). Selon Grosh *et al.* 2008, la mise en place d'un système efficace de ciblage, qui peut servir simultanément à plusieurs programmes, requière du temps et des efforts considérables p.86 (31).

4.1.2 Analyse des facteurs reliés à la capacité organisationnelle

La capacité organisationnelle peut être vue comme un ensemble de procédures et de consignes établis pour produire des résultats et atteindre les objectifs visés à travers une mobilisation efficace des ressources disponibles (31,34). La gestion des ressources humaines, financières et

matérielles affecte positivement ou négativement le processus de ciblage (34). L'obtention de bons résultats de ciblage dépend aussi bien du nombre de personnel recruté, que de la transparence dans les processus de décision, de l'attribution des rôles et responsabilité, de la transmission d'informations claires et précises sur le programme ou encore de la disponibilité des moyens financiers et matériels ; tel que l'accès aux systèmes d'information pour faciliter la mise à jour et l'analyse des données (31). Les résultats de cette recherche démontrent qu'il y a eu sous-estimation du temps alloué au ciblage et un nombre insuffisant de personnel affecté au projet. Par conséquent, il y a eu une inadéquation entre ressources humaines, temps et tâches à accomplir. La gestion "*top down*" (approche descendante), telle que pratiquée au sein des ONG 1 et 2 ne favorise pas l'autonomie de gestion, la prise d'initiatives et la proposition d'idées nouvelles dans les façons de faire. Les prises de décisions ou la démarche menant aux prises de décisions ne sont pas toujours expliquées. Les décisions sont prises à Bamako, sans grande latitude de changement au bureau régional à Gao. Les membres du personnel à Gao se perçoivent comme de simples exécutants. Ils font ce qu'on leur demande de faire, sans trop se poser de question. D'après eux, les dés sont lancés d'avance. Par ailleurs, face à la situation sécuritaire précaire au Nord Mali et à l'exode rural, les ONG1 et ONG2 se retrouvent confrontés au roulement non négligeable du personnel et au passage de mêmes personnes dans les différents organismes présents dans le Nord.

Entre la gestion de crise, les projets de développement et l'assistance sociale, les ONG1 et ONG2 ont du mal à se positionner. Il y a un décalage entre les missions des ONG et la distribution des TM. Entre des TM initialement distribués en urgence de façon temporaire et des TM devenus prévisibles, réguliers et devenus pluriannuels, les ONG1 et ONG2 oscillent entre l'action humanitaire et les projets de développement. De plus, comme effet non souhaité, les TM créent chez certains membres de la communauté, une sorte de dépendance. Une forme d'assistanat qui rend passif les populations au lieu d'une autonomisation des communautés comme effet souhaité. Selon Olivier de Sardan, « *l'assistancialisme* » est un problème de fond, préexistant aux TM, qui prend source dans la dépendance qu'ont les pays à faible et à moyen revenu vis-à-vis de l'aide extérieure. Tant que les crises alimentaires devenues de plus en plus rapprochées perdureront, les aides extérieures seront nécessaires p.63 (49). Par ailleurs, difficile de croire que la résilience, comme objectif commun aux deux ONG, ait été atteinte. La résilience devait être atteinte à travers trois dispositifs : 1) les TM, 2) la distribution alimentaire générale (DAG), 3) le dépistage de la malnutrition effectué par le SCA. Cependant pour trois raisons principales, l'objectif n'a sûrement pu être atteint : 1) la difficulté de coordination des activités avec autres partenaires, 2) l'insuffisance de la somme distribuée pour couvrir les besoins de base et 3) les rotations et redistributions (au sein de la communauté) des sommes versées aux ménages bénéficiaires qui ont chamboulées les calculs liés aux seuils de survie et de protection. Dans tel un contexte d'extrême pauvreté où les écarts de situations sont minimes (12), les communautés se réorganisent. Ainsi, les cas de

rotation et redistribution sont devenus des mécanismes de réorganisation sociale créés par les communautés pour, entre autres maintenir la cohésion sociale (64).

Pour ce qui est des alliances intersectorielles, au Mali il existe trois mécanismes de réponse aux crises : prévention et gestion des catastrophes, protection sociale et assistance humanitaire. « *Ces mécanismes sont ancrés dans différents ministères et mis en œuvre par différentes agences, bien que parfois appuyés par les mêmes bailleurs de fonds* » p.15 (20). Le fait que ces dispositifs d'assistance soient parfois simultanément déclenchés impliquent un chevauchement des activités, un multi-ciblage et une difficile coordination multisectorielle. En l'absence d'un guichet central où les informations sur les divers programmes en cours peuvent être acheminées, selon l'étude de cas publié en 2016 du Cash learning partnership (CaPL) sur les modèles de coordination, la coordination des acteurs de transferts monétaires en Afrique de l'Ouest demeure un défi (100). Cependant, animés d'une ferme volonté de collaborer, les acteurs se sont engagés à poser un regard critique sur la manière dont les opérations-terrain se complètent ou se confondent en vue d'une meilleure planification et coordination.

4.1.3 Analyse des facteurs reliés au contexte communautaire

Le contexte communautaire au Nord Mali est caractérisé par une situation sécuritaire précaire, une montée du djihadisme, des mouvements migratoires, un exode rural ; une crise sur l'emploi et un taux de malnutrition aigüe global. Le taux de malnutrition aigüe global est plus élevé dans les régions du nord à Tombouctou (14,3%) et Gao (14,8%) que dans les autres régions du pays selon les enquêtes SMART en 2016 (12). Dans un contexte similaire de « *pauvreté de masse* » (Diapositive 35), il est difficile de distinguer les très pauvres des pauvres (99). À travers une étude distingue menée au Sénégal, les mêmes questions se posent. Comment procéder à un ciblage dans un tel environnement où la grande majorité de la population est très pauvre et les distinctions entre les ménages très pauvres et pauvres minimales? Faut-il couvrir une plus grande zone et cibler moins de ménages ou cibler un plus grand nombre de ménages dans le besoin sur un territoire plus restreint? (99). Dans le cadre du CCFS au Nord Mali, le ciblage a été effectué sur une même population par trois structures (*Jigisèmèjiri* avec la méthode de ciblage *PMT+* et les ONG1 et ONG2 avec la méthode de ciblage HEA) afin d'identifier les ménages bénéficiaires des TM. Le taux de couverture établit à 33% en 2014-2015 a baissé à 18, 3% en 2016. La répartition des zones d'intervention a été effectuée entre les trois acteurs afin de couvrir le maximum de zones possibles du Nord Mali. Cependant, tous les villages/fractions d'une même commune n'ont été pas couverts et tous les ménages vulnérables n'ont pas été pris en charge.

Par ailleurs, le processus de ciblage géographique et communautaire n'échappe aux logiques de domination et des relations de pouvoir existantes au sein d'une communauté

(34,46,56,58,62). Les sources de domination sont multiples (de nature politique, social, économique, culturelle, idéologique, historique, etc.) et intersectionnelles. La domination naît autant du structurel que du relationnel (des rapports interindividuels ou entre groupes et des interactions). (46,56,58,101). Notamment, les inégalités sociales constituent « *l'une des principales sources de domination puisqu'elles mettent les individus les moins favorisés en situation de faiblesse à l'égard des autres et donc en situation de dépendance* » p.2 (101). Au Burkina Faso, dans deux contextes sociaux différents, le ciblage communautaire s'est révélé efficace pour identifier les plus nécessiteux (les indigents) au sein de leur communauté (54,55). Toutefois, malgré l'identification réelle des indigents dans le district d'Ouargaye, l'étude ne peut confirmer le caractère "équitable" du processus communautaire (55). L'influence sociale et politique (négative ou positive) venant de personnes qui occupent certaines positions sociales est un facteur déterminant sur la sélection des bénéficiaires (41,49,54,55). Particulièrement, lors de l'assemblée générale villageoise, la confrontation reste difficile et la contestation d'une décision délicate. Bien que le droit à la parole soit hautement prôné tout au long du processus de ciblage, le fait de prendre la parole en assemblée générale peut être intimidant pour certains villageois. Au Niger, au lieu que l'assemblée générale soit « *un espace de débat public et de transparence, elle est le plus souvent un espace de contrôle social, où prendre la parole pour contredire un orateur, dénoncer un voisin fraudeur, et plus encore critiquer publiquement le chef, qui plus est devant des étrangers, apparaît comme une conduite malséante, largement stigmatisée* » p.27 (49). Ainsi d'après d'autres études au Niger et au Rwanda, l'approche communautaire court le risque de renforcer des relations de pouvoir existantes ou des schèmes d'exclusion sociale au sein de la communauté (50,53). Au Sénégal, la monopolisation des comités de ciblage du Registre national unifié par des personnes détenant le pouvoir traditionnel ou symbolique est un exemple illustré du « *problème de capture par l'élite* » et de la « *manipulation des processus au bénéfice d'un groupe donné* » (Diapositive 44) (99). Ainsi, le ciblage communautaire n'est pas à l'abri du clientélisme politique, d'exclusion de groupes sociaux marginalisés ou de pressions sociales (34,52).

Un autre défi du ciblage communautaire concerne la fraude. Si des membres de la communauté connaissent les seuils de pauvreté correspondants à chaque GSE, ils peuvent mentir sur leur biens et statut afin d'intégrer la catégorie TP. Il n'y a aucun moyen pour les agents de terrain de l'ONG1 et ONG2 et les agents du DS de vérifier les dires des communautés. Un des mécanismes de vérification est le contrôle social au sein même de la communauté, si des conditions d'impartialité sont remplies (46). Les présents résultats démontrent également l'importance d'utiliser des critères de sélection non arbitraires, justes, équitables et mesurables.

4.1.4 Analyse des facteurs reliés au milieu de l'aide humanitaire et de l'aide publique au développement

Dans tout secteur, les forces économiques sont importantes. « *Targeting is achievable when governments and development partners are adequately resourced to implement targeting effectively.* » p.1 (71). Entièrement financés par ECHO et la Banque mondiale, les programmes des transferts monétaires effectués en 2016 au Nord Mali avaient pour taux de couverture 18,3%. Le taux de couverture est conditionné par le financement et par de nombreux arbitrages politiques. Comme au Niger, les transferts monétaires sont soumis aux « *règles de jeu extérieures, hétérogènes et parfois contradictoires* » p.46 (49). En l'absence d'un financement endogène (provenant du gouvernement malien), le financement extérieur (sous formes de dons) repose sur la volonté des bailleurs qui fixent les modalités de sa gestion (103). Bien souvent, dans le monde de la coopération internationale, l'indépendance du gouvernement et des ONG est compromise par le financement (103–105). En 2013, 90% des recettes fiscales du Mali provenaient de l'aide publique au développement. Ainsi, le gouvernement malien et les ONG sont fortement dépendant de l'aide extérieure (106). La souveraineté de leurs actions ne dépend pas seulement d'eux-mêmes, mais aussi de l'environnement dans lequel ils évoluent. En quête de financement, « *la compétition s'installe entre les ONG* » p.78 (105). En quête de positionnement, la compétition s'installe entre les bailleurs de fonds. Alors que les décisions doivent être entreprises selon les besoins des populations, elles sont plutôt dictées par des besoins bureaucratiques et motivées par des stratégies de positionnement géopolitique. La compétition est alimentée par la recherche de financement, l'acquisition et le maintien d'une certaine réputation, l'accès à une couverture médiatique et la participation aux débats internationaux (105,107,108). Par ailleurs, malgré l'engagement réitéré des pays partenaires et des donateurs en 2005 sur l'efficacité de l'aide au développement (Déclaration de Paris¹⁵), le changement dans les pratiques de coopération multilatérale et bilatérale tarde à se concrétiser (109). Contrairement à ce qui est préconisé par la Déclaration de Paris, les stratégies nationales de développement et les programmes des ONG s'alignent plutôt sur les exigences des bailleurs de fonds que sont les grandes institutions financières, les fondations et entreprises privées et les pays donateurs de l'aide publique au développement (103,108). Le caractère hautement politique de l'aide publique au développement trouve sa source dans « *les enjeux géostratégiques et les rapports hégémoniques entre les pays* » receveurs et les bailleurs p.68 (103). Le changement des termes : de "pays bénéficiaires" à "pays partenaires" ou encore de "bailleurs de fonds" à

¹⁵ La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement est une charte rédigée en 2005 sous l'égide du comité d'aide au développement de l'OCDE. L'objectif de cette initiative consiste à réformer les modalités d'acheminement et de gestion de l'aide en vue de renforcer la gouvernance et d'améliorer les résultats obtenus sur le front du développement (p.1). La charte préconise cinq principes directeurs pour accroître l'efficacité de l'aide : appropriation, alignement, harmonisation, gestion axée sur les résultats et responsabilité mutuelle (109).

"partenaires financiers" ne corrige pas pour autant les enjeux liés au financement et aux rapports de pouvoir (103). Une profonde réflexion doit être entreprise sur les contraintes liées aux différents mécanismes de financement. Les résultats de cette présente recherche démontrent diverses difficultés à adapter au contexte socio-culturel, les interventions pensées, financées et pilotées à l'extérieur du pays. Il y a parfois divergence entre l'agenda du bailleur et celui de l'ONG sur le terrain. Il y a une différence de vision sur certains aspects entre le terrain et le siège, entre le terrain et le bailleur, entre le personnel au Nord et celui situé dans la capitale. Même si les requêtes du terrain à Gao sont souvent connues, elles ne sont pas toujours mises en œuvre.

Par ailleurs, entre pauvreté et vulnérabilité, protection sociale et filets sociaux, les termes sont utilisés simultanément sans distinction. L'utilisation de ces concepts mal maîtrisés a forcément des répercussions sur le ciblage. L'analyse des entretiens démontre que pour la majorité des participants, la population à cibler n'est pas précise. Autant pour les agents de terrain que ceux du DS, et encore moins pour les membres des comités de ciblage. Les divers termes utilisés pour désigner la population cible témoignent d'une certaine confusion. En Sonrhāi, les termes *talkey* ou *alfoukarey* désignent les pauvres, *talkeymiskino* les très pauvres. En arabe *misquine* veut dire besogneux ou ceux qui n'ont rien. En Tamasheq, les pauvres sont appelés *tilackewene* et *talaké* pour les très pauvres. Dans l'une ou l'autre langue, il n'y a pas de mots spécifiques pour vulnérabilité. Il est donc difficile d'expliquer les mots tels que vulnérabilité ou résilience, d'autant plus que même leurs définitions ne sont pas au préalable bien maîtrisées. D'où l'importance de s'assurer que les enquêteurs comprennent bien le sujet, qu'ils sont en mesure d'en expliquer les concepts clés et s'assurer de recruter des interprètes qualifiés.

En conclusion, cette étude loin d'être une évaluation, rappelle l'importance d'adapter un projet au contexte dans lequel il est implanté. « *Implementation matters for targeting* » p.105 et « *implementation matters tremendously to outcomes* » p.104 (31). Il ne suffit pas de changer de nom des étapes ou des caractéristiques du projet mais plutôt, d'adapter le projet dès sa conception et tout au long de sa mise en œuvre. De l'élaboration des politiques et des procédures, à la planification des activités, à la prestation des services jusqu'au suivi des opérations. L'adaptation d'un projet à l'environnement dans lequel il évolue 1) n'est pas statique, 2) prend du temps et 3) requière des efforts considérables. Les adaptations du projet doivent refléter les changements survenus dans le milieu (31). La pérennité des TM est caractérisée la question du financement, l'alignement de cette intervention avec les besoins des populations, l'efficacité des TM en termes d'impact et l'appropriation de l'intervention par les différents acteurs impliqués. Comme le CCFS au Nord Mali était un projet-pilote, reste à observer la mise à l'échelle des TM au niveau national et la manière dont *Jigisèmèjiri* (le programme étatique) prendra le relai des TM effectués par les ONG1 et ONG2.

Tableau 7 : Tableau récapitulatif de l'analyse des résultats

	Résultats	Recommandations
Analyse des facteurs reliés à la méthode HEA	<ul style="list-style-type: none"> - Complexité des cadres d'analyse HEA et IPC 2 : réduction de la méthode HEA aux ciblage géographique et communautaire - Ciblage géographique : Manque de transparence dans la sélection des régions, villages/fractions - Ciblage communautaire : conditions d'impartialité non garanties. Influences politique et sociale - Non révision des critères communautaires établis en 2014 alors que l'application du cadre HEA doit refléter les changements survenus au courant de l'année - Lacunes dans la diffusion et la compréhension des cadres HEA et IPC 2 - Faible utilisation et exploitation des données recueillies 	<ul style="list-style-type: none"> - Mieux adapter les interventions/les outils au contexte - Améliorer la collecte et la saisie des données pour assurer la qualité des données - Renforcer le traitement des données et promouvoir l'utilisation des données recueillies - Promouvoir et adopter des critères de sélection spécifiques et mesurables - Etablir un mécanisme d'actualisation des critères auprès des populations concernées
Analyse des facteurs reliés à la capacité organisationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Inadéquation entre ressources humaines, temps et tâches à accomplir - La gestion "top down" (approche descendante) : prises de décisions ou la démarche menant aux prises de décisions pas toujours expliquées + lourdeur administrative - Entre la gestion de crise, les projets de développement et l'assistance sociale difficile positionnement des ONG1 et ONG2 - Contexte de pauvreté : cas de rotation et de redistribution comme mécanismes de réorganisation sociale - Remise en question de la résilience comme objectif atteint car 1) difficile coordination 2) somme annuelle de 120 000 par ménage bénéficiaire des TM jugée insuffisante, 3) rotations et redistributions des sommes reçues - Faible connaissance du contexte socio-culturel - Alliance intersectorielle : difficile coordination mais dialogue engagé, lacunes dans la diffusion de l'information et faible implication des agents du DS malgré la signature d'un accord de collaboration 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir une meilleure compréhension du contexte (caractéristiques géographiques, climatiques démographiques, culturelles etc.) - Effectuer une planification adéquate des activités - Renforcer la gestion des ressources humaines afin de favoriser l'équité, l'engagement des employés et l'éthique professionnelle - Assurer la transparence dans les processus décisionnels et/ou améliorer la diffusion des démarches menant aux prises de décisions - Promouvoir une approche de gestion ascendante ou "bottom-up" - Assurer une nette répartition des rôles et responsabilités entre ONG et entités gouvernementales - Améliorer la circulation d'information à l'interne (au sein des ONG) et à l'externe (entre ONG et entités gouvernementales)
Analyse des facteurs reliés au contexte communautaire	<ul style="list-style-type: none"> - Au Nord Mali : insécurité, montée du djihadisme, mouvements migratoires, exode rural ; crise sur l'emploi, insécurité alimentaire et nutritionnelle - Logiques de domination et relations de pouvoir : influences politique et sociale - Ciblage communautaire non à l'abri du clientélisme et de pressions sociales + Existence de cas de fraude et d'intimidation, de stigmatisation et d'exclusion sociale 	<ul style="list-style-type: none"> - Effectuer des recherches pour mieux comprendre le contexte - Promouvoir et adopter des critères de sélection spécifiques et mesurables - Équilibrer l'engagement communautaire et le support administratif pour un processus plus transparent et une meilleure gestion - Valoriser la participation et l'engagement des personnes impliquées dans le projet

<p><u>Analyse des facteurs reliés au milieu de l'aide humanitaire et de l'aide au développement</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Bailleur, source du financement exogène assujettit aux intérêts des bailleurs : aucune contribution financière de l'Etat malien - Compétition entre ONG en quête de financement : décalage entre mission des ONG et distribution des TM - Enjeux géostratégiques et rapports hégémoniques entre les pays receveurs (i.e. Mali) et les bailleurs - Les TM : autonomisation et relèvement des ménages comme effet escompté mais dépendance et forme d'assistanat comme effet inattendu - Différence de vision sur certains aspects entre le terrain et le siège, entre le terrain et le bailleur, entre le personnel au Nord et celui situé dans la capitale - Utilisation de concepts peu ou mal maîtrisés : pauvreté, vulnérabilité, résilience, protection sociale, filets sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager/repenser les projets sur base des besoins de la population et du contexte - Equilibrer le financement endogène et exogène - Assurer la transparence dans les processus décisionnels et/ou améliorer la diffusion des démarches menant aux prises de décisions - Encourager et engager des recherches sur la pérennité du projet
--	--	---

4.2 Transférabilité des résultats

La transférabilité des résultats de cette recherche consiste à « *mettre en évidence des lois générales transcendant le particulier* ». p. 42 (93). D'après Ayerbe et Missonier, « *la validité externe de l'étude de cas ne vise donc pas une généralisation statistique mais une généralisation analytique.* » p. 42 (93). Au lieu de mettre en lumière le cas lui-même, il s'agit plutôt de mettre en lumière les phénomènes, processus et liens complexes qu'il élucide dans un contexte de vie réelle (93,110). Selon Gobo cité par Ayerbe et Missonier, « *l'erreur traditionnelle consiste à confondre la représentativité du cas avec la représentativité de ses caractéristiques* » p. 44 (93). Par conséquent, il est plus sage de parler de transférabilité de la nature des résultats que de transférabilité les résultats en soi. La nature des résultats de cette recherche sont transférables dans un contexte similaire, tel que l'Afrique de l'Ouest où les pays disposent de contextes économiques, politiques et socio-culturels semblables. Le cas étant « *un site d'observation* » p. 28, avant de procéder à une généralisation de la nature des résultats, les lecteurs de cette étude doivent être attentifs à la délimitation des frontières du cas et des niveaux d'analyse, au contexte d'implantation, aux facteurs similaires et divergents et aux limites de cette recherche (110).

4.3 Réflexivité

L'accès au terrain

La chercheuse a été introduite au terrain par ECHO et Miseli. Or, le fait d'avoir été présentée aux différents participants comme étant la consultante de l'étude commanditée par ECHO (sachant que c'est le même bailleur qui finance les projets TM des deux ONG et commanditaire de l'étude conduite par Miseli), a été un avantage et un handicap à la fois. Avantage dans la région du Nord Mali parce que la sécurité de mon séjour relevée de l'ONG1. Des consignes de sécurité m'avaient été données comme quoi tout déplacement devait être signalé et approuvé par le chef de base. Par contre, une fois arrivée au Nord, la chercheuse a été informé du fait que certains membres de la communauté n'ont pas apprécié le rapport de Miseli rédigé à la suite de la première mission. Du coup, cette constante association entre la chercheuse, le bailleur (ECHO) et l'ONG de recherche (Miseli) a entraîné une méfiance de certains participants vis-à-vis de la chercheuse. Malgré les messages répétés sur l'indépendance de mon étude avec celle commanditée par ECHO, le biais de désirabilité sociale n'a pu être évité. Il y avait une forte tendance à donner des réponses favorables, peu critiques envers le projet de peur que le projet ne cesse. Vu que dans le Nord je ne me déplaçais que dans les véhicules des ONG1, la communauté m'identifiait à l'ONG1. A Bamako il était plus facile de me fondre dans la masse car les moyens de transport utilisés étaient le taxi ou la marche. Le manque d'expérience face à ce genre de scénario et le peu de

confiance en soi, ont sans aucun doute contribué à ces discours de complaisance. Ainsi, il n'a été facile de se détacher de cette position initiale et cette constante association a pu teinter les données. Néanmoins, avant chaque entretien et même lors des discussions informelles, la chercheuse réitérait son indépendance vis-à-vis de cette recherche et mettait l'accent sur le rôle de la chercheuse ainsi que les objectifs de la recherche.

Les caractéristiques de la chercheuse

Cette recherche a été effectuée dans un contexte qui m'était complètement étranger. Pas facile pour une "non nomade" de faire des enquêtes dans une zone nomade, pour une chrétienne de mener une étude dans un pays avec une population majoritairement musulmane, pour une canadienne d'origine africaine d'entreprendre une recherche au Mali sans connaître un seul mot en bambara, sonrhaï ou tamasheq et pour une jeune femme chercheuse d'effectuer des entrevues et échanger avec des professionnels. Toutefois, en étant consciente de ces caractéristiques, j'ai fait preuve d'humilité et d'ouverture d'esprit en vidant ma tête de toutes idées préconçues. Pour me familiariser avec mon terrain de recherche, je posais les questions sur la culture, les mœurs, les façons de faire, etc. Le fait que je sois africaine, de peau noire et ayant respecté le code vestimentaire (majoritairement en pagne, pas de short, pas jupe au genou, pas tee-shirt sans manche ou de décolleté et la plupart du temps avec un foulard à la tête) m'a permis de me faire accepter comme une des leurs au point d'être appelée Aminata. Ainsi, un lien de confiance a été créé ce qui a, par moment délié quelques langues. De plus, contrairement à ce que je croyais, le fait d'être jeune et femme a joué en ma faveur en attirant la sympathie d'autres femmes et le respect de certains hommes.

Les mots utilisés

Parfois, les mots choisis étaient inadaptés. Malgré le pré-test de la grille d'entretien, le langage terrain différait du langage académique et les noms accordés aux différentes étapes de ciblage ne reflétaient pas ceux utilisés sur le terrain. Par exemple, la mise en œuvre de la méthode de ciblage HEA correspond au ciblage tout simplement ou encore l'étape de la réactualisation des listes est plutôt l'étape de l'actualisation de la base de données. Il a fallu la patience, l'humilité et l'ouverture d'esprit pour poser, parfois reposer les mêmes questions pour clarifier les termes qui portent à confusion. Avec des entretiens effectués dans plusieurs langues (français, sonrhaï, tamasheq) et parfois par une tierce personne (enquêteurs de Miseli), il y a eu plusieurs niveaux d'interférence. Non seulement les interprètes sur place qui faisaient une traduction simultanée, les transcripteurs et ensuite les enquêteurs. Il est difficile de vérifier les compétences des interprètes et des transcripteurs car il faudrait d'abord trouver une personne qui parle couramment les langues sonrhaï et tamasheq et qui a également une bonne maîtrise du français. Tout ceci a débouché à de courtes réponses, parfois évasives ou

carrément hors sujet. Selon l'équipe Miseli, cet aspect est une problématique bien connue des enquêtes de terrain au Mali.

4.4 Forces de l'étude

L'utilisation d'un cadre conceptuel pour guider la collecte et l'analyse des données et l'adoption d'une stratégie méthodologique à caractère itératif et une démarche analytique déductive constituent les forces de cette étude. Le fait d'effectuer une description détaillée de la démarche méthodologique adoptée (stratégie méthodologique, collecte, traitement et analyse des données) et de joindre en annexe le matériel empirique utilisé, permet la reproductibilité des résultats issus de la recherche et par conséquent assure la crédibilité de cette étude et la fiabilité des données. La puissance de cette étude de cas réside dans la présentation holistique des processus de mise en œuvre de la méthode HEA par l'ONG1 et ONG2 et des facteurs qui les influencent. Même si tous les documents n'ont pu être collectés et que certains récupérés ne correspondent pas forcément à l'année 2016 ou au village/site à l'étude, il est toutefois pertinent d'avoir collecté des documents utilisés lors des différentes étapes. Dans la revue de littérature, il a été difficile de trouver les critères d'it communautaires. Donc la collecte de documents a permis de valider ou infirmer les informations recueillies auprès des participants et enrichir les connaissances sur la mise en œuvre, dans un contexte réel, de l'approche HEA.

4.5 Limites de l'étude

Aucune recherche n'est conduite parfaitement telle que planifiée. Malgré les efforts de rigueur conduite dans cette étude, elle comporte quelques limites.

Méthodologiques

La mise en œuvre de certaines des sept étapes théoriques du cadre d'analyse HEA (Figure 1) n'ont pas été couverts dans la section "analyse et discussion" de cette recherche, car les résultats démontrent que le cadre d'analyse HEA est beaucoup plus large et complexe que les ciblage géographique et communautaire identifiés dans cette recherche. La majorité des données utilisées proviennent de source secondaire. Ceci a eu une répercussion sur la fiabilité des données, le respect des critères d'inclusion et exclusion lors de l'échantillonnage et la qualité des entretiens. L'équipe Miseli n'avait pas un clair portrait du processus de ciblage, ce qui parfois a mené à des réponses courtes et manque de profondeur dans les entretiens. La relance des questions n'était pas toujours appropriée et les notes de terrain pas assez élaborés. Le temps alloué à la collecte et le fait que les enquêteurs de Miseli ne sont pas familiers aux localités du Nord ont parfois conduits au non-respect des critères d'inclusion et exclusion lors de l'échantillonnage. Quelques entretiens ont été classés inutilisables pour l'étude de cas pour

non-respect de ces critères. Par exemple, certains dits bénéficiaires n'en étaient finalement pas, certains non bénéficiaires étaient des époux/épouse des bénéficiaires ce qui les disqualifient puisque les TM sont octroyés aux "ménages bénéficiaires" ou encore certaines autorités politiques rencontrées n'étaient pas les dirigeants des sites à l'étude. Bien que l'analyse de données secondaires comporte quelques inconvénients, les informations recueillies ont été décisives pour la rédaction de ce mémoire, d'autant plus que l'insécurité au Nord Mali a conditionné mes déplacements et donc la réalisation prévue de certains entretiens. Durant le processus de collecte des données, quelques entrevues fondamentales n'ont pu être réalisées, faute de temps, non-respect de l'échantillonnage, disponibilité des participants, coordination des agendas et accès refusé dans la commune Ndala pour des raisons de sécurité. Par exemple, aucun entretien réalisé avec un membre du comité de plaintes ni avec le représentant du bailleur ECHO au Mali.

L'intervention d'une tierce personne pour l'échantillonnage (pour la référence) et lors des entretiens (à cause des langues) est source des biais de sélection et celui lié à la déformation des questions/réponses. Les défis liés au fait de conduire une recherche en Afrique sont souvent associés aux langues. Entre la traduction simultanée (lors de l'entretien) par un interprète et la transcription, il y a parfois perte ou modification des réponses ou des questions. Dans trois entretiens, l'agent en charge de la transcription s'est rendu compte que les interprètes ne sont pas toujours compétents : ils déforment la question, insufflent les réponses et orientent les questions ou réponses. Non pas qu'il ne faut pas faire des recherches dans d'autres langues mais il faut s'assurer de la compétence, en français et dans l'autre langue, des personnes recrutées. Il ne suffit pas de parler les langues pour s'improviser interprète.

Les entretiens semi-dirigés n'étaient standardisés aux différents groupes stratégiques. Les grilles d'entretien étaient trop longues et ne reflétaient pas nécessairement les étapes terrain du processus de ciblage. L'information recueillie n'était donc pas systématique dans chaque entretien. Par ailleurs, le fait d'avoir pu refaire quelques entretiens et collecter des informations additionnelles via la collecte de documents et clarification lors des discussions informelles a permis de combler des lacunes et réduit le risque d'avoir des informations manquantes.

Ce mémoire faisant principalement l'objet d'une reconstitution d'événements passés, le biais de mémoire est présent dans la collecte de données. La triangulation des discours a permis de compléter les fausses ou manquantes informations données par certains et corroborer les faits de façon à démontrer le caractère collectivement partagé du processus de ciblage. De plus, le temps écoulé entre la collecte des données (mai 2016 à décembre 2016) et la rédaction des résultats finaux de cette étude (septembre 2019), a sûrement un impact sur l'utilisation des

résultats car les pratiques peuvent avoir changées entretemps. L'idéal était de minimiser ce temps afin d'accompagner et de renforcer les ajustements nécessaires lors de l'élaboration de futurs projets.

Données

L'entretien semi-dirigé est le principal outil de collecte utilisé. Selon Geneviève Imbert, son but est de « *saisir le sens d'un phénomène complexe tel qu'il est perçu par les participants et le chercheur dans une dynamique de co-construction du sens* » (p.10) (111). Par ailleurs, d'autres types de collecte de donnée telle que l'observation participante auraient pu être envisagés. L'idéal aurait été de suivre les différentes étapes du ciblage en temps réel plutôt que d'en faire une reconstitution. A défaut de n'avoir pas pu le faire, une triangulation des entretiens combinée à une analyse documentaire ont été effectuées pour reconstituer les processus de ciblage et identifier les facteurs.

La collecte de documents a été une tâche ardue. Etant donné que certains documents ne sont pas numérisés ni centralisés, la rotation du personnel affecte leur conservation. Les documents collectés ne correspondent pas forcément aux sites l'étude ou à l'année de référence. Toutefois, les documents collectés serviront de repère à un plus large public intéressé par les méthodes de ciblage, en particulier la méthode HEA.

La saturation n'a pas été atteinte faute de manque de profondeur des réponses. Comme les TM ont commencé en 2014, à part les critères de sélection qui varient, les étapes et les procédures de ciblage sont les mêmes. Ainsi, la routine s'est installée, les réponses ou les explications sont souvent évasives. Certains participants ayant pris le train en marche disent ne pas être au courant des décisions et procédures émises en 2014.

Tous les participants étaient en conflit d'intérêts avec ECHO, commanditaire de l'étude comparative des méthodes PMT+ et HEA et bailleur des projets de l'ONG1 et ONG2. Même les enquêteurs de Miseli se sont présentés comme ayant été envoyés par ECHO pour évaluer le projet. Ceci peu en partie expliquer la tendance à donner des réponses favorables de peur de ne heurter le bailleur et voir le projet s'arrêter. Pour ma part, ayant été présenté comme la consultante de l'étude commanditée par ECHO, il a été difficile de me détacher de cette position initiale. Avant chaque entretien, je réaffirmais aux participants mon statut d'étudiante menant une recherche indépendante à celle de Miseli, dans l'ultime but de comprendre et non de juger leurs activités ou leur travail.

4.6 Contribution de l'étude

Contribution empirique

Les résultats de cette étude de cas au Nord Mali contribue au développement des connaissances, notamment sur les conditions de mise en œuvre de la méthode de ciblage HEA et du ciblage communautaire. L'originalité de ce mémoire se trouve dans la description détaillée des processus d'identification des ménages bénéficiaires des TM au Nord Mali, notamment de la méthode HEA et la présentation des facteurs qui influencent les processus de ciblage. Même si les deux ONG disent utiliser la même méthode de ciblage, en l'occurrence HEA, les résultats démontrent que la mise en œuvre diverge. Cette recherche présente la mise en œuvre (étape par étape) de la méthode de ciblage HEA dans deux villages et deux fractions au Nord Mali. La collecte des données effectuée à l'aide du cadre de Durlak et Dupré (2008) a permis l'identification des facteurs qui influencent chacune de ces étapes. De plus, comme d'autres études sur le ciblage communautaire (47,53,54,62), les résultats de ce mémoire confirment que les membres des communautés ont une bonne connaissance de leur communauté pour identifier parmi eux, ceux qui sont dans le besoin. Toutefois ; les résultats ne permettent pas de déterminer le caractère équitable du processus d'identification. Le ciblage communautaire n'est pas à l'abri du clientélisme et des influences sociales. Il existe au sein des communautés des relations de pouvoir et des logiques de domination qui naissent et se reproduisent autant dans le structurel (à travers les institutions et les politiques) que dans le relationnel (à travers les liens sociaux interindividuels). Pour ce qui est des TM, les discours sont mitigés. Certains participants trouvent les TM nécessaires et les qualifient de "véritable aide". Pour d'autres participants, les TM créent une dépendance. La pérennité des TM repose essentiellement sur le financement des TM.

Contribution théorique

L'analyse des processus combiné au cadre de Durlak et Dupré (2008) ont permis d'améliorer la compréhension du procédé menant à l'identification des ménages bénéficiaires des transferts monétaires. Des schémas ont été produits pour chaque contexte et les facteurs identifiés. Toutefois, le cadre de Durlak et Dupré (2008) n'est pas un cadre d'analyse facile à utiliser. Les facteurs proposés sont parfois si similaires que la distinction proposée n'est pas claire. Par exemple, le facteur 17- *Support administratif des superviseurs envers les membres/employés de l'organisme* et le facteur 19 - *Assistance technique, avantages sociaux, support moral offert*. De plus, la catégorie 1 fait référence aux caractéristiques de l'intervention mais ne couvre pas les origines et la planification de l'intervention. À mon humble avis, il serait plus cohérent de transférer les facteurs 20 - *Recension des écrits sur le programme et l'organisme qui le délivre* et 22 - *Financement* de la catégorie 5 à la catégorie 1. Ainsi, le facteur 20 serait intégré aux origines de l'intervention et le facteur 22 à la planification. La catégorie 2 -*Caractéristiques des dispensateurs du programme* aurait pu être plus inclusive avec une dénomination telle que les caractéristiques des individus afin d'intégrer les autres participants du programme qui ne sont pas forcément des employés ou

des dispensateurs du programme, tels que les bénéficiaires et non-bénéficiaires. La catégorie 4- *Système de soutien* auraient pu être intégrée à la catégorie 3 - *Capacité organisationnelle*. À ce cadre, manque la dimension implication/participation/engagement des individus vis-à-vis du programme.

Implications pour la pratique et la prise de décision

Les résultats présentés dans ce mémoire sont axés sur l'utilisation (112). Les facteurs identifiés visent à servir de pistes d'amélioration des pratiques, susciter des changements organisationnels, individuels ou communautaires, bonifier l'engagement des prestataires en ce qui concerne les ressources matérielles, humaines et financières et faciliter la prise de décision (32,53). L'analyse de l'implantation stipule que le succès ou l'échec d'un programme repose sur sa mise en œuvre (66). Dans le cas des TM, l'étape du ciblage est capitale. Voici quelques éléments en guise de pistes de réflexion. Premièrement, les directives semblent être parachutées du haut de la structure hiérarchique. Une plus grande vulgarisation des démarches qui mènent à la prise de décision pourrait contribuer à l'appropriation du processus de ciblage par les parties prenantes. Deuxièmement, une meilleure adéquation entre le temps, les ressources humaines et financières ainsi que les activités à mener devrait conduire à une meilleure collecte des données issues des diverses enquêtes. Troisièmement, un renforcement du traitement, de l'analyse des données, une meilleure utilisation des données combiné à la mise en place d'un système de vérification (par exemple, dans un contexte communautaire le contrôle social peut servir de contrepoids aux fausses déclarations) pourraient atténuer les failles du ciblage géographique et communautaire. Ce système de vérification devrait fournir des informations complètes et actualisées régulièrement afin de capter les situations changeantes que vivent les ménages.

4.7 Besoins en recherches nouvelles

Les résultats, la discussion des résultats et l'actualité orientent le besoin en recherches nouvelles sur la mise en place du régime social unifié (RSU) au Mali ou la capitalisation des expériences des pays de l'Afrique de l'ouest ayant déjà implanté le RSU, tels que le Ghana et le Sénégal. Le RSU est un système d'information et de gestion servant de guichet unique à toutes institutions offrant des programmes contributifs et non contributifs de la PS (113,114). Le RSU est mis en place avec l'appui de la Direction nationale du développement social et de l'économie solidaire (DNPSES), la Banque mondiale, l'UNICEF et quelques ONG. À terme, il devrait soutenir la conception et la planification de ces programmes et servir de référence à l'élaboration des politiques publiques (114,115). Le RSU au Mali enregistre les données auprès des ménages sur le logement, l'alimentation et les moyens de production et auprès des individus sur la santé, l'éducation et l'emploi. Cependant, l'enregistrement des ménages au sein du RSU ne garantit pas à l'admissibilité aux programmes de la PS. Ainsi, de nouvelles

connaissances sont requises sur l'avènement de ces registres unifiés en Afrique de l'Ouest. Les recherches devraient être menées par des équipes en absence de conflit d'intérêts avec la BM afin d'assurer la validité des résultats.

4.8 Conclusion

Parmi les dix-sept objectifs du développement durable figure l'éradication de la pauvreté et la réduction des inégalités. Identifier correctement les personnes dans le besoin et déterminer leur éligibilité aux programmes sociaux font partis de la solution. Toutefois, le système de protection social à lui seul ne permettra pas d'atteindre les objectifs, c'est un mécanisme parmi tant d'autre. L'éducation ; la santé, les conditions sécuritaires et économiques sont aussi importantes. Un climat de paix favorise le développement économiques et vice versa. Ainsi, ce mémoire, dont les données ont été recueillis dans un contexte précis, n'est qu'une modeste présentation d'un des leviers utilisés par le gouvernement malien et ses partenaires pour éradiquer de la pauvreté et réduire les inégalités. Davantage d'études sur la mise en œuvre des diverses méthodes d'identification des personnes bénéficiaires de la protection sociale devraient être conduites afin de mieux les adapter aux contextes dans lesquels elles sont mise en œuvre et ultimement sélectionner la méthode la plus optimale.

5 Bibliographie

1. MSAHRN, ODHD, PNUD. Migration, développement humain et lutte contre la pauvreté au Mali. Observatoire du développement humain durable et de la lutte contre la pauvreté (ODHD); 2016 Mai p. 126. (Rapport national sur le développement humain (RNDH)). Report No.: Edition 2016.
2. PNUD. Le développement pour tous. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); 2016 p. 43. (Rapport sur le développement humain). Report No.: 2016.
3. World Bank. WB | Data I Mali [Internet]. the World Bank Data. [cité 28 nov 2017]. Disponible à: <http://data.worldbank.org/country/mali>
4. MSAHRN, ODHD, PNUD. Gouvernance socioéconomique, politique, sécuritaire et résilience à la crise de 2012 au Mali: Enjeux et perspectives. Observatoire du développement humain durable et de la lutte contre la pauvreté (ODHD); 2014 sept p. 176. (Rapport national sur le développement humain (RNDH). Edition 2014). Report No.: Edition 2014.
5. Banque mondiale. Mali I Présentation [Internet]. La Banque mondiale au Mali. 2017. Disponible à: <http://www.banquemondiale.org/fr/country/mali/overview>
6. Coulibaly A. Le profil fourrager du Mali [Internet]. FAO; 2003 [cité 20 nov 2017]. Disponible à: <http://www.fao.org/ag/agp/agpc/doc/counprof/mali/malifr.htm>
7. Institut National de la Statistique du Mali (INSTAT). Emploi [Internet]. Publications- conditions de vie/société-Emploi. [cité 30 nov 2017]. Disponible à: <http://www.instat-mali.org/index.php/publications/conditions-vie-societe/emploi>
8. UNESCO. UNESCO UIS I Mali [Internet]. Mali Education and literacy. [cité 30 nov 2017]. Disponible à: <http://uis.unesco.org/en/country/ml?theme=education-and-literacy>
9. Cartier D. La crise au Mali sous l'angle de la migration. Organisation internationale pour les migrations (OIM); Juin 2013 p. 30.
10. GHO. GHO I Data [Internet]. Global Health Observatory (GHO) Data. [cité 30 nov 2017]. Disponible à: <http://www.who.int/gho/en/>
11. CILSS. Cadre harmonisé - Manuel - Identification et l'analyse des zones à risque et des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest. AGRYMET; 2014.
12. OCHA Mali. Aperçu des besoins humanitaires 2017. UNOCHA; 2016 oct.
13. Gruffat D. Cadre Commun Filets Sociaux Saisonniers dans les Régions de Gao et Tombouctou (CCFS). Rapport d'évaluation finale. Bamako, Mali; 2015.
14. Banque mondiale. Gérer les risques, promouvoir la croissance: Développer des systèmes de protection sociale en Afrique. La stratégie de protection sociale de la Banque Mondiale en Afrique 2012-2022. Washington, D.C; 2012.
15. Lankoande G. Protection sociale : Quelle(s) option(s) pour une véritable alternative de politique sociale contre la vulnérabilité chronique et de l'insécurité alimentaire ? Leçons des expériences d'Afrique de l'Ouest. Atelier Mali -Étude PS et PCV; 2011; Mali.
16. Analyse des économies des ménages (Household economy analysis - HEA) - Politique Protection Sociale OXFAM GB.pdf [Internet]. [cité 9 août 2016]. Disponible à: http://www.confedmali.net/dounkafa/sites/default/files/documents_joints/Politique%20Protection%20Sociale%20OXFAM%20GB.pdf
17. Ministère de l'Action humanitaire, de la solidarité et des personnes âgées, Programme des Nations Unies pour le développement. Protection sociale et développement humain au Mali. Rapport national sur le développement humain durable. Bamako, Mali; 2012.
18. Département du Développement Humain/Secteur Protection Sociale/Région Afrique. Mali : Filets sociaux. Banque Mondiale; 2011. Report No.: 53222- ML.
19. Bastagli F, Brook S, Buckley J, Cherrier C, Congrave J, Kardan A, et al. Systèmes de protection sociale réactives aux chocs. Oxford, UK: Oxford Policy Management (OPM); 2016 Février.

20. OPM. Etude de cas Mali. Oxford, UK: Oxford Policy Management (OPM); 2016 janv p. 32. (Recherche sur les systèmes de protection sociale réactive aux crises). Report No.: Document de travail 2.
21. Barca V. Définir le concept d'une protection sociale réactive aux crises. Cent Int Polit Pour Croissance IPC-IG. Février 2017;2.
22. OPM. Conceptualising shock-responsive social protection. Oxford, UK: Oxford Policy Management (OPM); 2015 oct p. 16. (Shock-responsive social protection systems research). Report No.: WP1.
23. O'Brien C, Cherrier C, Watson C, CONgrave J. Etudes de cas: Les approches régionales pour combattre l'insécurité alimentaire dans le Sahel et la contribution de la protection sociale. Oxford, UK: Oxford Policy Management (OPM); 2017 p. 80. (Recherche sur les systèmes de protection sociale réactive aux crises).
24. ECHO. Appel d'offre pour le ciblage dans les systèmes de protection sociale. Etude qualitative des approches de ciblage PMT et HEA au Mali (cercle de Gao), Document interne TDR. 2016.
25. Commodafrica. Une période de soudure précoce dans certaines régions du Mali. CommodAfrica [Internet]. 21 mars 2017 [cité 21 mars 2018]; Disponible à: <http://www.commodafrica.com/21-03-2017-une-periode-de-soudure-precoce-dans-certaines-regions-du-mali>
26. FEWS NET. Niger- Mise à jour sur la sécurité alimentaire. La période de soudure a atteint son pic en zones pastorales et démarre dans les autres zones - Mai 2014 [Internet]. Famine early warning systems network. 2014 [cité 21 mars 2018]. Disponible à: <http://www.fews.net/west-africa/niger/food-security-outlook-update/may-2014>
27. FEWS NET. Mali - Food security outlook Above-average cereal production supports food availability across the country February 2016 to September 2016 [Internet]. Famine early warning systems network. 2016 [cité 21 mars 2018]. Disponible à: <http://www.fews.net/west-africa/mali/food-security-outlook/february-2016>
28. Llabrés J-P. Afrique, sécurité alimentaire: ineptie du concept de « soudure »! Lesechos.fr [Internet]. 20 févr 2014 [cité 22 mars 2018]; Disponible à: http://archives.lesechos.fr/archives/ceracle/2014/02/20/ceracle_91480.htm
29. Coady D, Grosh M, Hoddinott J. Targeting of Transfers in Developing Countries: Review of Lessons and Experience [Internet]. The World Bank; 2004 [cité 9 août 2016]. Disponible à: <http://elibrary.worldbank.org/doi/book/10.1596/0-8213-5769-7>
30. Devereux S, Masset E, Sabates-Wheeler R, Samson M, Rivas A, te Lintelo D. Evaluating the targeting effectiveness of social transfers: a literature review. Inst Dev Stud. 2015;(IDS Working Paper and Centre for Social Protection Working Paper 460).
31. Grosh M, Del Ninno C, Tesliuc E, Ouerghi A. For protection and promotion: the design and implementation of effective safety nets. World Bank. Washington, DC: World Bank; 2008.
32. Samson M, Niekerk I, Quene K. Targeting social transfer instruments. Dans: Designing and Implementing Social Transfer Programmes: a policy manual. Cape Town; 2011.
33. Qingyue M, Beibei Y, Liying J. Means Testing for Targeting the People in Health Programs: A Systematic Review (Draft). 2010.
34. Dutrey AP. Successful Targeting? Reporting Efficiency and Costs in Targeted Poverty Alleviation Programmes. Geneva: UNRISD; 2007.
35. Del Ninno C, Mills B. Les filets sociaux en Afrique: Méthodes efficaces pour cibler les populations faibles et vulnérables en Afrique dans la série Forum pour le développement de l'Afrique. Agence Française de Développement et Banque mondiale. Washington, DC: Del Ninno C, Mills B; 2015. (Série Forum pour le Développement de l'Afrique.).
36. Kidd S, Wylde E. Targeting the poorest: an assessment of the proxy means test methodology. Aust Agency Int Dev AusAID. 2011;45.
37. Fernando C, Landry J-Y, Kamaté C, Malet A. Etude sur les processus de ciblage des ménages vulnérables employés au Mali 2013-2015. Mali; 2015 p. 78.

38. Holzmann P, Boudreau T, Holt J, Lawrence M, O'Donnell M. The Household economy approach: A guide for programme planners and policy makers. Save the Children and FEG Consulting; 2008.
39. HEA-SAHEL, USAID, Commission européenne, Aide humanitaire et protection civile. Synthèse régionale des résultats HEA [Internet]. HEA-SAHEL; 2015. Disponible à: <http://slideplayer.fr/slide/3850939/>
40. OXFAM, ACF, DWF, Délégation de l'Union européenne de Ouagadougou, Groupe URD. Ciblage des ménages à partir de l'outil HEA. Programme LRRD-REPI 2010. 2010.
41. Lecumberri N. Analyse de l'économie des ménages « Zone centrale de cultures de rente » District des Montagnes, Côte d'Ivoire. France: Action contre la Faim; 2013 mars p. 60.
42. FEWS NET, SAP, OXFAM. Mali New Livelihood Zone descriptions. USAID; 2015.
43. Boudreau T, Lawrence M, Holzmann P, O'Donnell M, Adams L, Holt J, et al. The practitioners' guide to the Household economy approach. RHVP, FEG, Save the Children,; 2008.
44. Chambers R, Conway GR. Sustainable rural livelihoods: practical concepts for 21st century. *Inst Dev Stud.* 1991;(296):33.
45. HEA-SAHEL. Brochure HEA- Analyse de l'économie des ménages sahéliens: assurer ensemble la survie des populations et la protection de leurs moyens d'existence. HEA-SAHEL;
46. Conning J, Kevane M. Community Based Targeting Mechanisms for Social Safety Nets. Washington, D.C.: World Bank; 2000 p. 42.
47. Ridde V, Yaogo M, Kafando Y, Sanfo O, Coulibaly N, Nitiema PA, et al. A community-based targeting approach to exempt the worst-off from user fees in Burkina Faso. *J Epidemiol Community Health.* 2009;64(1):10- 5.
48. Souares A, Savadogo G, Dong H, Parmar D, Sie´ A, Sauerborn R. Using community wealth ranking to identify the poor for subsidies: a case study of community-based health insurance in Nouna, Burkina Faso. *Health Soc Care Community.* 2010;18(4):363- 8.
49. Olivier de Sardan J-P. Les transferts monétaires au Niger: la manne et les soupçons. Synthèse des recherches menées par le LASDEL. Niger: LASDEL; 2013 Juin p. 71p. (Etudes et travaux). Report No.: 108.
50. Sabates-Wheeler R, Yates S, Wylde E, Gatsinzi J. Challenges of Measuring Graduation in Rwanda. *Inst Dev Stud.* mars 2015;46(2):103- 14.
51. Stoermer M, Kessy F, Widmer T. Inclusion of the Poor and Vulnerable in the New Health Financing Strategy. Tanzania: Study commissioned by: Government of Tanzania: The Inter-ministerial Steering Committee (ISC) for the Preparation of the new Health Financing Strategy, chaired by the Ministry of Health and Social Welfare; 2013 p. 72.
52. Morestin F, Grant P, Ridde V. Criteria and processes for identifying the poor as beneficiaries of programs in developing countries. *Univ Montr.* août 2009;8.
53. Boulinaud M. Etude comparative des méthodes de ciblage basée sur la HEA et le PMT. Niger: ECHO; 2014 p. 20.
54. Simporé L, Ridde V, Queuille L, Hema A. Évaluation de l'efficacité du ciblage communautaire des indigents bénéficiaires de la gratuité des soins dans les districts sanitaires de Dori et de Sebba au Burkina Faso. Dans: Santé maternelle et accès aux soins en Afrique de l'Ouest Contributions de jeunes chercheurs. Paris: Harmattan; 2013. p. 209- 29.
55. Atchessi N, Ridde V, Zunzunnégui M-V. Is the process for selecting indigents to receive free care in Burkina Faso equitable? *BMC Public Health.* 2014;14(1158):10.
56. Narayan D, Patel R, Schafft K, Rademacher A, Koch-Schulte S. Voices of the poor. Can anyone hear us? Washington: World Bank; 2000 p. 343. Report No.: 20246.
57. Messu M. Explication sociologique et domination sociale. *Assoc Int Sociol Lang Fr AISLF.* 2012;13.
58. Rocher G. Droit, pouvoir et domination. *Press L'Université Montr.* 1986;18(1):33- 46.
59. Bourdieu P. Le capital social. *Persée.* janv 1980;31:2- 3.

60. Guibet Lafaye C. Cohésion sociale et lien social. Dans Paris: Centre Maurice-Halbwachs - Groupe de recherche sur la cohésion et la justice sociale (CMH-GReCo); 2010 [cité 8 sept 2018]. p. 18p. Disponible à: <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00570010>
61. Addi L. Pierre Bourdieu revisité. La notion de capital social. Dans: L'anthropologie du Maghreb Lecture de Bourdieu, Geertz, Gellner et Berque [Internet]. Paris: Awal Ibis Press; 2009 [cité 8 sept 2018]. p. 141- 53. Disponible à: <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00398946>
62. Bazié F. Evaluation qualitative du processus de ciblage communautaire à Kilwin (loti) et Polesgo (non loti) Observatoire de population de Ouagadougou. Burkina-Faso: Université de Ouagadougou; 2012 juin p. 35.
63. Vulbeau A. Contrepoint - Cohésion sociale et politique sociale. Caisse Natl Alloc Fam CNAF. 2010;1(157):17- 17.
64. Guibet Lafaye C, Kieffer A. Interprétations de la cohésion sociale et perceptions du rôle des institutions de l'État social. Press Univ Fr. 2012;62(1):195- 241.
65. PSFJ. Programme de Filets Sociaux au Mali JIGISEMEJIRI [Internet]. Programme de Filets Sociaux au Mali JIGISEMEJIRI. 2018 [cité 19 avr 2016]. Disponible à: <http://jigisemejiri.org/index.php/fr/>
66. Durlak JA, DuPre EP. Implementation Matters: A Review of Research on the Influence of Implementation on Program Outcomes and the Factors Affecting Implementation. Am J Community Psychol. juin 2008;41(3- 4):327- 50.
67. Proctor E, Silmere H, Raghavan R, Hovmand P, Aarons G, Bunger A, et al. Outcomes for implementation research: Conceptual distinctions, measurement challenges, and research agenda. Adm Policy Ment Health Ment Health Serv Res. 2011;38(2):65- 76.
68. Dagenais C, Ridde V. Approches et pratiques en évaluation de programme. Presses de l'Université de Montréal. Montréal; 2009.
69. Brousselle A, Champagne F, Contandriopoulos A, Hartz Z. L'évaluation : Concepts et méthodes. Presses de l'Université de Montréal. Montréal; 2011. 332 p. (Paramètres).
70. Kidd S, Wylde E. Targeting the Poorest: An assessment of the proxy means test methodology [Internet]. Canberra, Australia: AusAID; 2011 [cité 10 août 2016] p. 40. Disponible à: https://www.researchgate.net/publication/271326663_Targeting_the_Poorest_An_assessment_of_the_proxy_means_test_methodology
71. Slater R, Farrington J. Appropriate, Achievable and Acceptable: A Practical Tool for Good Targeting. ODi; 2009.
72. Roy M, Prévost P. Les approches qualitatives en gestion. Presses de l'Université de Montréal. Montréal; 2015. 250 p. (Paramètres).
73. Paillé P. La recherche qualitative : une méthodologie de la proximité. Dans: Problèmes sociaux Tome III Théories et méthodologies de la recherche. Presses de l'Université du Québec. Québec: H. Dorvil (dir.); 2007. p. 409- 43.
74. Nguyễn-Duy, V, Luckerhoff J. Constructivisme/positivisme : où en sommes-nous avec cette opposition? Assoc Pour Rech Qual. 2007;(5):4- 17.
75. Mays N, Pope C. Assessing quality in qualitative research. Br Med J. 2000;(320):50- 2.
76. Yin R. Case study research : design and methods. SAGE. Thousand Oaks, California; 2009. 219 p.
77. Gagnon Y-C. L' étude de cas comme méthode de recherche [Internet]. Presses de l'Université du Québec. Sainte-Foy, Québec; 2012 [cité 10 août 2016]. 144 p. Disponible à: <http://site.ebrary.com/lib/umontreal/detail.action?docID=10525529>
78. Stakes R. Qualitative case studies. Dans: Handbook of qualitative research. Sage. Los Angeles; 2011.
79. Contandriopoulos A, Champagne F, Potvin L, Denis J, Boyle P. Savoir préparer une recherche: la définir, la structurer, la financer. Presses de l'Université de Montréal. Montréal; 1990. 196 p.
80. Yazan B. Three approaches to Case study methods in education: Yin, Merriam and Stake. Qual Rep. 2015;20(2):134- 52.
81. Yin R. Case study research : design and methods. Sage. Thousand Oaks, Calif; 2009. 219 p. (Applied social research methods).

82. Coulibaly A. Profil fourrager Mali [Internet]. FAO; 2003. Disponible à: <http://docplayer.fr/23266700-Profil-fourrager-mali-par-almoustapha-coulibaly.html>
83. Pires A. Echantillonnage et recherche qualitative: essai théorique et méthodologique. Dans: La recherche qualitative: enjeux épistémologiques et méthodologiques. Gaetan Morin. Montr.éal; 1997. p. 113- 69.
84. Savoie-Zajc L. L'entrevue semi dirigé. Dans: Recherche sociale De la problématique à la collecte des données. Presses de l'Université du Québec. Sainte-Foy, Québec; 2003. p. 293-.
85. Lehoux P. ASA-6704 Introduction à la Recherche Qualitative - Session 4: les entrevues [Présentation PowerPoint]. ASA-6704 Introduction à la Recherche Qualitative; 2016; Montréal.
86. Ritchie J, Spencer L. Qualitative data analysis for applied policy research. Dans: Analyzing qualitative data. Alan Bryman and Robert G. Burgess. London: Routledge; 1994. p. 173- 94.
87. Merriam SB. Qualitative research : a guide to design and implementation. Jossey-Bass. 2009. 304 p.
88. Miles M, Huberman A. Analyse des données qualitatives. De Boeck Université. Paris; 2003. 626 p. (Méthodes en sciences humaines).
89. Olivier de Sardan J. La rigueur du qualitatif: les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique. Academia-Bruylant. Louvain-La-Neuve; 2008. 365 p. (Anthropologie prospective).
90. Drapeau M. Les critères de scientificité en recherche qualitative. *Prat Psychol.* 2004;10(1):79- 86.
91. Aubin-Auger I, Mercier A, Baumann L, Lehr-Drylewicz A, Imbert P, Lettrilliart L, et al. Introduction à la recherche qualitative. *Exercer.* 2008;84:142- 5.
92. Lehoux P. ASA-6704 Introduction à la Recherche Qualitative - Session 12: Rigueur. ASA-6704 Introduction à la Recherche Qualitativ; 2016; Montréal.
93. Ayerbe C, Missonier A. Validité interne et validité externe de l'étude de cas : principes et mise en œuvre pour un renforcement mutuel. *Assoc FCS.* 2007;1- 20.
94. Goldmann R. Document de capitalisation. Projet du Cadre commun sur les filets saisonniers au Nord du Mali, régions de Tombouctou et Gao. Partie 2: Capitalisation des pratiques et des expériences. 2015.
95. Comité national d'analyse du cadre harmonisé (CH). Rapport général de l'atelier national du cadre harmonisé Mali-Novembre 2015. Bamako, Mali: Cadre harmonisé; 2015 nov p. 11p.
96. Groupe Multidisciplinaire d'Analyse pays- GMA. Résultats de l'analyse de la situation de l'insécurité alimentaire aiguë actuelle. Valable du 19/03/2016 au 31/08/2016. Cadre Harmon D'identification Zones À Risque Popul Vulnérables Au Sahel En Afr L'Ouest. mars 2016;4.
97. Groupe Multidisciplinaire d'Analyse pays- GMA. Résultats de l'analyse de la situation de l'insécurité alimentaire aiguë actuelle. Valable du 09/11/2014 Au 31/03/2015. Cadre Harmon D'identification Zones À Risque Popul Vulnérables Au Sahel En Afr L'Ouest. nov 2014;4.
98. Lucemberri N. Analyse de l'Economie des Ménages: «Zone centrale de cultures de rente» Population autochtone /Populations allochtone et allogène - District des Montagnes, Côte d'Ivoire. Côte d'Ivoire: UE et ACF; 2013 mars p. 60.
99. Diagne F. Etude sur les synergies possibles entre le ciblage HEA et le Registre National Unique (RNU). 2016 Février; Sénégal.
100. CaLP. Les modèles de coordination des transferts monétaires en Afrique de l'ouest : Mali et Mauritanie. CaLP; 2016 p. 24p. (Etudes de cas).
101. Guibet Lafaye C. La domination sociale dans le contexte contemporain. *Rech Sociol Anthropol.* 2014;45(1):157- 69.
102. Macleod MR, Michie S, Roberts I, Dimagi U, Chalmers I, Loannidis JPA, et al. Biomedical research: increasing value, reducing waste. *The Lancet.* 11 janv 2014;383(9912):101- 4.
103. Amougou T. Le nouveau paradigme de la coopération au développement (le NPCD) : quels enjeux pour le développement des pays partenaires? *Économie Solidar.* 2009;40(1- 2):63- 83.
104. Quéinnec E. La performance opérationnelle des ONG humanitaires : une analyse en termes d'enjeux institutionnels. *Rev Tiers Monde.* 2003;175(3):657- 81.

105. Shehu Gremaud A. La relation entre l'État et les ONG dans le cadre de l'aide publique au développement : une approche du cas suisse selon le modèle principal-agent. *Mondes En Dév.* 2012;159(3):73- 88.
106. OCDE, République du Mali. Regard sur l'aide - Le financement du développement au Mali [Internet]. OCDE; 2015 [cité 15 sept 2018] p. 2. Disponible à: <https://www.oecd.org/fr/cad/MALI%20at%20a%20Glance%20FR.pdf>
107. Youphil. ONG et argent: entre nécessité et quête d'indépendance. Youphil. 2013 [cité 15 sept 2018]; Disponible à: <http://www.youphil.com/fr/article/06370-ong-argent-independance-humanitaire?ypcli=ano>
108. Le Naëlou A. ONG : les pièges de la professionnalisation. *Rev Tiers Monde.* 2004;180(4):727- 34.
109. Annexe 5 : Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement Appropriation, harmonisation, alignement, résultats et responsabilité mutuelle. *Rev OCDE Sur Dév.* 2005;6(4):165- 79.
110. Alexandre M. La rigueur scientifique du dispositif méthodologique d'une étude de cas multiple. *Assoc Pour Rech Qual.* 2013;32(1):26- 56.
111. Imbert G. L'entretien semi-directif : à la frontière de la santé publique et de l'anthropologie. *Rech Soins Infirm.* 2010;102(3):23- 34.
112. Soura B, Dagenais C, Bastien R, Fallu J. L'étude d'évaluabilité: Utilité et pertinence pour l'évaluation de programme. *Can J Program Eval.* 2016;
113. Thiam D. Etat d'Avancement du Registre Social Unifié (RSU)- Mali. Présentation PowerPoint présenté à: Conférence Nationale Sur La Protection Sociale Au Mali; 2016 oct 25; Bamako.
114. Registre national unique (RNU) - Sénégal. Présentation PowerPoint présenté à: Conférence Nationale Sur La Protection Sociale Au Mali; 2016 oct 25; Bamako.
115. Ablo M. Presentation on the Ghana Social Protection Single Registry for Beneficiaries of social protection Programmes: The Ghana National Household Registry (GNHR). Présentation PowerPoint présenté à: Conférence Nationale Sur La Protection Sociale Au Mali; 2016 oct 25; Bamako.

6 Annexes

ANNEXE 1 : Protection sociale au Mali

Protection sociale au Mali ¹⁶	I. Sécurité sociale	Régimes couverts par l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS)	-Régime des prestations familiales -Régime de protection contre la maladie -Régime de réparation et de prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles -Régime d'assurance vieillesse, invalidité et allocation de survivants -Assurance volontaire à certains régimes de prévoyance sociale de l'INPS
		Régimes couverts par et Caisse Malienne de Sécurité Sociale (CMSS)	Pensions civiles, militaires et parlementaires Gestion par délégation des Accidents du Travail et Maladies Professionnelles (ATMP), de la retraite complémentaire par capitalisation, etc.
		Assurance maladie obligatoire (AMO)	Couverture de frais de santé inhérents à la maladie et à la maternité des personnes assujetties et des membres de leur famille (en activité ou à la retraite : travailleurs régis par le code de travail, députés, fonctionnaires) L'AMO est géré par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CANAM) mais certaines compétences sont déléguées à la CMSS et INPS.
		Régime d'assurance médical (RAMED)	Géré par l'Agence Nationale d'Assistance Médicale (ANAM), couverture médicale pour les personnes dépourvues de revenu et qui ne disposent d'aucune couverture maladie.
	II. Aide sociale	Ensemble de mesures d'assistance assurées par l'Etat et les collectivités publiques, qui visent les personnes se trouvant dans une situation de besoin et dont les ressources sont insuffisantes. Elle est complémentaire aux autres dispositifs de la Protection Sociale.	Transferts monétaires, Programmes de distribution alimentaire, Activités génératrices de revenus (AGR), gratuité des frais scolaires et soins de base pour les plus démunis, logements sociaux cantines scolaires, travaux publics de haute intensité de mains d'œuvre, la gratuité de la césarienne, des Anti rétroviraux (ARV), le soutien aux fistuleuses, prise en charge des Orphelins et enfants vulnérables(OEV), etc.
	III. Action sociale	Ensemble de prestations publiques et/ou privées, soit parallèles à celles de l'aide sociale ou de la sécurité sociale, soit complémentaires.	
		IV. Mutuelles, associations, coopératives et autres organisations	Assurances de personnes (vie, santé, invalidité, décès) Assurances de biens (dommage, incendie, accident, risques divers)

 Programmes non contributifs

¹⁶Informations synthétisées à partir du document Rapport national sur le développement humain 2012, Protection sociale et Développement humain au Mali (3).

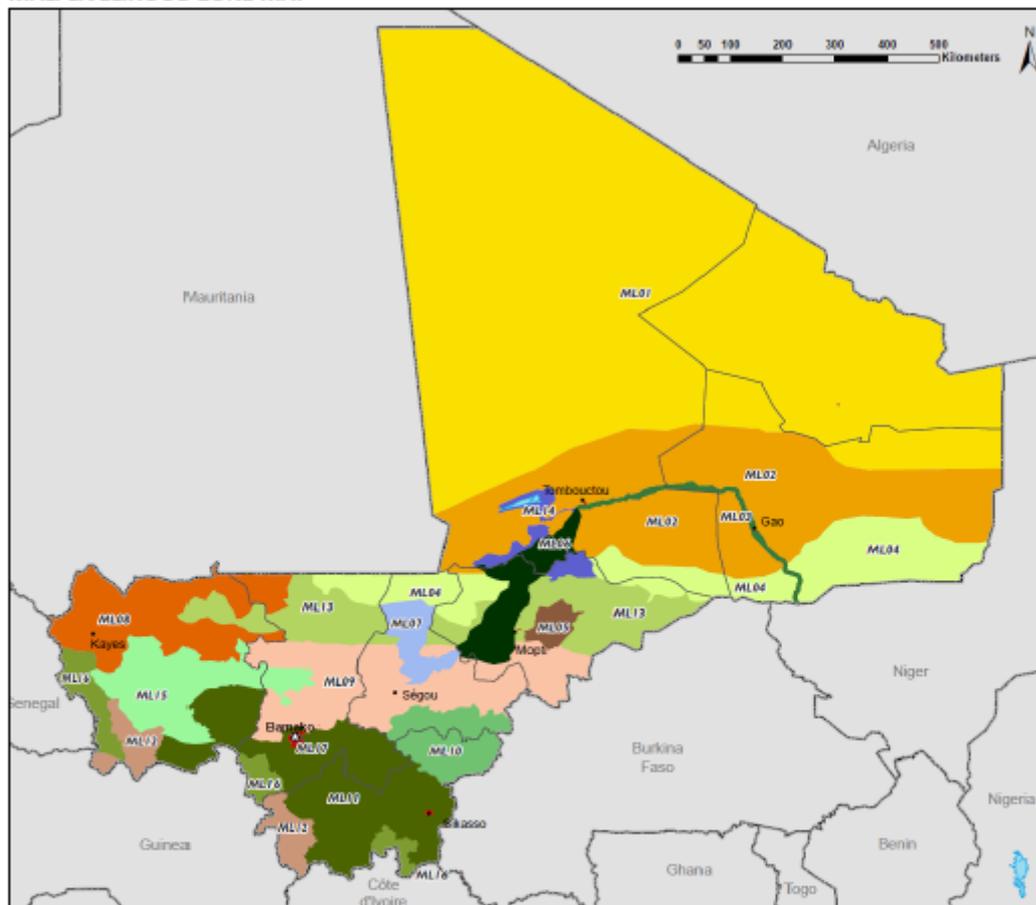
ANNEXE 2 : Zone de moyens d'existence (ZME) du Mali



MALI New Livelihood Zone Descriptions

August 2015

MALI LIVELIHOOD ZONE MAP



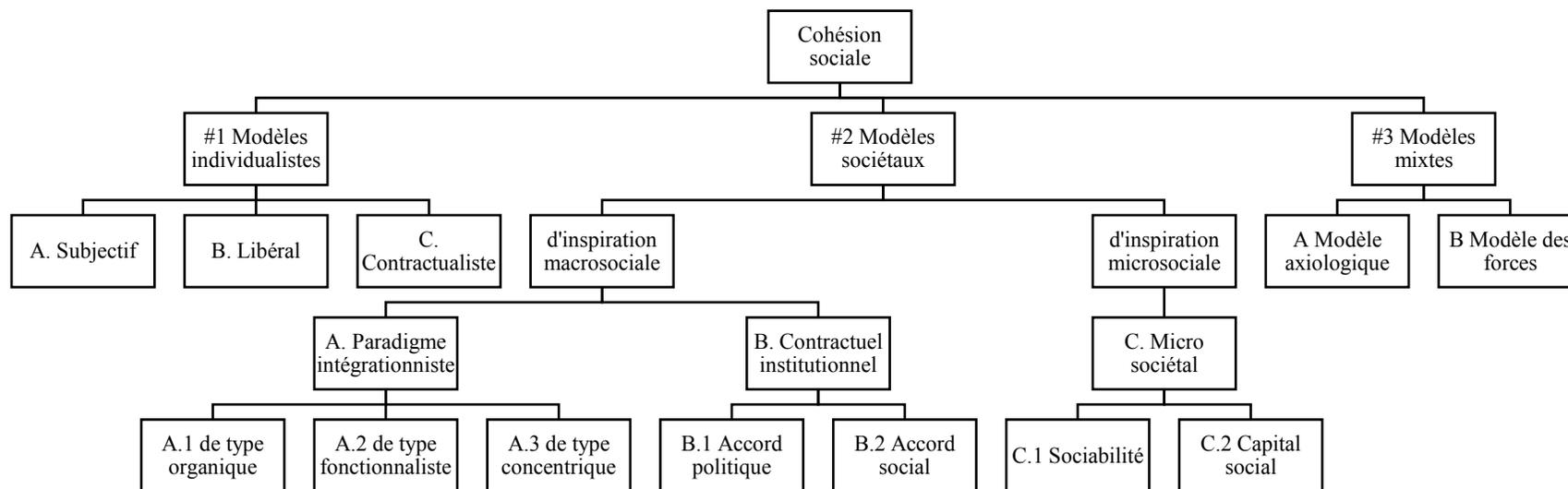
- | | |
|---|---|
| ML01 - Nomadism and Trans-Saharan Trade | ML10 - Southeastern Sorghum, Millet, and Cotton |
| ML02 - Northern Livestock | ML11 - Southern Maize, Cotton, and Fruits |
| ML03 - Niger Loop Rice and Fishing | ML12 - Southwestern Maize, Livestock, and Gold Mining |
| ML04 - Central Livestock, Millet, and Remittances | ML13 - Center-eastern Millet and Livestock |
| ML05 - Dogon Plateau Millet and Shallots | ML14 - Lakes Recessional Millet and Sorghum |
| ML06 - Niger Delta Rice, Cattle, and Fishing | ML15 - Western Groundnut, Sorghum, and Maize |
| ML07 - Office du Niger Rice and Market Gardening | ML16 - Southwestern Gold Mining and Maize |
| ML08 - Northwestern Sorghum, Remittances, and Livestock | ML17 - Urban |
| ML09 - Central Sorghum and Millet | |

FEWS NET Washington
fewsnetinfo@fews.net
www.fews.net

FEWS NET is a USAID-funded activity. The content of this document does not necessarily reflect the view of the United States Agency for International Development or the United States Government.



ANNEXE 3 : Typologie des modèles d'interprétation de la cohésion sociale¹⁷



¹⁷ Tableau et schéma établi à partir du texte de Caroline Guibet Lafaye, *Cohésion sociale et lien social*. Ce texte proposé dans le cadre du séminaire “ Cohésion sociale : théories, méthodes et poli. 2010.

La cohésion sociale

I. Modèles individualistes

a) Modèle subjectif ou individualiste communautaire

Ce modèle est fondé sur le sentiment d'appartenance que chaque individu nourrit à l'égard d'une entité, quelle que soit la taille de cette communauté et dont les limites peuvent dépasser les frontières municipale, provinciale ou nationale. La cohésion sociale est la propriété d'un groupe présentant des manifestations individuelles de sentiments d'appartenance. La cohésion est perçue comme un attribut des individus dans le groupe qui reflète l'évaluation qu'ils font de leur propre relation au groupe.

b) Modèle libéral

Une société qui fonctionne bien advient comme la résultante (i.e. le produit) de comportements privés. Les institutions publiques assument un rôle restreint en matière d'engendrement de la cohésion. L'ordre social est induit par le marché ou par des institutions privées telles que la famille, les réseaux, le marché.

c) Modèle contractualiste

Le lien social est engendré et procède de décisions individuelles induites par la volonté de coopérer. La cohésion sociale est donc un contrat politique de type volontariste qui établit une éthique et une légitimité institutionnelle de "vivre ensemble" et présente une forme d'intégration spécifique. Chacun s'engage à respecter les règles qui structurent et organisent la vie social, politique, voire économique.

II. Modèles sociétaux

a) Paradigme intégrationniste

Conformément à l'inspiration durkheimienne, l'intégration est une caractéristique des sociétés – certaines sont plus « intégrées » que d'autres – plutôt qu'une caractéristique des individus.

a.1) De type organique ou unitaire

La société est une entité fermée sur elle-même, close, totale dont le fonctionnement ne dépend pas fondamentalement d'échanges avec l'extérieur. Tous participent au tout et y sont intégrés. Ce modèle sous-entend une auto-régulation sociale.

a.2) De type fonctionnaliste

La complémentarité fonctionnelle et la hiérarchisation naissent de la division du travail. Les liens sociaux sont ceux de l'interdépendance mutuelle, de la réciprocité et de la complémentarité fonctionnelle. Ils constituent autant de fondements de la cohésion. La cohésion sociale introduit des relations fonctionnelles. L'utilité sociale de chaque individu est définie par sa participation au fonctionnement d'un système dans son ensemble, notamment à travers la fonction ou la position qu'il occupe, ou encore le rôle qu'il joue, selon les goûts et aptitudes reçus à la naissance.

III. Modèles mixtes

a) Modèle axiologique

Ce modèle conjugue les perspectives sociétales et subjectivistes prises sur la cohésion sociale. La dimension axiologique résulte, en partie, des mécanismes socialement intégrateurs, notamment des mécanismes de production et contrôle social. Les valeurs sont créatrices de lien social et nourrissent la cohésion sociale. Elles incarnent des jugements normatifs propre à des cultures ou à des groupes sociaux. Elles sont partagées et font l'objet d'un consensus. Les valeurs sont le support d'un accord tacite entre les sujets.

b) Modèle des forces

Modèle de type dynamique, la cohésion y est pensée comme résultante de toutes les forces (individuelles et sociales) qui influencent et conditionnent les membres à rester dans le groupe. Le dynamisme subsiste dans l'attraction et la répulsion des forces. Les forces sociales ne sont pas forcément la somme des forces individuelles mais plutôt des forces extérieures à l'individu attribuables à des propriétés de la structure sociale. Cette interprétation de la cohésion sociale suggère qu'en dépit de la variété infinie des motivations individuelles existent des comportements convergents qui renforcent la stabilité des institutions.

a.3) De type concentrique

Modèle situationniste ou positionnaliste car que les individus occupent des positions qu'ils ont du fait de leur naissance, héritage social ou à l'égard du travail (ex : prince et chômeurs), plutôt que du fait de leur activité. Le corps social (représentation unitaire) se constitue autour du cercle des inclus stables, au centre, et qui perd de la cohésion en allant vers les cercles extérieurs, vers les marges marquées par la vulnérabilité et la désaffiliation².

b) Modèle contractualiste institutionnel

Ce modèle place au cœur de la cohésion sociale l'existence d'un pacte ou contrat.

b.1) Accord politique

L'accord politique fait référence aux modèles individualistes fondé sur l'accord subjectif des volontés individuelles. Cet accord est le fondement de l'organisation socio-politique. Ainsi, le contrat est fondateur du lien social.)

b.2) Accord social

La cohésion sociale est fondée sur la solidarité sociale. L'intégration individuelle dépend d'un rattachement à une structure - affiliation sociale et institutionnelle -. La cohésion sociale fondée sur la solidarité sociale, dépend autant des dispositifs institutionnels que des liens sociaux interindividuels. Ainsi, les structures sociales de solidarité mises en place par l'État (telle que la Protection sociale), sont des mécanismes correcteurs des inégalités et, en eux-mêmes créateurs d'un ordre social que les liens sociaux interindividuels ne peuvent produire par eux seuls.

c) Modèle micro sociétal

Il s'agit de penser la cohésion sociale à partir des formes microsociales. La cohésion se dégage à partir des microstructures jusqu'aux macrostructures.

c.1) Sociabilité¹⁸

La cohésion sociale s'explique à partir des connexions et relation existants entre des unités sociales telles que les individus, groupes, associations ou unités territoriales. Elle est pensée comme affleurant dans des relations et interactions intenses entre les individus qui la composent. La force des interactions entre les individus et l'intensité des échanges sociaux engendrent et nourrissent la cohésion sociale.

c.2) Capital social¹⁹

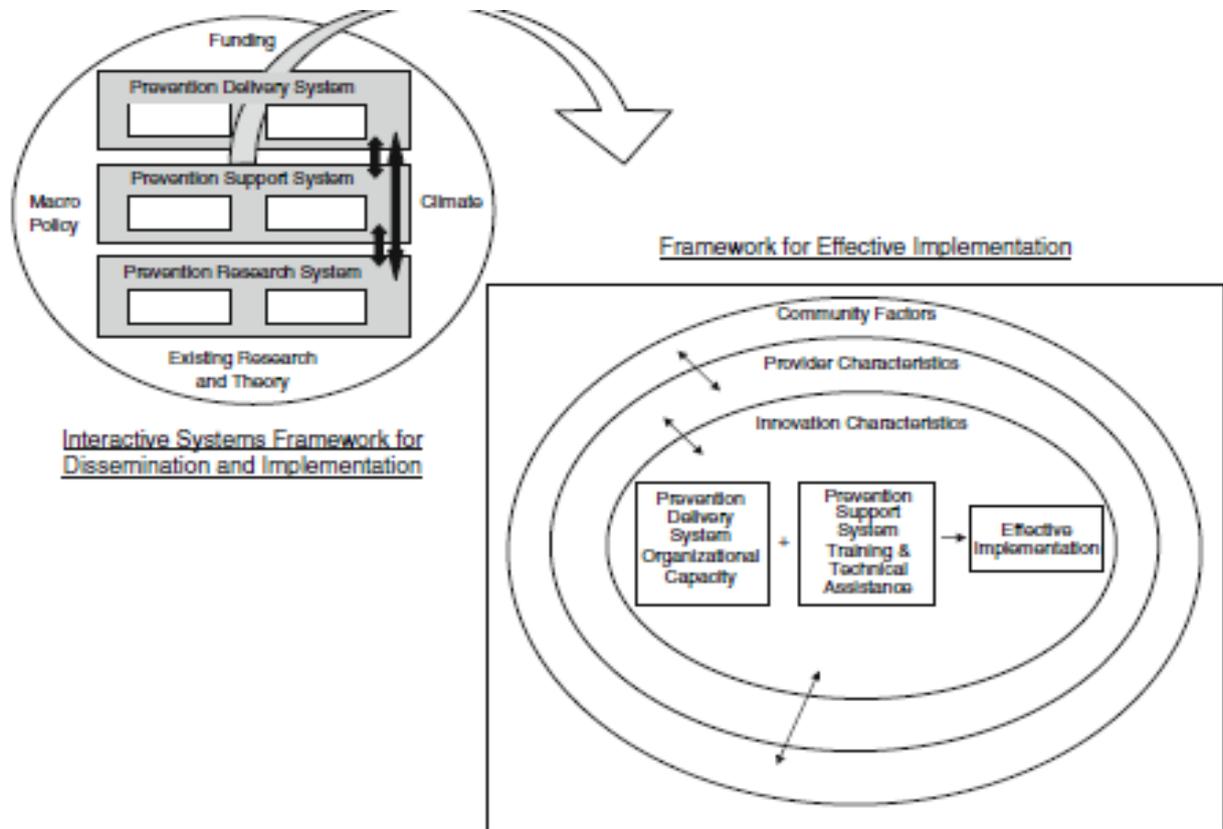
Le capital social occupe une fonction décisive dans le maintien et la production de la cohésion sociale, car il subsiste dans l'ensemble des réseaux sociaux et des normes de réciprocité qui y sont associées. La confiance, loin d'être une configuration structurelle, émane des individus comme une qualité subjective. La confiance conduit à la collaboration, à la coopération et à l'établissement des relations de réciprocité pour un bénéfice mutuel.

18 La sociabilité est la capacité humaine à former des réseaux. La socialité en revanche, est la capacité humaine à faire tenir les groupes et les réseaux ensemble, à leur assurer la cohérence et la cohésion qui les constituent en "sociétés" (p.9)

19 Le capital social est comme un ensemble d'« associations horizontales » entre les individus, comme des « réseaux d'engagement civique » (civicness) qui jouent un rôle de médiation entre les normes et les règles de fonctionnement de la société, et qui produisent et renforcent la confiance dans la crédibilité de ces règles comme dans les relations sociales (R. Putnam) (p.9).

ANNEXE 4: Le cadre conceptuel de Durlak et Dupré (2008)

Ecological framework for understanding effective implementation, Durlak et Dupré (2008)
(33)



ANNEXE 5: Les 23 facteurs selon le cadre conceptuel de Durlak et Dupré (2008)

Catégorie 1 : Facteurs reliés à la nature du programme

1. Compatibilité du programme avec la mission, les valeurs et les priorités de l'organisme hôte
2. Adaptation du programme aux normes/pratiques organisationnelles, aux besoins des populations, aux normes/valeurs culturelles

Catégorie 2 : Facteurs reliés aux caractéristiques des dispensateurs du programme

3. Perception des dispensateurs sur la pertinence du programme
4. Perception des dispensateurs sur les retombées/bénéfices du programme
5. Auto-efficacité et confiance en soi/assurance par rapport à l'accomplissement de son travail
6. Aptitudes et compétences/connaissances nécessaires à l'accomplissement de son travail

Catégorie 3 : Facteurs reliés à la capacité organisationnelle

7. Climat de travail sain/favorable/propice
8. Ouverture au changement dans les normes/pratiques organisationnelles
9. Intégration de nouveaux aspects dans le programme ou dans les pratiques existantes/routines
10. Vision commune au sein de l'organisme sur les valeurs et la pertinence du programme
11. Prise de décisions partagées
12. Alliances intersectorielles : coopération/collaboration/partenariat avec d'autres organismes
13. Moyens de communication disponibles et utilisés
14. Répartition des tâches
15. Leadership
16. Personne ressource de confiance et respectée de tous, pour la résolution des conflits ou le maintien de l'ordre
17. Support administratif ou des superviseurs envers les membres/employés de l'organisme

Catégorie 4 : Facteurs reliés au système de soutien au programme

18. Formations continues pour accroître l'assurance et les compétences des membres de l'organisme
19. Assistance technique, avantages sociaux, support moral offert

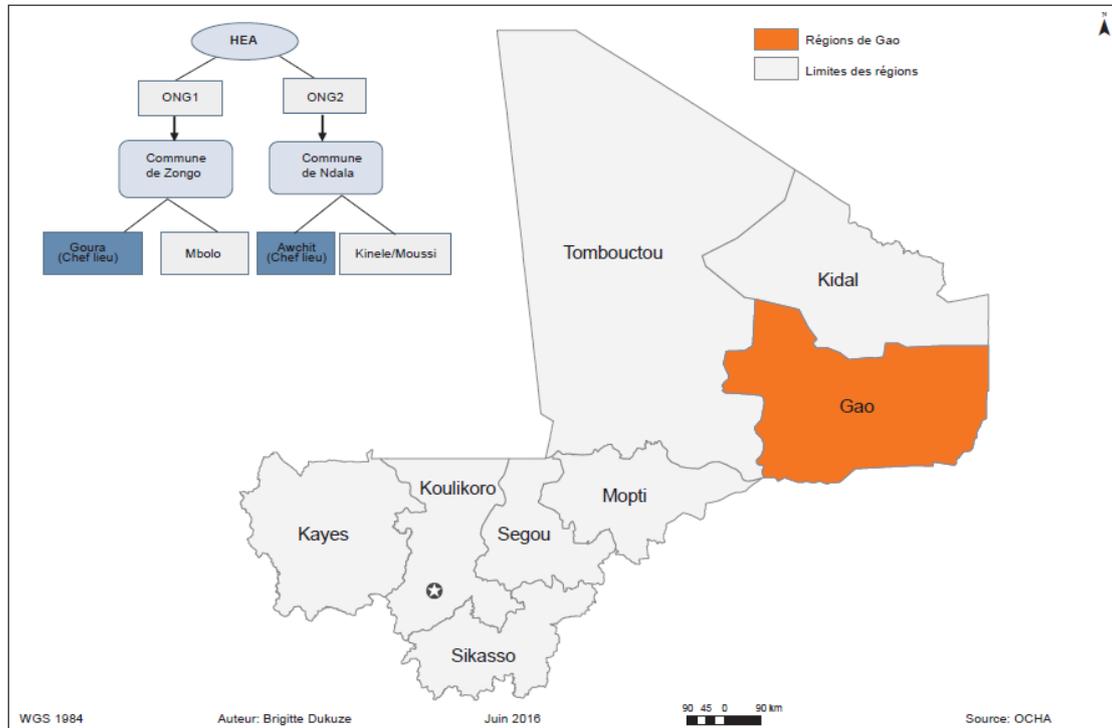
Catégorie 5 : Facteurs reliés au contexte communautaire

20. Recension des écrits sur le programme et l'organisme qui le délivre
21. Pressions politiques ou administratives
22. Financement

23. Orientations ministérielles et lois qui permettent, facilitent et supportent la mise en place et la pérennisation du programme

ANNEXE 6 : Carte du Mali, zones à l'étude

Utilisation de la méthode HEA pour l'identification des ménages bénéficiaires des programmes de filets sociaux au Mali



ANNEXE 7 : Guide d'entretien

Grille d'entretien ONG1 / ONG2

Lieu de l'entretien : _____

Nom et prénom : _____

Rôle/fonction de la personne interviewée : _____

Sexe : _____ Commune : _____ Village : _____

SOMMAIRE DE L'ENTREVUE

Rappeler le contenu du feuillet d'information

Obtenir le consentement verbal des participants

Répondre aux questions des participants

Noter les informations des participants (ci-dessus)

[Commencer l'entrevue]

Pour les coordonnateurs, chargés de projet ou responsables de programme

Catégorie 1 : facteurs liés à la nature des méthodes

En quoi la méthode HEA est-elle compatible avec :

- A. la mission/valeur de votre organisme ?
- B. aux pratiques existantes de votre organisme ?

En quoi les critères ont-ils été adaptés aux conditions de vie des ménages maliens ?

Comment tenez-vous compte des normes culturelles dans l'élaboration des indicateurs ?

Catégorie 2 : Facteurs liés aux caractéristiques des dispensateurs

Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans son adaptation / analyse ?

Selon votre expérience, est-ce la méthode HEA qui rencontre le mieux le ciblage des familles, en termes

- C. d'efficacité

D. de retombées

Si oui, pourquoi ?

Pouvez-vous me parler de la pertinence de la méthode HEA ?

Pourriez-vous me nommer les forces et les faiblesses de cette approche ?

Catégorie 3: Facteurs reliés à la capacité organisationnelle

Pouvez-vous nous parler de la collaboration que vous avez avec d'autres organismes qui effectuent le ciblage pour des programmes de filets sociaux ?

Comment s'organise votre travail ? Quel est le rôle/tâches de chacun ? Pouvez-vous me décrire le climat de travail ?

Quelles sont les principales qualités et compétences que vous recherchez chez les candidats (dans le cadre du recrutement) qui rencontrent la vision, les valeurs, la mission de votre organisme ?

Comment gérez-vous les situations conflictuelles au sein de votre organisme ? Avez-vous des programmes d'aide aux employés ?

Quelles sont les activités de reconnaissance (mise en valeur) offrez-vous à vos employés ?

Comment tenez-vous compte des avis/commentaires/remarques des coordonnateurs régionaux, agents de terrain et/ou des comités communaux et villageois dans la prise de décision ?

Pouvez-vous nous dire comment, en tant que cadres, vous exercer votre leadership ? (Encourager, supporter, harmonie/unité au sein du groupe, négociier)

Catégorie 4 : Facteurs reliés au système de soutien

Quels genres de formations continues recevez-vous dans le cadre de votre travail ? Que vous apportent-elles de plus ?

Quels sont les programmes d'aide qui vous sont offerts pour vous aider à maintenir votre engagement et motivation dans votre travail ?

Catégorie 5 : Facteurs reliés au contexte communautaire

Comment le climat politique influence-t-il la mise en œuvre du processus de ciblage ? Quelles en sont les conséquences ?

De quelle manière les pressions administratives (ou de quelque autre nature) influencent-elles votre travail ?

Quelles sont les lois qui ont facilité ou inhibé la mise en œuvre du processus ?

En quoi les activités conçues au sein de votre programme respectent-elles les lois mises en place par le gouvernement ?

Grille d'entrevue pour les agents de terrain
--

Catégorie 1 : facteurs reliés à la nature des méthodes

Est-ce que la méthode HEA semble aborder tous les aspects de la réalité des familles ? (Faire le tour des besoins) Expliquez

Selon vous, en quoi les questionnaires respectent-ils la culture malienne (normes et valeurs) ?
Pensez-vous que les questionnaires sont bien adaptés à la culture malienne ?

Quelles seraient les modifications à y apporter ?

Catégorie 2 : Facteurs reliés aux caractéristiques des dispensateurs

De façon générale, comment avez-vous apprécié les outils HEA ? Sont-ils conviviaux ?
Expliquez

E. clarté

F. simplicité

G. temps alloué /ménagement

Selon vous, quelles ont été difficultés rencontrées ?

Catégorie 3: Facteurs reliés à la capacité organisationnelle

Comment votre personnalité adhère-t-elle à la vision, aux valeurs, et à la mission de votre structure ?

Comment communiquez-vous à vos supérieurs vos commentaires/avis/remarques ou les plaintes ? Dans quelles mesures vos différentes communications sont-elles prises en compte ?

Quels sont les outils de communication mis à votre service ?

Dans le cadre de votre travail, avez-vous déjà rencontré les agents d'autres organismes ? Si oui, comment avez-vous interagi ? Jusqu'à quel point ces échanges influencent-ils votre façon de travailler ?

Selon votre expérience, comment la population perçoit-elle les interventions des ONG 1 et 2 faites à leur égard ?

Catégorie 4 : Facteurs reliés au système de soutien

Quels genres de formations continues recevez-vous dans le cadre de votre travail ? Que vous apportent-elles de plus ?

Quels sont les programmes d'aide qui vous sont offerts pour vous aider à maintenir votre engagement et motivation dans votre travail ?

Face à une situation conflictuelle (entre agent de terrain, au sein de l'équipe ou avec d'autres partenaires), comment décrivez-vous l'assistance qui vous est offerte par votre employeur pour résoudre le conflit ?

Catégorie 5 : Facteurs reliés au contexte communautaire

Vu que le processus de ciblage se déroule dans le Nord du Mali (zone non sécuritaire), comment faites-vous face à des contraintes liées à la sécurité ou aux tensions politiques ?

Possédez-vous une assez grande liberté d'action ? Expliquez

Quels sont les moyens financiers (frais de logement, transport et nourriture) ou les équipements fournis qui vous permettent de mener à bien votre travail ? Sont-ils adéquats ?

Grille d'entrevue pour les membres des comités
--

Catégorie 1 : facteurs reliés à la nature des méthodes

Est-ce que les critères de ciblage HEA semblent aborder tous les aspects de la réalité des familles ? (Faire le tour des besoins) Expliquez

Selon vous, comment la méthode HEA (au niveau des différents questionnaires) respecte-t-elle la culture malienne (normes et valeurs) ?

Catégorie 2 : Facteurs reliés aux caractéristiques des dispensateurs

De façon générale, comment appréciez-vous le processus de ciblage HEA ?

Qu'aimeriez-vous changer du rôle des comités communaux et villageois dans ce processus ?

Selon vous, quelles sont les aptitudes et compétences/connaissances nécessaires aux membres des comités pour accomplir judicieusement leur travail ?

Catégorie 3 : Facteurs reliés à la capacité organisationnelle

Pouvez-vous nous faire part des commentaires ou remarques que vous avez pu recevoir sur le travail des agents de terrain. Ont-ils effectué leur travail dans le respect de la vie privée, des règlements du village/commune ? Expliquez

Selon votre expérience, pensez-vous que les ménages font preuve de transparence et d'honnêteté dans leurs réponses tout au long du processus ?

Selon vous, quels ont été les points négatifs de la méthode HEA (difficultés rencontrées)?

Catégorie 4 : Facteurs reliés au système de soutien

De quelle manière se traduit l'assistance offerte aux membres afin d'assurer leur engagement et motivation ?

Catégorie 5 : Facteurs reliés au contexte communautaire

Lors des assemblées générales, comment décririez-vous le climat politique ? Les autorités politiques sont-ils transparents et respectueux des procédures ? Expliquez

Grille d'entrevue pour les autorités politiques

Catégorie 1 : Facteurs reliés à la nature des méthodes

Selon les expériences antérieures, en quoi les ménages sélectionnés corresponderaient réellement aux ménages les plus vulnérables ?

Catégorie 2 : Facteurs reliés aux caractéristiques des dispensateurs

D'après les commentaires ou les plaintes, comment le processus de ciblage est-il perçu et vécu par les populations ?

Catégorie 3 : Facteurs reliés à la capacité organisationnelle

Pourriez-vous nous parler de votre coopération avec les deux organismes qui ont effectué le processus de ciblage sur votre territoire ?

Selon vous, quels ont été les points négatifs de la méthode (difficultés rencontrées) HEA ?

Catégorie 4 : Facteurs reliés au système de soutien

Quels sont les moyens mis en place par les autorités politiques locales (préfet/maire) afin de mener à bien le processus de ciblage ?

Catégorie 5 : Facteurs reliés au contexte communautaire

En tant que personne de pouvoir, d'autorité et ayant une influence, comment assurez-vous une indépendance face au processus de ciblage (par d'interférence lors des AG par exemple) ?
Avez-vous été témoin d'une situation d'interférence politique ?

Grille d'entrevue pour les ménages bénéficiaires
--

Catégorie 1 : facteurs reliés à la nature des méthodes

Comment décrivez-vous l'approche adoptée par le personnel (agents de terrain) par rapport à :

- A. Attitude relaxe, témoignant d'une aisance ou pas ?
- B. Respect de la vie privée ? professionnalisme ?
- C. En accord avec la culture malienne ?

Catégorie 2 : Facteurs reliés aux caractéristiques des dispensateurs

De façon générale, comment avez-vous apprécié le processus de sélection ?

Quels sont les défis à relever ?

Quels sont les besoins non répondus par les critères de ciblage (aspects non couverts) ?

Catégorie 3 : Facteurs reliés à la capacité organisationnelle

Comment évaluez-vous les activités de sensibilisation qui ont été menées pour informer les populations de ce processus de ciblage ? Ont-ils permis d'atteindre tout le monde ?

Catégorie 4 : Facteurs reliés au système de soutien

Avez-vous eu recours aux mécanismes de plaintes ou rectifications ? Quels ont été vos impressions ? Quelles sont les améliorations à y apporter ?

Catégorie 5 : Facteurs reliés au contexte communautaire

Pouvez-vous nous parler du climat politique (préfet/maire/élus municipaux) avant et après le passage des agents de terrain ? Avez-vous noté une différence de discours ou de comportements ?

Grille d'entrevue pour les enquêteurs de Miseli

Catégorie 1 : facteurs reliés à la nature des méthodes

Que pensez-vous de la compatibilité du processus de sélection avec normes/pratiques organisationnelles de deux ONG ?

Que pensez-vous de l'adaptation du processus de sélection aux besoins des populations, aux normes/valeurs culturelles selon ?

Catégorie 2 : Facteurs reliés aux caractéristiques des dispensateurs

Selon vous, quelle est la perception du processus de sélection des agents de terrain, des comités villageois dans les deux communes ?

Leur perception est-elle négative ou positive ? Expliquez

Au cours des entrevues et d'après des commentaires reçus, les agents de terrain, les comités de ciblage vous semblaient-il avoir les aptitudes et compétences/connaissances nécessaires à l'accomplissement de leur travail ?

Catégorie 3 : Facteurs reliés à la capacité organisationnelle

Selon vous, le processus de ciblage semble-t-il orienté vers l'innovation/changement ou plutôt les pratiques monotones/routines ?

Les agents de terrain, les comités de ciblage ont-ils une participation accrue aux prises de décision ? Sont-ils en mesure de communiquer à leurs supérieurs les commentaires/avis/remarques ou les plaintes reçus ? Expliquez

Catégorie 5 : Facteurs reliés au contexte communautaire

Que pensez-vous de la recension des écrits sur le processus de ciblage HEA

D. Au Mali ?

E. Dans les régions du Nord (cercle de Gao) ?

Les écrits reflètent-ils les réalités du terrain ? Expliquez

Selon-vous, comment les autorités politiques et/ou administratives influencent le processus de sélection ?

Comment les ONG assurent-elles la pérennisation du ciblage pour les transferts monétaires ?

ANNEXE 8 : Un des quatre guides d'entretien de Miseli

Guide d'entretien individuel

Acteurs locaux ONG2 + partenaires étatiques (service social)

1. Présentation du chercheur et objectif de l'étude

Chercheur. Date

Commune Village.

2. **Consentement verbal** et Identification de l'interviewé

Nom prénom

Age

Sexe

Niveau d'études

Poste occupé/structure

Statut Journalier

Contractuel CDD

Contractuel CDI

Salarié

Depuis combien de temps occupez-vous ce poste ? / _____ / ans

D'où êtes-vous originaire ?

Où vivez-vous actuellement ?

Depuis combien de temps habitez-vous dans la zone ? / _____ / ans

Est-ce que vous parlez les langues locales ? Tamasheq oui Non

Sonrai Oui Non

Arabe Oui Non

Peul Oui Non

3. Identification du programme parmi les autres programmes de filets sociaux dans la zone

Plusieurs programmes sont intervenus ou interviennent dans la zone pour distribuer de l'argent ou de la nourriture.

1. Dans ce contexte, quel terme utilisez-vous pour désigner ce programme ONG2 et en parler avec les autres acteurs ?

2. Connaissez-vous le terme que les communautés utilisent pour parler de ce programme en français et en langues locales ?

Identifier avec précision le programme dont il est question et utiliser le terme retenu par l'interlocuteur pour en parler, pendant tout l'entretien (ou terme le plus courant si plusieurs termes sont utilisés)

3. Pourriez-vous nous décrire rapidement l'objectif de ce programme ?

5. Pourriez-vous nous décrire rapidement la population bénéficiaire de ce programme ?

6. Quel terme ou expression utilisez-vous pour parler de la population cible de ce programme aux communautés ?

7. Connaissez-vous le terme que les communautés utilisent pour parler de cette population cible ?

Il sera utile d'avoir la définition et la terminologie locale (et traduite) de la population visée/bénéficiaire, avec ses caractéristiques.

8. Savez-vous pourquoi le programme cherche à cibler cette catégorie de population ?

9. Est-ce que le Développement social joue un rôle autre qu'observateur aux différents niveaux du processus de ciblage, et si oui lequel ?

10. Avez-vous communiqué en direction des communautés sur les interventions en cours ou à venir des autres intervenants ? (Jigisèmèjiri notamment, qui doit intervenir dans les mêmes villages avec des objectifs comparables)

11. A qui ?

12. En quels termes ?

13. Si non pourquoi ?

4. Restitution du processus de ciblage du programme

Etape 1. → Réactualisation 2016 des listes et des critères

Réactualisation des critères

- A. Pour cette étape, qu'avez-vous reçu comme informations, instructions et outils de Bamako/de votre échelon supérieur ?
 - a. Avez-vous personnellement participé à cette étape de réactualisation des critères en 2016, et à quelles activités vous avez participé ?
- B. A votre avis, qu'est-ce qui rendait nécessaire cette réactualisation des critères et sur quels critères a-t-elle porté ?
 - a. A votre avis, d'où provient la nécessité d'identifier les femmes enceintes et allaitantes et les enfants de moins de 5 ans ?
 - b. Est-ce pertinent à votre avis ? pourquoi ?
- C. Comment avez-vous informé les communautés du nouveau critère (femmes enceintes et enfants de – de 5 ans)
 - a. Avez-vous communiqué par les médias
 - i. Quels messages, sur quels supports
 - ii. Qui les a rédigées (équipes internes)
 - iii. Qui les a validées (équipes internes)
 - iv. Quelle langue
 - v. Planning de diffusion
 - b. Il a-t-il eu des réunions de formation/information à ce sujet (en interne, au niveau cercle, commune, village) :
 - i. Etiez-vous présent ?
 - ii. Qui a participé : animateurs, public/auditeurs
 - iii. Quel support, document, etc.,
 - iv. Quelle langue ?
- D. Comment très concrètement s'est déroulée la passation de la fiche F3 au niveau commune et village ?
 - a. Est-ce que cela a été fait sur tous les sites ? pourquoi ?
 - b. Si certains sites seulement, comment avez-vous choisi ces sites ? quel pourcentage de sites ont-été retenus sur l'ensemble de la commune ? et sur quels critères ?
 - c. Globalement, est ce que vous pensez que ces critères sont pertinents pour identifier les populations vulnérables ?
 - d. Quels étaient les acteurs communaux ou autres impliqués dans cette activité avec vous ?
 - e. Finalement, quelle a été l'utilité de la passation de la fiche F3 ? Est-ce que cela a entraîné une modification des critères ?
- E. Est-ce que ce processus de réactualisation des critères a été bien compris par la communauté ?
 - a. Quelle a été la réaction de la communauté par rapport à l'intégration de ce nouveau critère (les femmes enceintes et allaitantes et les enfants de moins de 5 ans) ?
- F. A votre avis qu'est-ce que ces changements de critères ont eu comme effets sur le processus

de ciblage en termes de faisabilité ?

- G. Y a-t-il eu des situations où vous avez dû prendre des initiatives, « improviser » ? Faire raconter quelques cas : situation précise, nature du problème rencontré, solution adoptée, et conséquence de l'imprévu sur le déroulement global de l'étape et sur le processus
- H. Finalement, que pensez-vous de la façon dont cette étape s'est déroulée ? Y a-t-il des choses à améliorer dans la conception ou dans la mise en œuvre de cette étape de réactualisation ?

Réactualisation des listes

- I. Pour cette étape, qu'avez-vous reçu comme informations, instructions et outils de Bamako/de votre échelon supérieur ?
- J. Comment très concrètement s'est déroulée l'identification des nouveaux ménages ?
- K. Est-ce que d'autres membres de l'ONG2 étaient présents ? Quel était leur rôle ?
- L. Est-ce que des membres du Développement social étaient présents ? Quel était leur rôle ?
- M. Quelles données ont été recueillies sur les nouveaux ménages ?
- N. Comment ont été identifiés les ménages avec femmes enceintes/allaitantes et enfants de moins de 5 ans ?
- O. Quelle a été implication ou l'accompagnement communautaire ?
- P. Y a-t-il eu des situations où vous avez dû prendre des initiatives, « improviser » ? Faire raconter quelques cas : situation précise, nature du problème rencontré, solution adoptée, et conséquence de l'imprévu sur le déroulement global de l'étape et sur le processus
- Q. Finalement, que pensez-vous de la façon dont cette étape s'est déroulée ? Y a-t-il des choses à améliorer dans la conception ou dans la mise en œuvre de cette étape de réactualisation ?
- R. Comment s'assure-t-on que tous les villages, hameaux, groupes de personnes sont représentés et/ou visités ? quels sont les risques possibles d'omission et pourquoi ? Avez-vous déjà eu l'occasion d'entendre parler de hameaux « fictifs » ? quand et comment ? Avez-vous trouvé de nouveaux hameaux ?

Etape 2. → La contractualisation avec la commune

- A. Avez-vous personnellement participé à cette étape de contractualisation et si oui à quelles activités vous avez participé ?
- B. Pourquoi contractualiser avec la commune ? Quel est l'intérêt ?
- C. Pour cette étape, que recevez-vous comme instructions et outils de la part du « niveau supérieur » ?
- D. A quel moment du processus de ciblage ONG2 a engagé la contractualisation avec la commune ?
- E. Quels étaient les acteurs communaux ou autres impliqués dans la discussion avec vous ?
- F. Pourquoi ne pas contractualiser avec le bureau communal ?
- G. Est-ce que ça a plutôt été une formalité ou est-ce que ça a donné lieu à négociation ?

- H. Quels sont termes du contrat ? sur quoi porte la contractualisation ?
- I. Quels sont, parmi ces termes, ceux qui peuvent prêter à négociations ?
- J. La commune Ndala a-t-elle fait des propositions d'amendements ?
- K. Le modèle de contrat permet-il la prise en compte des amendements proposés par la mairie ?
- L. Finalement, qu'est-ce qui a été contractualisé ?
- M. Est-ce que vous contractualisez également avec les villages ? Pourquoi ? sur quoi porte la relation formelle avec le village ?
- N. Y a-t-il eu des situations où vous avez dû prendre des initiatives, « improviser » ? Faire raconter quelques cas : situation précise, nature du problème rencontré, solution adoptée, et conséquence de l'imprévu sur le déroulement global de l'étape et sur le processus
- O. Finalement, que pensez-vous de la façon dont cette étape s'est déroulée ? Y a-t-il des choses à améliorer dans la conception ou dans la mise en œuvre de cette étape de contractualisation ?

Etape 3. → La mise en place des comités villageois de ciblage

- A. Pourquoi mettre en place un comité villageois ? Quel est selon vous l'intérêt ?
- B. Quel est son rôle, sa fonction dans le processus de ciblage ?
- C. Pourquoi à votre avis y a-t-il eu deux comités villageois ? Quel est l'apport ? avantages et inconvénients par rapport à la qualité du ciblage ? peut-on s'assurer d'un travail indépendant de chacun ?
- D. Pour cette étape, que recevez-vous comme instructions et outils de la part du « niveau supérieur » ?
- E. Avez-vous reçu des protocoles ou des consignes sur :
 - a. L'organisation de l'Assemblée qui désigne les comités
 - b. La composition (nombre de personnes, profil)
 - c. Le mode de désignation (autorités, assemblée villageoise)
 - d. Toujours les mêmes membres ou non ?
- F. Comment avez-vous informé les communautés pour leur annoncer cette étape ?
- G. Avez-vous communiqué par les médias
 - a. Quels messages, sur quels supports
 - b. Qui les a rédigées (équipes internes)
 - c. Qui les a validées (équipes internes)
 - d. Quelle langue
 - e. Planning de diffusion
- H. Il a-t-il eu des réunions de formation/information à ce sujet (en interne, au niveau cercle, commune, village) :
 - a. Etiez-vous présent ?
 - b. Qui a participé : animateurs, public/auditeurs
 - c. Quel support, document, etc.,
 - d. Quelle langue ?
- I. Avez-vous personnellement participé à la mise en place du comité villageois **dans le chef-lieu de commune**
- J. A quelles activités vous avez participé ?

En fonction de sa participation ou des retours que la personne a eus :

- K. Comment très concrètement s'est déroulée cette mise en place ?
- L. Pourriez-vous décrire la composition de l'assemblée villageoise qui a mis en place les comités villageois ?
- M. Est-ce que d'autres membres de l'ONG2 étaient présents ? Quel était leur rôle ?
- N. Est-ce que des membres du Développement social étaient présents ? Quel était leur rôle ?
- O. Comment leurs membres ont-ils été désignés ?
 - a. Par qui ? (autorités, assemblée villageoise)
 - b. Sur la base de quels critères ?
- P. Quelle était leur composition ?

- a. Nombre de personnes
- b. Profil de chacun

Q. Avez-vous personnellement participé à la mise en place du comité villageois **dans le deuxième village retenu** ?

R. A quelles activités vous avez participé ?

En fonction de sa participation ou des retours que la personne a eus :

S. Comment très concrètement s'est déroulée cette mise en place ?

T. Pourriez-vous décrire la composition de l'assemblée villageoise qui a mis en place les comités villageois ?

U. Est-ce que d'autres membres de l'ONG2 étaient présents ? Quel était leur rôle ?

V. Est-ce que des membres du Développement social étaient présents ? Quel était leur rôle ?

W. Comment leurs membres ont-ils été désignés ?

- a. Par qui ? (autorités, assemblée villageoise)
- b. Sur la base de quels critères ?

X. Quelle était leur composition ?

- a. Nombre de personnes
- b. Profil de chacun

Y. Y a-t-il eu un lien ou des contacts entre le comité communal et les comités villageois ?

Au bilan des deux villages :

Z. Y a-t-il eu des situations où vous avez dû prendre des initiatives, « improviser » ? Faire raconter quelques cas : situation précise, nature du problème rencontré, solution adoptée, et conséquence de l'imprévu sur le déroulement global de l'étape et sur le processus

Enfin, que pensez-vous de la façon dont cette étape s'est déroulée ? Y a-t-il des choses à améliorer dans la conception ou dans la mise en œuvre de cette étape de mise en place des comités villageois de ciblage ?

Etape 4. → Le ciblage communautaire et la validation par l'AG

- AA.** Avez-vous personnellement participé à l'assemblée villageoise qui a validé les choix des comités **dans le chef- lieu de commune ?**
- BB. Pourriez-vous décrire la composition de cette assemblée villageoise ?
- CC. Où cette assemblée s'est-elle tenue ?
- DD. Les deux comités fonctionnent de façon réellement séparée, ou communiquent à divers degrés ? concertation préalable ou choix indépendants ?
- EE. Ont-ils délibéré à huis-clos ou en assemblée ?
- FF. Est-ce que des membres ONG2, du Développement social ou d'autres organisations extérieures au village ont assisté à ces délibérations ?
- GG. Quels sont les avantages et les inconvénients de cette procédure ?
- HH. Quel a été le mode de comparaison des deux (trois pour ONG1) listes et arbitrages si différences ?
- II. Y a-t-il eu des cas de désaccord ? Lesquels, quelles étaient les causes du désaccord ?
- JJ.** Avez-vous personnellement participé à l'assemblée villageoise qui a validé les choix des comités **dans le deuxième village ?**
- KK. Pourriez-vous décrire la composition de cette assemblée villageoise ?
- LL. Où cette assemblée s'est-elle tenue ?
- MM. Les deux comités fonctionnent de façon réellement séparée, ou communiquent à divers degrés ? concertation préalable ou choix indépendants ?
- NN. Ont-ils délibéré à huis-clos ou en assemblée ?
- OO. Est-ce que des membres ONG2, du Développement social ou d'autres organisations extérieures au village ont assisté à ces délibérations ?
- PP. Quels sont les avantages et les inconvénients de cette procédure ?
- QQ. Quel a été le mode de comparaison des deux (trois pour ONG1) listes et arbitrages si différences ?
- RR. Y a-t-il eu des cas de désaccord ? Lesquels, quelles étaient les causes du désaccord ?

Au bilan des deux villages :

- A. Y a-t-il à votre avis des personnes qui sont bénéficiaires et qui ne devraient pas l'être ?
- Quels types de personnes/franges de population
 - Pourquoi ont-ils été inclus ?
 - Quels problèmes cela peut-il soulever ?
- B. Y a-t-il à votre avis des personnes qui ne sont pas bénéficiaires et qui devraient l'être ?
- Quels types de personnes/franges de population
 - Pourquoi n'ont-ils pas été inclus ?
 - Quels problèmes cela peut-il soulever ?
- C. Y a-t-il eu des situations où vous avez dû prendre des initiatives, « improviser » ? Faire raconter quelques cas : situation précise, nature du problème rencontré, solution adoptée, et conséquence de l'imprévu sur le déroulement global de l'étape et sur le processus

- D. Finalement, que pensez-vous de la façon dont cette étape s'est déroulée ? Y a-t-il des choses à améliorer dans la conception ou dans la mise en œuvre de cette étape de ciblage communautaire ?

Etape 5. → Les dispositifs de rectification

- A. Comment on a communiqué aux équipes locales la mise en place des comités de plainte villageois, comment les former ?
- B. Quelles consignes ont été données sur :
- La composition (nombre de personnes, profil)
 - Le mode de désignation (autorités, assemblée villageoise)
 - Quand composer le comité ?
- C. Comment ces comités communaux et villageois sont réellement mis en œuvre :
- D. Comment leurs membres ont-ils été désignés ?
- Par qui ? (autorités, assemblée villageoise)
 - Sur la base de quels critères ?
- E. Quelle est leur composition ?
- Nombre de personnes
 - Profil de chacun
- F. Comment communiquez-vous...
- Sur ces comités de plainte
 - Sur le N° vert
- G. Selon vous, est-ce que ces dispositifs sont pertinents et efficaces pour corriger les erreurs ? D'inclusion ? Et d'exclusion ?
- H. Pourquoi à votre avis peu de personnes utilisent ces dispositifs ? qu'est-ce qui les empêchent de se manifester ? quels sont les mécanismes de censure-autocensure ?
- I. Comment sont gérées les plaintes ?

d. Leçons tirées de l'expérience 2014

L'intervention de 2016 est en cours. Selon vous, est-ce que les leçons positives ou négatives à tirer de l'intervention de 2014 ont permis d'améliorer l'intervention de 2016 ?

5. Appréciation du principe de ciblage des bénéficiaires

6. D'une façon générale, que pensez-vous du fait de cibler une catégorie de population au sein d'un village pour lui permettre de bénéficier d'une intervention extérieure ?
- Avantages
 - Inconvénients

7. D'une façon générale, que pensez-vous du fait de cibler une catégorie de population pauvre au sein d'un village ?
8. Est-ce que cela pose des problèmes spécifiques ?
9. Quels sont les risques et conséquences sociales d'un tel ciblage ?
 - a. Quels problèmes cela peut-il poser pour les personnes chargées du ciblage ?
 - b. Techniquement, en termes de mise en œuvre
 - c. Socialement, en termes de relations avec les communautés
 - d. Est-ce juste ou non ?
 - e. Dans le cas spécifique où ce sont des femmes chefs de famille qui sont bénéficiaires, est ce juste de les cibler ?
 - f. Est-ce efficace en termes d'impact,
 - g. Perception par les communautés
 - h. Pour les personnes ciblées pauvres - comment est vécu le fait d'être ciblé comme pauvre ou très pauvre ? (Plutôt positivement parce que cela donne accès à de l'argent, plutôt négativement parce que cela nous désigne comme pauvre très ouvertement aux yeux de la communauté, les deux, autres...)
10. Si une somme d'argent est donnée par village, quel est le mode de distribution que vous retiendriez personnellement :
 - a. Une plus faible somme par ménage mais à tous les ménages
 - b. Une plus grosse somme par ménage mais uniquement aux ménages les plus défavorisés
11. Si préférence d'une prise en compte de tous les ménages, relancer :
12. Pourquoi, quels avantages d'aider de la même façon des personnes favorisées et des personnes en difficulté ? Quels inconvénients ?
13. Le programme Jigisemejiri vient de commencer son ciblage dans la zone.
14. Etes-vous familier avec leur méthode de ciblage ? la connaissez-vous bien ? comment la décririez-vous ?
15. Comment en quelques mots la compareriez-vous avec celle adoptée par les ONG
16. En termes de complexité, de faisabilité
17. En termes de fiabilité, de qualité de ciblage
18. Catégorisation en niveaux de pauvreté
19. Exclusions et inclusions
20. En termes d'acceptabilité par les communautés

ANNEXE 9 : Liste de documents collectés

Documents	Format	Source
1. Rapport de suivi du recensement exhaustif des ménages dans la commune rurale de Zongo – Avril 2016	Papier	SLDSES - Cercle de Gao
2. Rapport de suivi du ciblage des bénéficiaires du projet des filets sociaux saisonniers – Mai 2016	Papier	
3. Rapport de mission de ciblage des bénéficiaires des transferts monétaires dans les communes de X et Ndala dans le cercle de Gao – Mai 2016	Papier	DRDSES - Région de Gao
4. Présentation PPWT du volet TM du projet X et de la méthodologie de ciblage	Électronique	ONG1
5. Fiche vierge GSE	Papier	
6. Fiche vierge de recensement des nouveaux ménages - 2016	Papier	
7. Guide méthodologique de l'actualisation de la base de données du recensement exhaustif -Avril 2014	Papier	
8. Fiche de recensement - 2014	Papier	
9. Questionnaire enquête BASELINE (14pages) - 2016	Papier	
10. Liste des bénéficiaires des villages Goura et Mbolo	Électronique	
11. Résumé de la méthodologie de ciblage - 2016	Papier	ONG2
12. Fiche de renseignement pour déterminer les ZME- 2016	Papier	
13. Fiche GSE	Papier	
14. Procès-verbal pour le ciblage des bénéficiaires dans la commune Ndala fraction Moussi (incluant la liste des présences et la liste des comités de ciblage et plainte	Papier	
15. Liste des ménages bénéficiaires dans la fraction Moussi	Papier	

ANNEXE 10 : Liste des entretiens

	Lieu	Rôles	Langue	Durée	# d'identification
Miseli	Bamako	Personnel 1	Français	2 :00 :15	1
		Personnel 2			2
Miseli	Bamako	Personnel 3	Français	54 :58	3
Miseli	Bamako	Personnel 4	Français	38 :35	4
SLDSES – Cercle de Gao	Gao	Agent 1 du développement social	Français	1 :35 :49	5
SLDSES – Cercle de Gao	Gao	Agent 2 du développement social	Français	(dict. perdu)*	6
				23 :34	
	Gao	Agent 3 du développement social	Français	32 :12	7
Personnel ONG1	Bamako	Personnel 1	Français	1 :51 :19	8
	Gao	Personnel 2	Français	(dict. perdu)	9
	Gao	Personnel 3	Français	21 :55 / 50 :03 6 :55 / 9 :25 7 :45	10
	Gao	Personnel 4	Français	2 :03 :15 et 4 :46	11
	Gao	Personnel 5	Français	(dict. perdu)	12
			Français	1 :31 :31 et 05 :04	
	Gao	Personnel 6	Français	39 :40	13
	Gao	Personnel 7	Français	23 :19 et 7 :08	14

	Gao	Personnel 8	Français	02 :42 et 7 :22	15
Personnel ONG2	Bamako	Personnel 1	Français	01 :21 :31	16
	Gao	Personnel 2	Français	(dict. perdu)	17
	Gao	Personnel 3	Français	(dict. perdu)	18
			Français	52 :01 et 06 :01	
	Gao	Personnel 4	Français	2 :03 :43 et 11 :57	19
	Gao	Personnel 5	Français	1 :41 :13 / 25 :11 / 5 :48 et 33 :28	20
			Français	29 :37 et 15 :00	
Participants au processus de ciblage Commune Zongo	Village Goura	Bénéficiaire (son époux est le bénéficiaire)	Sonrhaï	38 :23	21
		Bénéficiaire (son époux est le bénéficiaire)	Sonrhaï	(dict. perdu)	22
		Non bénéficiaire +membre d' une association des femmes	Sonrhaï	23 :37 et 0 :33	23
		Non bénéficiaire + Président d'une association	Sonrhaï	(dict. perdu)	24
		Membre comité de ciblage + Secrétaire bureau comité de gestion villageois	Sonrhaï	(dict. perdu)	25
		Membre comité de ciblage + Conseillère au sein du conseil du village +	Sonrhaï	1 :33 :35 et 0 :27	26

		bénéficiaire			
		Autorité politique	Français	11 :11 et 08 :18	27
		Membre comité de ciblage + Autorité politique	Sonrhaï	12 :55 et 28 :58	28
	Village Mbolo	Bénéficiaire	Sonrhaï	25 :21/ 22 :01 et 9 :56	29
		Non bénéficiaire	Sonrhaï et un peu français	15 :15 / 34 :17 et 22 :33	30
		Membre comité de ciblage	Sonrhaï	1 :13 :42 et 48 :13	31
		Membre comité de ciblage	Sonrhaï	30:10/ 35 :58 et 8 :22	32
Participants au processus de ciblage Commune Ndala	Site de Tawchit	Bénéficiaire	Tamasheq	5 :23 et 20 :11	33
		Bénéficiaire + conseillère à Tawchit	Tamasheq	26 :22	34
		Non bénéficiaire + conseiller au niveau de la fraction	Tamasheq	1 :00 :53	35
		Non bénéficiaire	Tamasheq	20 :52 et 5 :29	36
		Membre du comité + bénéficiaire + Présidente d'une association des femmes	Tamasheq	45 :44	37
		Membre comité villageois + conseiller	Tamasheq	1:32:49	38
		Autorité politique	Français	2 :01 :11	39
	Site de Kinele /Moussi	Bénéficiaire	Tamasheq	02 :40/ 18 :14 et 39 :16	40
		Bénéficiaire	Tamasheq	1 :59 :08	41
		Non bénéficiaire et conseiller au niveau	Tamasheq	1 :21 :27	42

		de la fraction			
		Non bénéficiaire+ Conseiller au niveau de la fraction	Tamasheq	25 :54	43
		Membre comité villageois + chargé de la distribution	Tamasheq	29 :54/ 17 :10/ 54 :27 et10 :09	44
		Responsable distributeur	Tamasheq	1:54/ 14:57/ 38:58 et 39:53	45
		Autorité politique	Français	58 :59	46
	Total	49 entretiens 46 participants	26 Français 11 Sonrhā 12 Tamasheq		

 Entretiens réalisés par l'équipe Miseli

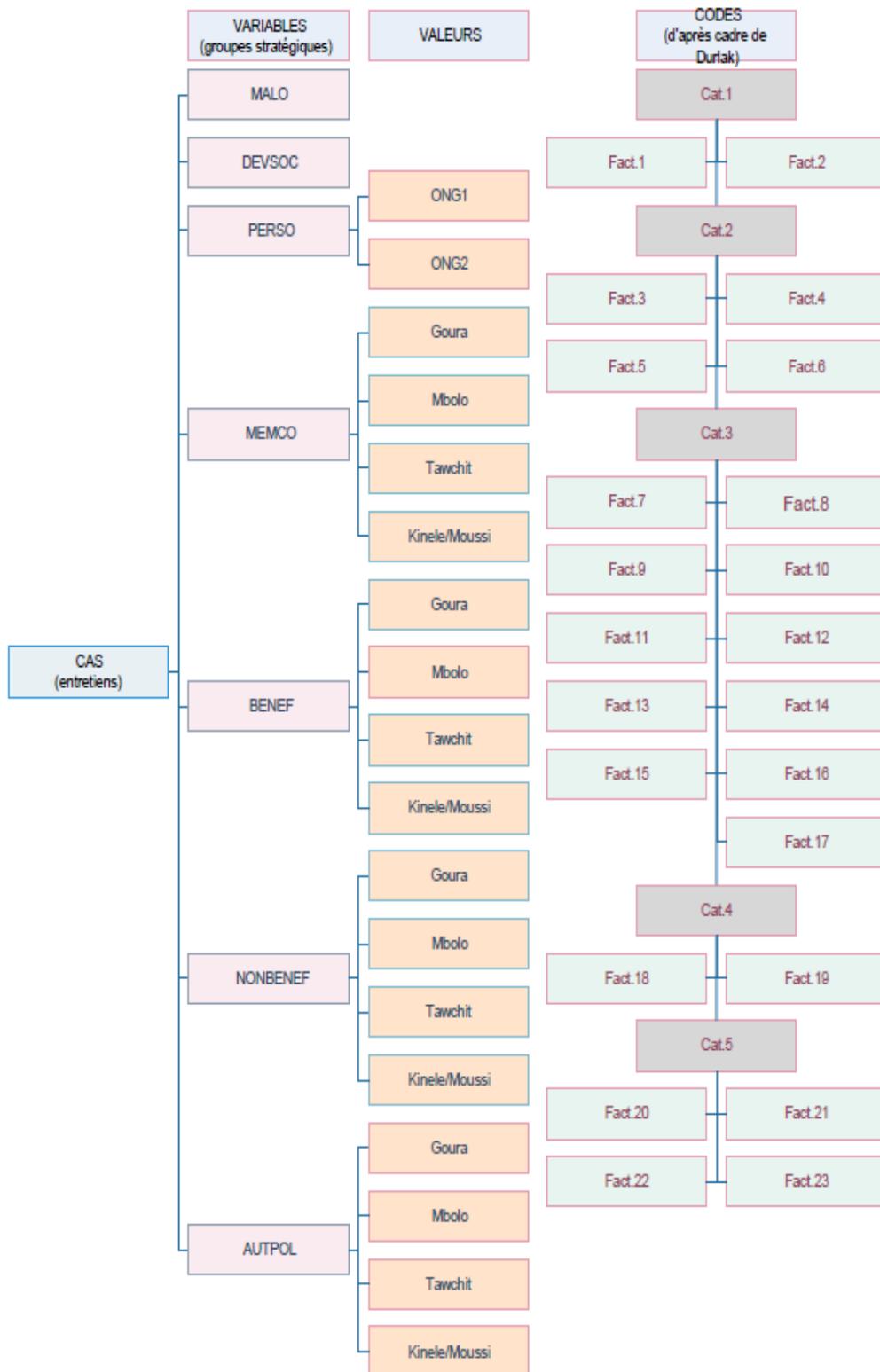
 Entretiens réalisés par l'étudiante

*Dictaphone perdu au cours du voyage dans le Nord Mali, les entrevues ont pu être reconstituées à partir des notes de terrain écrites notamment lors des entrevues.

** initialement trois entretiens individuels prévus mais dues aux contraintes du terrain, cet entretien a été effectué avec trois participants (chef du village, bénéficiaire et non bénéficiaire)

Note : pour des raisons éthiques, le nom des districts et des organisations a été changé et les détails liés au poste/rôle réduits au minimum

ANNEXE 10 : Arbre de codes dans QDAMiner



ANNEXE 11 : Comité d'éthique Université de Montréal



Comité d'éthique de la recherche en santé

N^o de certificat
16-152-CERES-D(1)

CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE

- 1^{er} renouvellement -

Le Comité d'éthique de la recherche en santé (CERES), selon les procédures en vigueur et en vertu des documents relatifs au suivi qui lui a été fournis conclu qu'il respecte les règles d'éthique énoncées dans la Politique sur la recherche avec des êtres humains de l'Université de Montréal

Projet	
Titre du projet	Exploration des facteurs qui influencent la mise en œuvre des méthodes de sélection des ménages bénéficiaires des programmes de filets sociaux au Mali
Étudiante requérante	Marie-Aline Brigitte Dukuze Muzitanenge (ND), Candidate à la M. Sc. en administration de la santé, École de santé publique - Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé
Sous la direction de	Valéry Ridde, professeur agrégé, École de santé publique - Département de médecine sociale et préventive, Université de Montréal Coordination du projet: Laurence Toure

Financement	
Organisme	Non financé
Programme	
Titre de l'octroi si différent	
Numéro d'octroi	
Chercheur principal	
No de compte	

MODALITÉS D'APPLICATION

Tout changement anticipé au protocole de recherche doit être communiqué au CERES qui en évaluera l'impact au chapitre de l'éthique. Toute interruption prématurée du projet ou tout incident grave doit être immédiatement signalé au CERES.

Selon les règles universitaires en vigueur, un suivi annuel est minimalement exigé pour maintenir la validité de la présente approbation éthique, et ce, jusqu'à la fin du projet. Le questionnaire de suivi est disponible sur la page web du CERES.

Guillaume Paré
Conseiller en éthique de la recherche.
Comité d'éthique de la recherche en santé
Université de Montréal

14 février 2018

Date de délivrance du renouvellement ou de la réémission*

18 novembre 2016

Date du certificat initial

*Le présent renouvellement est en continuité avec le précédent certificat

1er mars 2019

Date du prochain suivi

1er mars 2019

Date de fin de validité

ANNEXE 12 : Comité d'éthique Mali

MINISTRE DE LA SANTE
ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE
EN SANTE PUBLIQUE (INRSP)
BP 1771 / Tel 20 21 43 20/20 21 42 31

COMITE D'ETHIQUE DE L'INRSP
BP 1771/ Tél : 66 76 63 37 / 76 18 72 60
- Bamako



REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

DECISION N° 17/2016 /CE-INRSP

LE PRESIDENT DU COMITE D'ETHIQUE DE L'INRSP

- Vu l'arrêté n°2013-1223/MS-SG du 03 avril 2013 portant nomination des membres du Comité d'Ethique de l'Institut National de Recherche en Santé Publique (INRSP) ;
- Vu la décision n°024/2015/CE-INRSP du 17 septembre 2015 relative à l'approbation du comité d'éthique ;
- Vu la lettre n° L_081/MSL/2016 du 09 septembre 2016 formulée par la présidente de **MISELI** sollicitant un amendement au protocole de recherche intitulé "**Financement basé sur les résultats en santé maternelle et infantile et équité au Mali et au Burkina Faso**", pour prendre en charge les sujets de recherche de deux (2) étudiantes inscrites à l'Université de Montréal au Canada dont les titres respectifs sont : Lara Gautier : "**Des idées à la décision : une exploration de processus de légitimation du financement basé sur les résultats aux niveaux international, continental et national**" et Dukuze Muziranenge Marie-Aline Brigitte : "**Exploration des facteurs qui influencent la mise en œuvre des méthodes de sélection des ménages bénéficiaires de programmes de filets sociaux au Mali**".

Le comité d'éthique donne son avis favorable, tout en insistant sur la poursuite de l'application des recommandations de base édictées le 09 septembre 2015.

La présente décision valable pour toute la durée de la recherche, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Bamako, le 30 septembre 2016

P/LE PRESIDENT DU COMITE D'ETHIQUE, PI
LA VICE-PRESIDENTE

Ampliations :

Président /CE.....	1
Archives/CE.....	1
Miseli.....	1
Intéressées.....	2

Madame SIDIBE DIABA CAMARA

ANNEXE 13 : Fiche de catégorisation des GSE - ONG1

Formulaire d'entretien 3

Représentants des Communautés Thèmes généraux et répartition de richesse

Commune :	Zone de moyens d'existence :	Village :
Nom du staff ACF en charge du remplissage de la fiche :	Date :	Composition du comité restreint :
		Hommes _____ Femmes _____

Vu par (nom et signature), le (date) :

--

Procédures :

1. Présenter l'équipe et expliquer les objectifs de la réunion.
2. Demander aux chefs ou aux représentants de la communauté de donner une vue d'ensemble de la situation dans la communauté.

Cette étape va nous servir pour commencer à cadrer le débat. On peut utiliser les questions d'orientation ci-dessous :

- Quels sont les mouvements de la population (exode) ?
- Est-ce que les hommes sont là ? Et les jeunes ?
- A-t-il eu d'événements récents dans le village ?
- Autres interventions état, subventions, ONG dans le village ?
- Situation alimentaire
- Situation agricole/élevage et/ou d'autres activités économiques du village
- Situation sanitaire/santé

MENAGE – Comment les villageois / la communauté définissent le ménage (notre unité de travail)

Rappel définition du ménage ACF : « Le Ménage est un individu ou un groupe d'individus apparentés ou non vivant à l'intérieur d'une concession sous l'autorité d'une personne appelée chef de ménage et qui partagent leurs ressources et la même marmite. »

DESCRIPTION ET REPARTITION DES GROUPES ECONOMIQUES

Groupes économiques: définitions		TRES PAUVRES	PAUVRES	MOYENS	NANTIS
<i>Appellation des groupes économiques (langue locale)</i>					
Taille des ménages typiques y compris les personnes prises en charge					
Superficie des terres possédées (ha)					
Superficie des terres prêtées (ha)					
Superficie des terres louées (ha)					
Surface cultivée (en propriété +/- terrain loué ou emprunté)	Surface totale (ha)				
	% Surface emblavée de cultures vivrières				
	% Surface emblavée de cultures de rente + contre- saison /maraîchage				
Cultures vivrières principales					
Cultures de rente principales					
Quantité de céréales moyennes récoltées en année de référence/normale (préciser l'unité)					
Autres causes de différences dans la production agricole (par exemple qualité de la terre, accès aux intrants/semences ou engrais, irrigation, main d'œuvre, etc.)					
Mois de consommation des cultures propres (période)					
Soudure/période difficile (durée et période)					

Groupes économiques: définitions		TRES PAUVRES	PAUVRES	MOYENS	NANTIS
Animaux possédés:	Total (gamme)				
	Femelles productives				
Bovins possédés	Bœufs de labour				
	Total (gamme)				
Camelins possédés	Femelles productives				
	Total (gamme)				
Caprins possédés	Femelles productives				
	Total (gamme)				
Ovins possédés	Femelles productives				
	Total (gamme)				
Système de gardiennage et de prêt de bétail: Qui reçoit–qui donne? Sous quel arrangement? Contrat / habanaye / kyo					
Pratique d'embouche ? Oui ou non					
Achat/ventes de bétail (raisons, période, nombre)					
Autres animaux possédés	Total âne ou cheval				
	Total volaille				
Biens et équipements :					
1. Chaise					
2. Couvertures /Sakala					
3. Salon (fauteuil, canapé, meuble)					
4. Table					
5. Lit					
6. natte (plastique, raffia ...)					
7. Téléphone portable					
8. Radio					
9. Panneau solaire					
10. Appareil TV					
11. Antenne parabolique					
12. Lecteur CD/ DVD					
13. Machine à coudre					
14. Réfrigérateur ou congélateur					
15. Vélo		0	1	1	1
16. Moto					
17. Voiture					

Groupes économiques: définitions	TRES PAUVRES	PAUVRES	MOYENS	NANTIS
18. Cuisinière (gaz/électrique)				
19. Houe/Daba/hilaire				
20. Charrette				
21. Charrue pour la traction animale				
22. Motopompe				
Autre : préciser.....				
Autre : préciser.....				
Les trois sources principales de revenu Liste de contrôle des sources de revenu en espèces :				
<ul style="list-style-type: none"> - travail agricole local - travail agricole des migrants - autre travail (par exemple en ville) - travail domestique payé - maçon 	<ul style="list-style-type: none"> - emploi salarié/retraité - collecte de bois de chauffe ou de charbon - collecte de paille / herbes - collecte et vente de nourriture sauvage - menuisier - boucher 	<ul style="list-style-type: none"> - vente des récoltes - vente de bétail - pharmacopée - transferts d'argent - emprunt - extraction/carrière 	<ul style="list-style-type: none"> - petit commerce (commerce à petite échelle) - commerce (grande échelle) - transport (ex. marchandises par ânes /chameau) - artisanat - mendicité 	
Exode (période, durée et lieu)				
Travail local (fréquence, type, nombre de personnes)				
Mauvaise année stratégies de réponse				
Dettes (montant, période, remboursement)				
Niveau d'instruction atteint par les enfants				

Groupes économiques: définitions	TRES PAUVRES	PAUVRES	MOYENS	NANTIS
Autres critères définis par la communauté (ex. par rapport à l'habitat, source de revenus, accès aux services de base...)				
% des ménages dans chaque groupe socio-économique (exercice des tas proportionnels)				
Contraintes principales du village				

Conclusions, questions-réponses, remerciements

ANNEXE 14 : Fiche vierge de recensement des nouveaux ménages - ONG1



utilise lors de l'Etape 2 ->
Réactualisat² des listes

FICHE DE RECENSEMENT DES NOUVEAUX MENAGES

A1.Région : / _____ / A2.Cercle : / _____ / A3.Commune: / _____ /
A4.Quartier/Village: / _____ /

INFORMATION SUR LE MENAGE

1. Chef de ménage:

Prénom du chef de ménage: / _____ / Nom: / _____ /

Numéro de carte NINA (Si détenteur): / _____ /

2. Sexe : / ___ / (F/M) 3. Age : / ___ / 4. N° de téléphone: / _____ /

5. Catégorisation de ménage: / ___ / TP =Très pauvre ; P =Pauvre ; M =Moyen ; N =Nantis

6. Nombre de femmes et de filles au sein du ménage : / ___ /

7. Nombre d'hommes et de garçons au sein du ménage: / ___ /

8. Total de personnes au sein du ménage : / ___ /

9. Nombre d'enfant <5ans: / ___ /

10. Nombre d'enfant de 6 à 23 mois / ___ / 11. Personnes plus de 60 ans / ___ /

12. Nombre de femmes enceintes / ___ / 13. Nombre de femmes allaitantes / ___ /

14. Nombre de personnes handicapées / ___ / 15. Nature du handicap : 1 / ___ / 2 / ___ / 3 / ___ /

Code Handicap : 1 = Handicap visuel (aveugle, malvoyant) ; 2 = Handicap de la parole (bègue, muet) ;
3 = Handicap auditif (sourd, malentendant) ; 4 = Handicap mental (insensé, aliéné, fou) ; 5 = Handicap
moteur (infirme, paralytique) ; 6 = Handicap auditif et de la parole (sourd-muet) ; 7 = Autre handicap
ou maladie chronique à préciser ; NA=Non Applicable

16. Statut du chef de ménage: / ___ / Code : V = veuf/ve ; D = divorcé/e ; C = célibataire ; M=Marié

17. Statut/Déplacement : / ___ / Code : D = déplacé ; R = résident ; H = résident hôte (hébergeant une
ou plusieurs personnes déplacées) ; Ret = Retourné ; Rap = Rapatrié

18. Lieu de résidence saison sèche (pour les populations nomades Région/cercle/commune)

Région de résidence : / _____ /

Cercle de résidence : / _____ /

Commune de résidence : / _____ /



Village de résidence : / _____ /

19. Lieu de résidence saison des pluies (pour les populations nomades Région/cercle/commune)

Région de résidence : / _____ /

Cercle de résidence : / _____ /

Commune de résidence : / _____ /

Village de résidence : / _____ /

20. Source de revenu principal : / __ /

Code revenu : 1 = vente de produits agricoles ; 2 = vente de produits de l'élevage ; 3 = vente de produits de la pêche ; 4 = vente de produits de la cueillette ; 5 = vente du bois de chauffe ; 6 = petit commerce / détaillant ; 7 = grossiste / semi-grossiste ; 8 = Transport ; 9 = Artisanat ; 10 = Pension de retraite / invalidité ; 11 = Affaires: entrepreneur ; 12 = Salaire employé public ; 13 = Salaire employé privé ; 14 = Travail agricole local ; 15 = Travail agricole des migrants ; 16 = Main d'oeuvre (travaux, construction briques, ...) ; 17 = Travail domestique ; 18 = Transfert monétaire du gouvernement ; 19 = Transfert monétaire des Parents ; 20 = Transfert monétaire des Institutions, ONG, Mosquée, Eglise ; 21 = Aide communautaire (Zakat) ; 22 = Autre revenu monétaire ; 23 = Autre revenu non monétaire

21. Source de revenu secondaire : / __ / (cf liste de code pour la source de revenu principal)

22. Bénéficiaire de la Zakat : / __ / Code : 1=Oui ; 2=Non 23. Nombre de tentes / ____ /

Représentant légal

24. Prénom / _____ / Nom / _____ /

Numéro carte NINA (si détenteur) / ____ /

25. Sexe / __ / (F/M)

26. Type de logement : / __ /

Code type logement : 1 = Immeuble à appartement ; 2 = villa ; 3 = Maison individuelle simple ; 4 = Concession à plusieurs logements ; 5 = Case ; 6 = Tente ; 7 = habitat précaire / baraque ; 8 = Autre, à préciser

Préciser autre : / _____ /

27. Statut d'occupation du logement : / __ /

Code statut d'occupation : 1 = Propriétaire avec titre foncier ; 2 = Propriétaire sans titre foncier ; 3 = Copropriétaire ; 4 = Locataire ; 5 = Location-vente ; 6 = Logé gratuitement ; 7 = Autre à préciser

Préciser autre : / _____ /

28. Matériau du toit : / __ /



Code : 1 = Tôle seule ; 2 = Tôle avec plafond ; 3 = Tuile ; 4 = Béton ; 5 = Banco ; 6 = Chaume ; 7 = Tente ; 8 = Autres à préciser

Préciser autre : / _____ /

29. Matériau des murs : / ___ / Code : 1 = Dur ; 2 = Semi-dur ; 3 = Banco ; 4 = Bois/paille ; 5 = Tente ; 6 = Autre, à préciser

Préciser autre : / _____ /

30. Matériau du sol : / ___ / Code : 1 = Ciment ; 2 = Carreau ; 3 = Terre battue ; 4 = Autres, à préciser

Préciser autre : / _____ /

31. Terre cultivée pluviale (ha) : / ___ / 32. Terre cultivée irriguée (ha) : / ___ /

33. Terre cultivée décrue (ha) : / ___ / 34. Nombre de volailles : / ___ /

35. Nombre de mouton : / ___ / 36. Nombre de chèvres : / ___ / 37. Nombre de bovins : / ___ /

38. Nombre de dromadaires : / ___ / 39. Nombre d'ânes : / ___ /

40. Nombre de charrues : / ___ / 41. Nombre de charrettes : / ___ /

42. Nombre de moto pompe : / ___ / 43. Nombre de voiture : / ___ /

44. Nombre de motos : / ___ / 45. Nombre de vélos/bicyclettes : / ___ /

46. Nombre de pirogues : / ___ / 47. Nombre de filets de pêche : / ___ /

ANNEXE 15 : Fiche de catégorisation des GSE - ONG2²⁰

GROUPES ECONOMIQUES: DEFINITIONS		TRES PAUVRES	PAUVRES	MOYENS	PLUS NANTIS
Appellation des groupes économiques (langue locale)		Imadarane	TILAKIWERE	IMANO KALANE	KAL. EHADE
Taille des ménages - Inclure les personnes en exode temporaire + plus ceux d'autres ménages		07	05	05	03
Propriété des terres (pâturage + récoltes)		NA	NA	NA	NA
Terre louée		NA	NA	NA	NA
Surface cultivée (en propriété +/- terrain loué)	Surface totale	NA	NA	NA	NA
	% Surface emblavée de cultures vivrières	NA	NA	NA	NA
	% Surface emblavée de cultures de rente	NA	NA	NA	NA
Cultures vivrières		NA	NA	NA	NA
Cultures de rente		NA	NA	NA	NA
Quantité de céréales moyennes récoltées en année de référence		NA	NA	NA	NA
Autres causes de différences entre les groupes économiques dans la production (par exemple qualité de la terre, irrigation/maraîchage, travail, intrants ag, puits etc.)		manque d'activité et d'AGR NA	NA	NA	NA
Autres éléments productifs d'actif dans les ménages (par exemple charrues, charrettes, l'irrigation, ruches, équipement de pêche)		manque d'actif et d'AGR	manque d'actif et d'AGR	possessions de petit commerce	vente de produits d'élevage et d'élevage
Mois de consommation des cultures propres					
Fréquence des approvisionnement/achats		pas d'approvisionnement	hebdomadaire	mensuel	mensuel

²⁰ Renseignements collectés dans la commune de Ndala en 2016 mais sur un autre site d'une fraction autre que celle à l'étude.

GROUPES ECONOMIQUES: DEFINITIONS		TRES PAUVRES	PAUVRES	MOYENS	PLUS NANTIS
Cheptel: Bovins possédés	Total (gamme)	0	0	0	0
	Femelles productives	0	0	0	0
	Bœufs de labour	0	0	0	0
Caprins possédés possédés	Total (gamme)	0	0	4	30
	Femelles productives	0	1	4	50
Ovins possédés	Total (gamme)	0	1	30	60
	Femelles productives	0	0	28	55
Système de gardiennage et de prêt du bétail (Sous quel type d'arrangement?)		rien	rien	rien	rien
Pratiques d'emboûche ? oui ou non Bovin ? Ovin ? Caprin ?		N/A	NP	non	non
Achat/ventes de bétail (raisons, période, nombre)		Non	non	pendant la fête de mariage	pendant la fête ou mariage
Autre bétail: chameau, ânes, chevaux,		0 ânes	1 ânes	ânes, chameaux	ânes, chameaux
Source principale de revenu, classée		rien	rien	vente des bétail Commerce	vente de bétail Commerce
Liste de contrôle des sources de revenu en espèces :					
- Travail agricole local	- Emploi salarié		- Vente des récoltes	- Petit commerce (commerce à petite échelle)	
- travail agricole des migrants	- Remises		- Vente de bétail	- Commerce (grande échelle)	
- autre travail (par exemple en ville)	- recueil de bois de chauffe ou de charbon		- Pharmacopée	- Transport (ex. marchandises par ânes /chameau)	
- travail domestique payé	- recueil et vente de nourriture sauvage		- petit business	- artisanat	
Exode (période, durée et lieu)		non	non	pendant la période de fêtes algériennes	Oui pendant la période de fêtes algériennes
Travail local (fréquence, type, nombre de personnes)		non	non	non	non
Mauvaise année stratégies de réponse		Pas de bétail Don alimentaire	Don alimentaire	Exode	vente de bétail
Dettes (montant, période, remboursement)		non	non	non	non
Niveau d'instruction atteint par les enfants		premier	premier	premier	premier
% des ménages dans chaque groupe socio-économique (exercice des tas proportionnels)		50 70%	30 10%	15 17%	5 3%

ANNEXE 16 : Portait de la situation alimentaire - courante et projetée

Figure 1: Cartographie de la situation alimentaire courante (Oct-Déc.2015) et projetée (Juin-Août 2016) 21

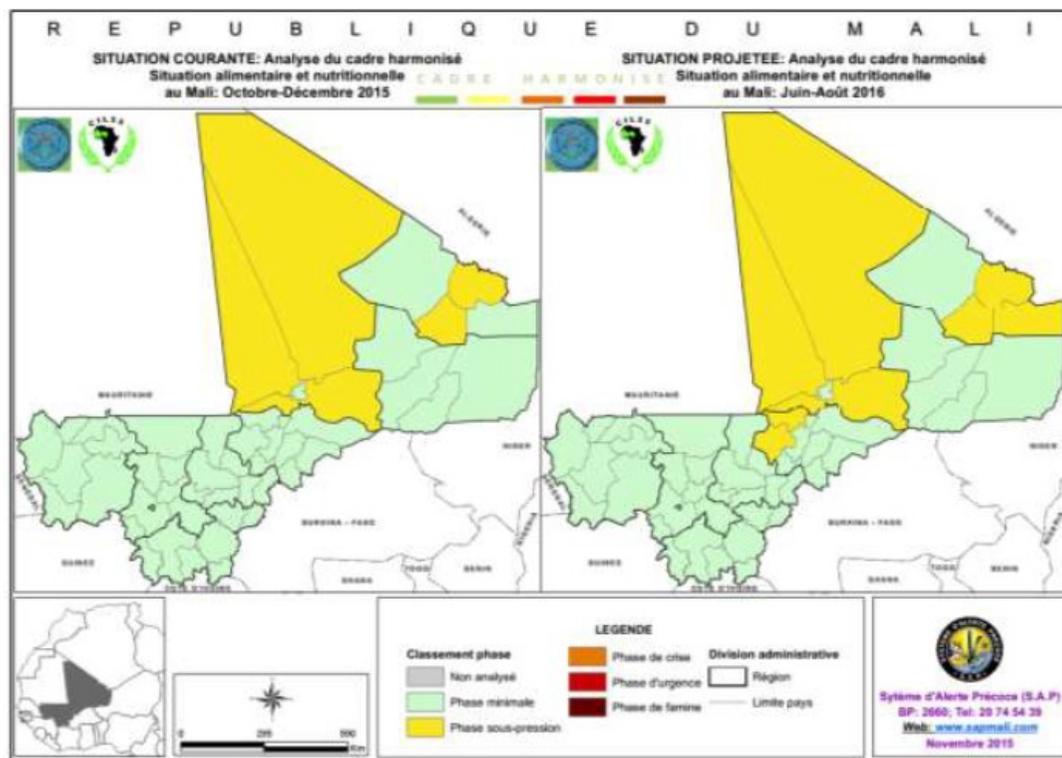


Tableau 1 : Estimation de population en insécurité alimentaire Oct.-Déc. 2015 (Situation courante)

²¹ Figure 1 et tableaux 1 et 2 tirés du *Rapport général de l'atelier national du cadre harmonisé Mali-Novembre 2015*, p.10 et p.9 (95)

Région	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5	Population totale 3 à 5
Kayes	1 567 649	242 684	5 305	0	0	5 305
Koulikoro	2 632 395	329 935	8 671	0	0	8 671
Sikasso	2 847 645	377 645	16 710	0	0	16 710
Ségou	2 507 626	352 237	8 136	0	0	8 136
Mopti	2 239 054	237 448	20 498	0	0	20 498
Tombouctou	608 264	171 923	43 803	4 010	0	47 813
Gao	323 864	41 408	5 999	0	0	5 999
Kidal	32 808	6 415	5 642	0	0	5 642
TOTAL	13 587 342	1 892 886	114 765	4 010	0	118 774

Tableau 2 : Estimation de population en insécurité alimentaire Juin-Août 2016 (Situation projetée)

Région	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5	Population totale 3 à 5
Kayes	1 510 098	277 064	34 768	0	0	34 768
Koulikoro	2 516 220	408 479	46 302	0	0	46 302
Sikasso	2 735 439	452 228	54 335	0	0	54 335
Ségou	2 462 558	394 592	8 136	0	0	8 136
Mopti	2 148 907	297 405	50 689	0	0	50 689
Tombouctou	533 789	211 170	73 164	9 876	0	83 040
Gao	300 729	50 169	32 122	0	0	32 122
Kidal	32 775	6 529	5 561	0	0	5 561
TOTAL	13 045 914	2 235 422	305 077	9876	0	314 953

ANNEXE 17 : Résultats des facteurs de l'ONG1 et l'ONG2 présentés selon le Cadre de Durlak et Dupré (2008)

Cadre Durlak et Dupré		Facteurs de l'ONG1	Facteurs de l'ONG2	
Catégories	Facteurs			
Nature du programme	1. Compatibilité du programme			
	2. Adaptation du programme	<ul style="list-style-type: none"> - Quasi-absence de plaintes en 2014-2015 et échec de la mise en service d'un numéro vert gratuit en 2016 - Depuis 2014, recrutement des commerçants pour la distribution des TM - Dans une des communes desservie, changement de la modalité de l'aide : du cash aux <i>vouchers</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Zone désertique : problèmes d'accessibilité au terrain et conditions de travail physiquement difficiles à supporter - Compte tenu de l'insécurité et des distances entre les fractions : <ol style="list-style-type: none"> 1) ciblage effectué en une seule mission sur le terrain 2) ciblage purement communautaire, aucune pondération effectuée 3) pas de large communication sur le jour de ciblage et des distributions, communication effectuée dans un délai relativement court et de bouche à oreille 	
Caractéristiques des dispensateurs du programme	3. Perception sur la pertinence du programme	<ul style="list-style-type: none"> - Remise en question de la pertinence de la liste pondérée et démarche de la pondération non comprise par la communauté et non suffisamment expliquée par le personnel - Manque de transparence dans processus d'attribution des points 	<ul style="list-style-type: none"> - Difficile évaluation du degré d'implication des membres de la communauté car : <ol style="list-style-type: none"> 1) mobilisation difficile 2) populations nomades constamment en mouvement - Remise en question du rôle des comités de plaintes et de ciblage 	
	4. Perception sur les retombées du programme	<ul style="list-style-type: none"> - Remise de la liste pondérée aux comités de ciblage : possibles influences -Présence des autorités politiques et des notables du village au sein des comités de ciblage : possibles intimidations 		
	Accomplissement de son travail	5. Auto-efficacité et confiance en soi		
		6. Aptitudes et compétences/connaissances	<ul style="list-style-type: none"> -Impartialité "présumée" des membres du comité de ciblage : 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible connaissance des membres des comités de ciblage de leurs rôles et responsabilités - Faible connaissance du contexte socio-culturel,

				entre autres du mode d'organisation des territoires en milieu nomade et du rôle et de la place de la femme chez les Tamasheq - Recrutement d'interprètes de la langue tamasheq et identification de quelques cas de mauvaise traduction
Capacité organisationnelle	7. Climat de travail sain/favorable/propice			
	8. Ouverture au changement			
	9. Intégration de nouveaux aspects dans le programme ou dans les pratiques existantes/routines	- Mise en service d'un numéro vert gratuit en 2016 - Introduction des coupons alimentaires <i>vouchers</i> - Ajout par le bailleur des critères 2016 (FEFA et enfants de moins de 5ans) -Ajout du critère de la taille du ménage mais critère non-intégré dans la pondération -Passage du papier au numérique avec ODK Collect		
	10. Vision commune			
	11. Prise de décisions partagées	- Attribution de la valeur des points : le dernier mot revient au bailleur en fonction des critères sur lesquels il veut mettre l'accent.		
	12. Alliances intersectorielles			
	13. Moyens de communication disponibles et utilisés	- "plots" : téléphones entre employés qui offrent une communication gratuite - circulation de l'information via les autorités politiques, les notables du village et la radio	- pas de réseau GSM, utilisation de talkie-walkie et téléphones satellitaires - pas de large diffusion, circulation de l'information de bouche à oreille	
	14. Répartition des tâches	- Équipe de terrain suffisante mais peu de temps accordé au ciblage (5 enquêteurs en 20 jours pour la 1 ^{ère} mission 6 jours pour la 2 ^{ème} mission) - Enquêtes de suivi effectuées mais faible exploitation des données recueillies - Collecte des données sur papier en 2016, et parfois formulaires incomplets, mal remplis, endommagés voire égarés.	- Inadéquation entre ressources humaines, temps et tâches à accomplir (2 agents pour 19 fractions parcourues en 8 jours) - Nombre insuffisant de personnel recruté pour le projet ce qui occasionne une surcharge du travail	
15. Leadership				

	16. Personne ressource de confiance et respectée		
	17. Support administratif		
Système de soutien au programme	18. Formations continues pour accroître l'assurance et les compétences des membres de l'organisme	- Formations ponctuelles en fonction des projets et assiste à des conférences, des réunions ou des séminaires	- Avant toute mission, présentation du projet et de la méthodologie reliée à la collecte des données.
	19. Assistance technique, avantages sociaux, support moral offert	- membres des comités de ciblage peu motivés et essoufflement de leur bonne volonté : Demandes de compensation financière pour le travail accompli	
Contexte communautaire	20. Recension des écrits	- Population à majorité sédentaire	- Population nomade"
	21. Pressions politiques ou administratives	- Possible influence du chef du village, de ses conseillers et des notables sur les autres membres des comités de ciblage	- Leaders imposants : grande influence des notables, notamment des autorités politiques, non seulement sur le reste de la population mais aussi sur les agents - Insécurité liée à la présence de groupes armés
	22. Financement		
	23. Orientations ministérielles et lois		

ANNEXE 18 : Résultats des facteurs communs à l'ONG1 et l'ONG2 présentés selon le Cadre de Durlak et Dupré (2008)

Cadre Durlak et Dupré		Facteurs communs aux ONG1 et ONG2	
Catégories	Facteurs		
Nature du programme	1. Compatibilité du programme	- Intégration du cadre d'analyse HEA au cadre harmonisé (CH) - En 2014, établissement des ZME et des critères de sélection par les communautés en présence du DS et des membres du personnel ONG1 et ONG2	
	2. Adaptation du programme	- Désignation des ZME et des critères de sélection établis en 2014 par les communautés selon chaque ZME et par groupe socioéconomique.	
Caractéristiques des dispensateurs du programme	3. Perception sur la pertinence du programme	--Inadéquation entre mission des ONG1/ONG2 et intervention des TM - De la part de certains participants, faible conviction de la pertinence des TM comme solution durable permettant d'atteindre la résilience	
	4. Perception sur les retombées/bénéfices du programme	- Globalement peu de critiques vis-à-vis du projet à l'exception du personnel à Bamako - Quasi-absence de plaintes - Le ciblage communautaire est transparent et à l'abri du favoritisme selon certains participants - Existence de cas de rotation et redistribution de l'aide reçue - Discours dominant, discours salubre voire glorifiante des TM	
	Accomplissement de son travail	5. Auto-efficacité et confiance en soi	- Le personnel déclare avoir les compétences et connaissances nécessaires. La majorité sont diplômés et l'expérience terrain leur sert également de formation
		6. Aptitudes et compétences/connaissances nécessaires	- Manque/ peu d'expérience ou formation inadéquate en collecte de données du personnel recruté ce qui affecte la qualité des données - De la part du personnel et du développement social, faible connaissance du contexte socio-culturel
Capacité organisationnelle	7. Climat de travail sain/favorable/propice	- Climat de travail décrit convivial mais parsemé d'inégalités entre le personnel de Bamako et celui basé à Gao.	
	8. Ouverture au changement		
	9. Intégration de nouveaux aspects		
	10. Vision commune au sein de l'organisme sur les valeurs et la pertinence du programme	- Différence de vision sur certains aspects entre le terrain et le siège, entre le terrain et le bailleur, entre le personnel au Nord et celui situé dans la capitale	
	11. Prise de décisions partagées	- Bien que le dialogue soit établi, la prise de décisions n'est pas toujours partagée ou la démarche menant à la prise de décisions pas toujours expliquée.	
	12. Alliances intersectorielles :	- Difficultés de coordination entre la pléthore d'acteurs, même s'ils s'alignent tous sur le même objectif de la sécurité alimentaire.	

	13. Moyens de communication	
	14. Répartition des tâches	<ul style="list-style-type: none"> - Les embûches de 2014 affectent la suite du projet pilote en 2016: 1) dénombrement de 2014 non exhaustif 2) potentielles fausses déclarations : possibles cas de fraude 3) sous-estimation des besoins en temps, en ressources humaines et en budget. - Actualisation ponctuelle, annuelle et complète de la BDD non effectuée à ce jour - Faible implication du Développement social malgré la signature d'un protocole de collaboration avec la DRDSES. - Nombre de personnel insuffisant pour le département de suivi évaluation ce qui occasionne une surcharge de travail et affecte le traitement des données
	15. Leadership	
	16 .Personne ressource de confiance et respectée	- Membres des comités de ciblage/plainte respectés et jugés impartiaux par la majorité des participants
	17. Support administratif	
Système de soutien au programme	18. Formations continues	
	19. Assistance technique, avantages sociaux, support moral offert	<ul style="list-style-type: none"> - Globalement, le personnel à Gao se sent soutenu mais tout de même dénonce les inégalités en avantages sociaux entre le personnel à Bamako Vs celui à Gao, notamment par rapport au salaire, à l'accès à l'information et aux formations continues - Perception par le personnel et les agents du DS de per diems pour le logement et le déplacement lors des missions - Taux de roulement non-négligeable du personnel à Gao, ce qui affecte la collecte et le traitement des données
Contexte communautaire	20. Recension des écrits sur le programme et l'organisme qui le délivre	<ul style="list-style-type: none"> - Situation sécuritaire précaire au Nord du Mali : - Large fréquentation des écoles coraniques - Exode rural: les jeunes en majorité quittent la région du Nord Mali
	21. Pressions politiques ou administratives	<ul style="list-style-type: none"> - L'implication des autorités politiques et de certains notables dans le processus de sélection des zones géographiques et des ménages bénéficiaires soule - Le ciblage communautaire n'est pas à l'abri favoritisme selon certains participants - Certains leaders imposants : certains participants pointent du doigt des intimidations ayant eu lieu ou pouvant avoir eu lieu - Le bailleur : un acteur incontournable
	22. Financement	- Le quota, vu comme une source d'exclusion par la majorité des participants, est déterminé par le bailleur en fonction du financement et des territoires à couvrir

	<p>23. Orientations ministérielles et lois qui permettent, facilitent et supportent la mise en place et la pérennisation du programme</p>	<p>- Partenariat entre le bailleur ECHO, le Ministère de la solidarité, de l'action humanitaire et de la reconstruction au Nord (MSAH-RN), la Direction nationale du développement social (DNDS), la Direction nationale protection sociale et de l'économie solidaire (DNPSES), la Direction régionale du développement social et de l'économie solidaire (DRDSES) et les ONG partenaires dans la cadre du projet Cadre commun des filets sociaux au Nord Mali (CCFS)</p>
--	---	--

ANNEXE 19 : Formulaire d'information et de consentement

FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT

Exploration des facteurs qui influencent la mise en œuvre de la méthode PMT+ t HEA pour sélectionner les ménages bénéficiaires des programmes de filets sociaux.

Étudiant chercheur : Dukuze Marie-Brigitte

Candidate à la maîtrise en Santé mondiale à l'École de santé Publique de l'Université de Montréal, Canada

Téléphone (Montréal): [REDACTED]

Téléphone (Mali): [REDACTED]

Courriel : marie-aline.brigitte.dukuze.muziranenge@umontreal.ca

Directeur de recherche : Valéry Ridde

Professeur agrégé de Santé publique à l'Université de Montréal, Canada

Département de médecine sociale et préventive

Chercheur à l'Institut de recherche en santé publique de l'Université de Montréal

Courriel : valery.ridde@umontreal.ca

Nous sollicitons votre participation à ce projet de recherche. Cependant, avant d'accepter d'y participer, veuillez prendre le temps de lire, de prendre connaissance des conditions de participation et de comprendre les renseignements qui figurent dans ce document. Si vous avez des questions, surtout n'hésitez à contacter la personne vous ayant soumis ce document, il lui fera plaisir d'expliquer, d'approfondir ou d'éclaircir toute interrogation.

Objectif de la recherche :

Cette étude a pour vocation de contribuer au développement des connaissances sur les méthodes de ciblage utilisées dans la région de Gao au Mali. J'aimerais comprendre comment les ménages bénéficiaires des transferts monétaires de l'ONG1 et l'ONG2 sont sélectionnés dans la région de Gao, plus précisément dans les communes de Zongo et Ndala. Également, cette recherche permettra d'identifier les facteurs contextuels (communautaires, organisationnels et individuels) de chacune des méthodes HEA et PMT+ pour pouvoir en

faire une analyse comparative. De plus, cette recherche permettra de savoir en quoi et comment ces méthodes ont été ou sont adaptés au contexte malien. Cette recherche étant une évaluation accès sur l'utilisation, la diffusion des résultats permettra aux participants ainsi à d'autres parties prenantes qui œuvrent ou s'intéressent aux méthodes de ciblage des ménages bénéficiaires de transferts monétaires, de tenir compte des facteurs contextuels contraignants lors d'une future mise en œuvre ou d'une réflexion autour de ce sujet.

Nature de la participation demandée :

Cette étude requiert votre participation en raison de riches informations que vous pouvez nous fournir sur la mise en œuvre de ces méthodes de ciblage. Vous avez probablement participé à l'adaptation de ces méthodes, à l'analyse des données recueillies, à l'utilisation de ces outils lors de la collecte des données, bénéficié des programmes, collaboré de près de loin à ces derniers ou avez une expérience à partager en lien avec ces méthodes de ciblage. Une entrevue individuelle (entre 45mn et 60mn) sera sollicitée. Plusieurs thèmes (étapes du processus de ciblage HEA et PMT+, adaptations envisagées et entreprises pour prendre en compte les normes organisationnelles et la culture malienne, avis sur les critères de ciblage HEA et communautaires, recours aux mécanismes de plaintes, formation et encadrement du personnel, adéquation entre mission de l'organisme et objectif du programme, difficultés rencontrées, etc.) seront abordés selon votre rapport à la mise en œuvre des programmes (coordonnateur, technicien en suivi-évaluation, membre du comité villageois, bénéficiaire, etc.). L'entrevue sera enregistrée et se déroulera dans un endroit propice à une conversation

Participation volontaire et droit de retrait

Vous êtes libre d'accepter ou de refuser de participer à ce projet de recherche. Vous pouvez vous retirer de cette étude à n'importe quel moment, sans avoir à donner de raison et sans conséquence pour vous. Vous n'avez qu'à en informer la personne-ressource de l'équipe de recherche et ce, par simple avis verbal.

En cas de retrait, vous pouvez demander la destruction des données ou du matériel vous concernant. Cependant, il sera impossible de retirer vos données ou votre matériel des analyses menées une fois ces dernières publiées ou diffusées.

Votre consentement n'est donc pas définitif mais dynamique.

La participation, le refus de participer ou le retrait de l'étude n'aura pas d'impact sur votre situation d'emploi ou à titre de bénéficiaires.

Confidentialité

Tous les renseignements recueillis auprès de vous, incluant votre nom, seront partagés entre l'équipe de recherche de l'Université de Montréal et Miseli. Une fois notre recherche terminée, Miseli conservera une copie de ces renseignements. **L'équipe de recherche de l'Université de Montréal ne peut pas garantir comment les renseignements seront conservés et utilisés par Miseli.** Toutefois, nous détruirons notre copie des données vous concernant sept ans après la fin de mon projet de recherche. Dans le cadre de notre projet de recherche, tous les documents contenant votre identité ou vos renseignements seront protégés. Lors de la publication de nos résultats, vous ne serez pas être identifiable. Nous éviterons de vous nommer ou de nommer des informations permettant de vous reconnaître.

Avantages et bénéfices

L'avantage de votre précieuse participation à cette étude est votre point de vue et les informations que vous nous fournirez sur la mise en œuvre des méthodes de ciblage utilisées dans la région de Gao au Mali. Ainsi, vous nous permettrez de mieux comprendre et de documenter le processus de sélection des ménages bénéficiaires des programmes de filets sociaux au Mali. Aucune compensation financière ou autre ne sera accordée.

Risques et inconvénients

Les risques reliés au bris de confidentialité ont été minimisés par les moyens mis en œuvre dans la section confidentialité. Néanmoins, le temps accordé pour l'entrevue (environ 1heure) et le déplacement, s'il y a lieu, peuvent représenter un inconvénient.

Communication des résultats

Les résultats préliminaires seront présentés aux participants lors d'un atelier de restitution à des fins de validation.

Personnes ressources

Si vous avez des questions en lien avec le projet, n'hésitez pas à contacter :

Laurence Touré Superviseur au Mali Miseli, îlot 17, cité el-Farako, Bamako, bp E5448 Téléphone: [REDACTED] Téléphone: [REDACTED] Courriel : [REDACTED]	Dukuze Marie-Brigitte Étudiante à la maîtrise ESPUM- Université de Montréal, Canada Téléphone (Montréal): [REDACTED] Téléphone (Mali): [REDACTED] Courriel :marie- aline.brigitte.dukuze.muziranenge@umontreal.ca
--	---

Toutes plaintes émises à l'un ou l'autre de ces contacts seront transmises au Comité d'éthique de la recherche en santé (CERES) de l'Université de Montréal. Pour toute préoccupation sur vos droits, sur les responsabilités des chercheurs concernant votre participation à ce projet ou toute plainte concernant cette recherche, vous pouvez contacter le comité d'éthique de l'Institut national de recherche en santé publique (INRSP)

Courriel (secrétariat): [REDACTED]

Téléphone : [REDACTED] ou [REDACTED]

Adresse : INRSP, route de Koulikoro, BP 1771 Bamako, Mali.

Consentement du participant

Je déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus sur les objectifs, la nature et les avantages de cette recherche. Je peux poser des questions à l'équipe de recherche et des réponses me seront fournies. Je sais que ma participation est volontaire et que mon consentement est libre et éclairé. Je peux me retirer de l'étude à tout moment sans devoir justifier ma décision et je n'en subirai aucune conséquence. J'accepte de participer à ce projet de recherche en signant ce formulaire.

Prénom et nom du participant : _____

Signature : _____ Date : _____

Engagement du chercheur

Je confirme avoir expliqué les conditions de participation au projet de recherche au participant. Je certifie avoir répondu, au meilleur de mes connaissances, aux questions ou préoccupations à cet égard. De par une conduite responsable en tant que chercheur, je m'engage à respecter le participant (éthique) et préserver mon intégrité tout au long de l'étude. Je respecterai ce qui a été convenu dans ce formulaire qui me servira de référence.

Prénom et nom du chercheur : _____

Signature : _____ Date : _____